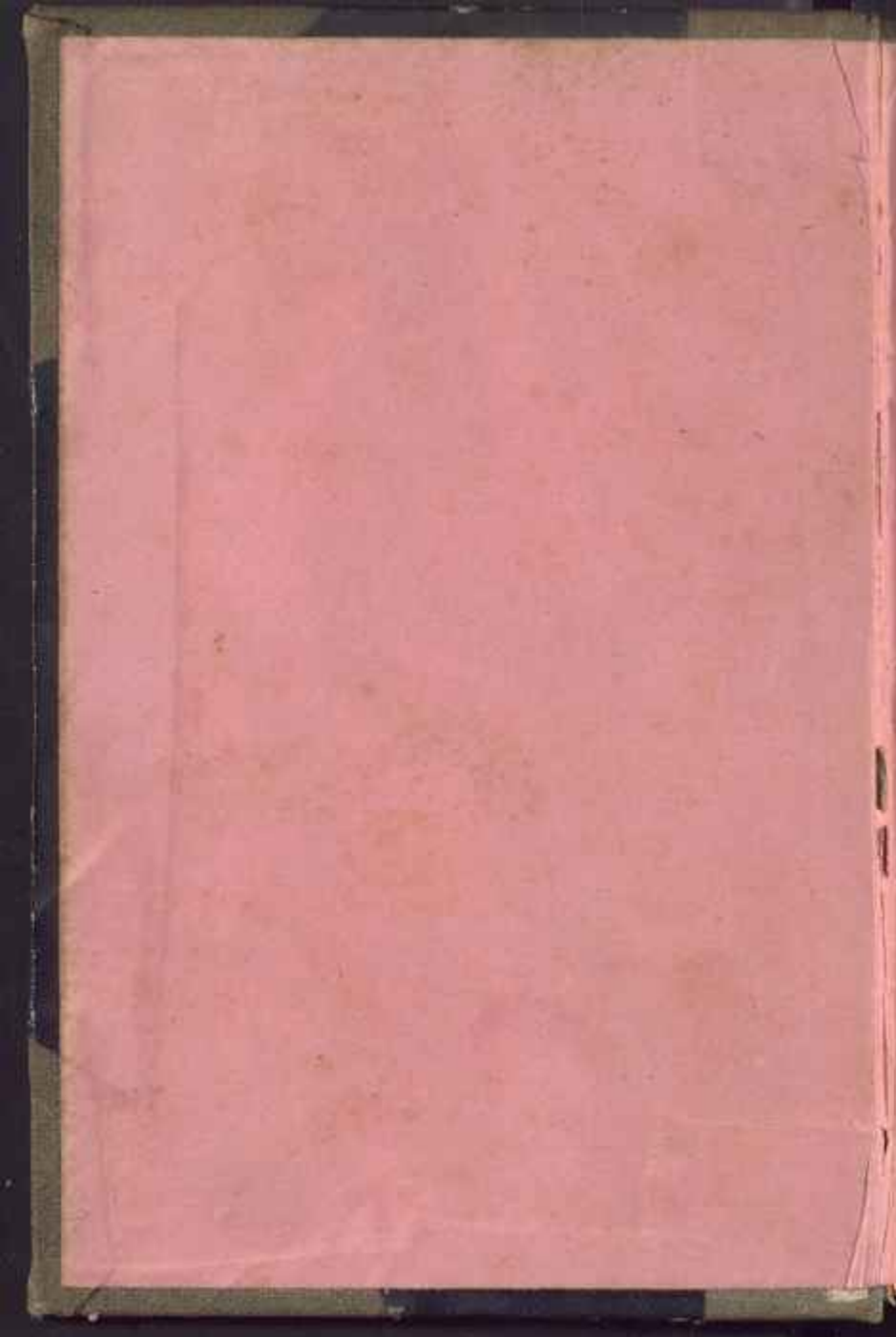
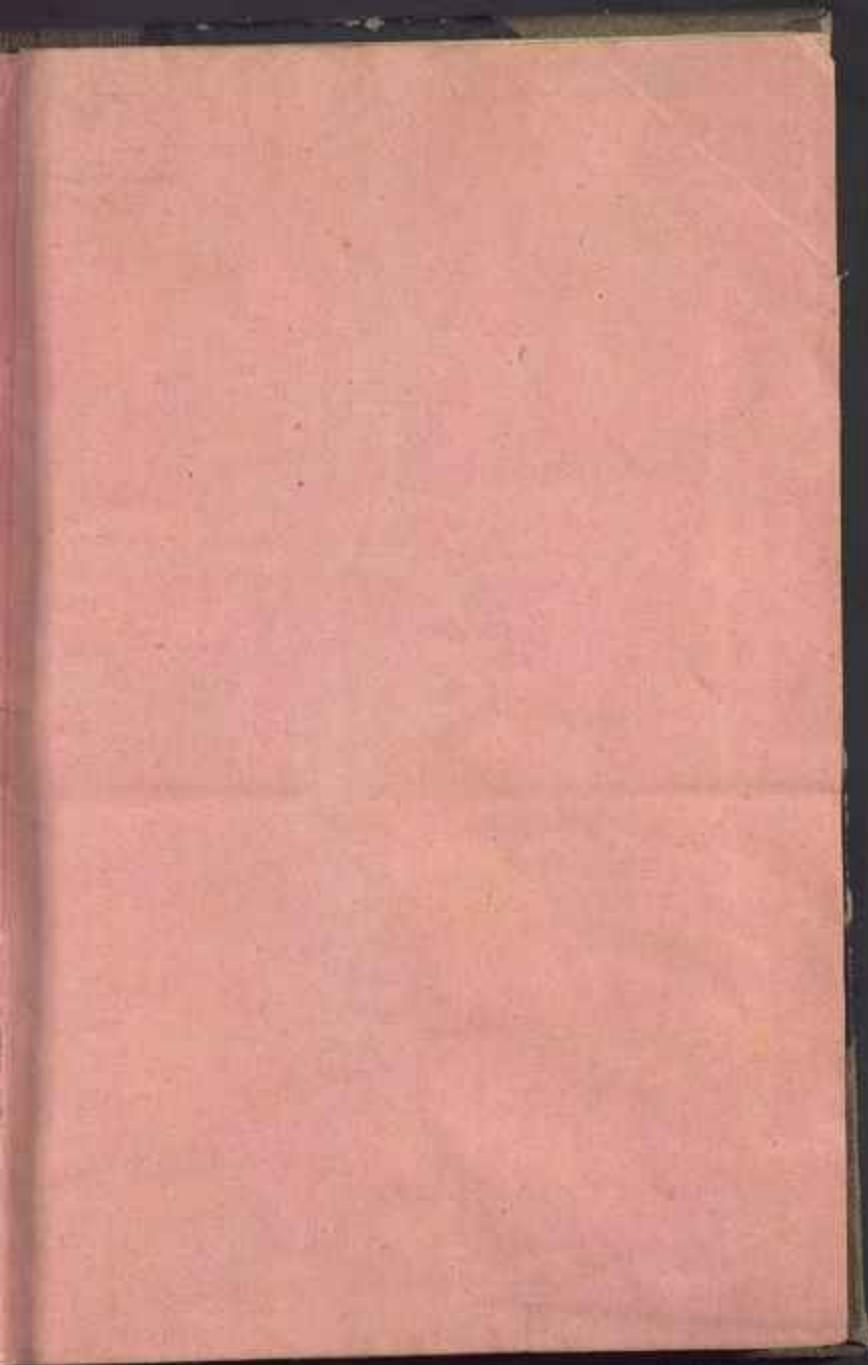
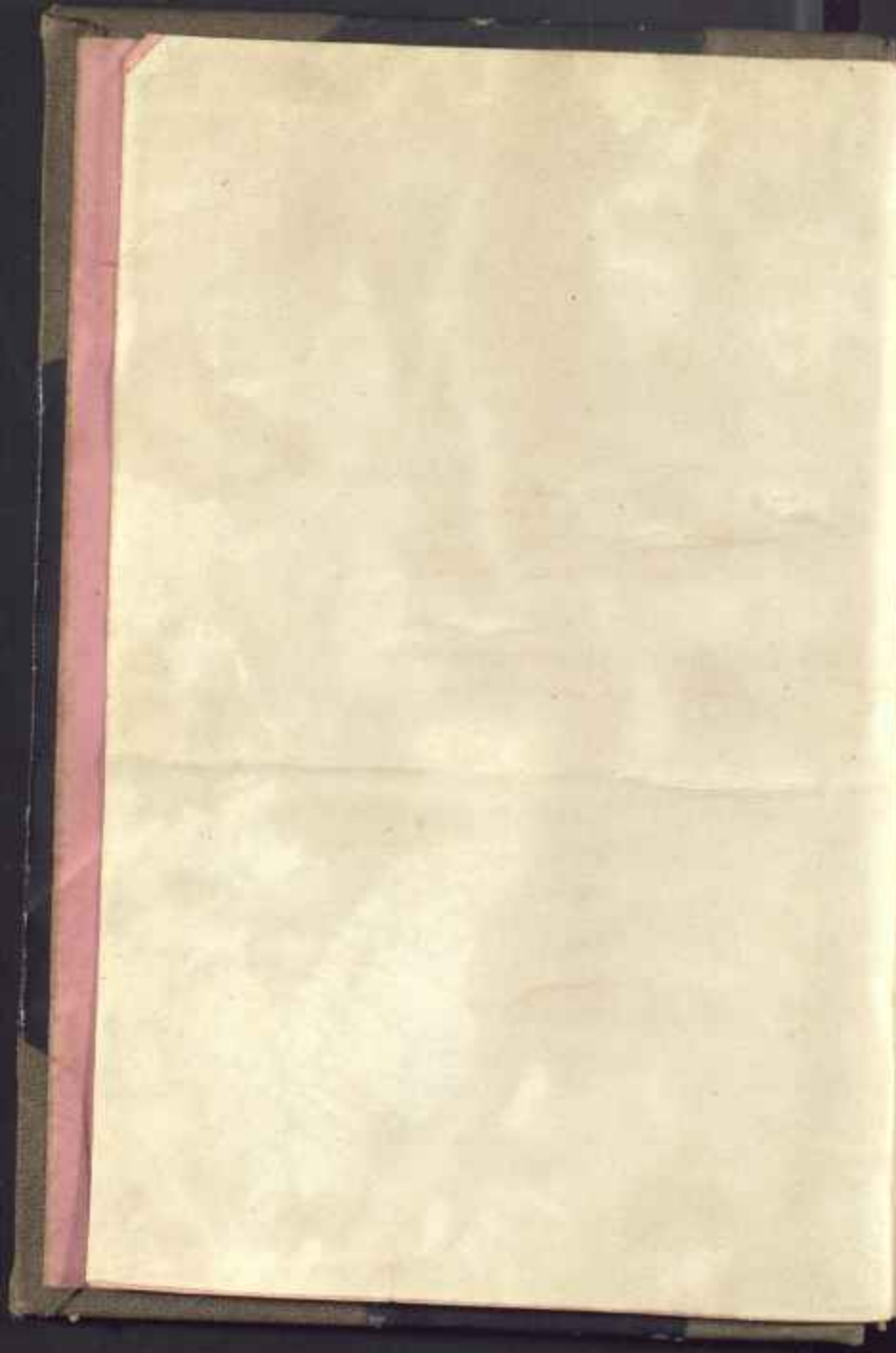


THE
REVUE







EXAMEN CRITIQUE,

AU POINT DE VUE DE LA RAISON,

DE LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

530 SOUTH EAST ASIAN AVENUE

CHICAGO, ILLINOIS 60607

EXAMEN CRITIQUE.

AU POINT DE VUE DE LA RAISON,

OU LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

ENSEIGNÉE

DANS LES CATÉCHISMES DE L'ÉGLISE RÔMAINE.

Par De Potter.

On s'est joué de ce qu'il y a de plus sacré au monde, la vérité de l'âme humaine arrivant à la connaissance et à la vie.

M. Pierre Leroux.

BRUXELLES.

CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

—
1855

DOCTRINE OF THE

THE

THE

PRÉFACE.

J'ai, depuis plusieurs années, formé le projet de publier un Catéchisme rationnel à l'usage des enfants.

Ce qui me l'a inspiré, ce sont les efforts douloureux autant que vains que je vois faire de toutes parts et refaire sans cesse, pour rendre à la société bouleversée le repos et le bonheur qui lui échappent chaque jour et dont chaque jour elle éprouve plus vivement le besoin.

Le bonheur et le repos, me suis-je dit, supposent la stabilité, qui elle-même est la conséquence d'un ordre de choses auquel tout le monde se rallie de bon gré et dont tout le monde demeure satisfait. Mais, pour qu'il puisse être apprécié de tous, cet ordre doit être connu de tous; pour que tous le veuillent, tous doivent avoir pu le juger.

On convient généralement que la société aspire à une entière régénération. Comment parviendra-t-elle à la réaliser? Exclusivement par la réforme des mœurs sociales qui sont l'expression fidèle des mœurs de chacun. Mais qu'on se garde bien de croire que cette réforme puisse être

durable, si on n'a pas eu soin de la fonder solidement sur la rectification des idées relatives au devoir et au droit, à la justice et à la vérité. Rectifier les idées est, je le sais fort bien, une œuvre gigantesque; mais, un peu plus tôt, un peu plus tard, cette œuvre s'accomplira : les idées se redresseront avec les intelligences, quand l'enseignement qui développe les unes et les autres suivra, sans s'en écarter jamais, la ligne droite de la raison. La science alors, ramenée à l'unité réelle qui est son essence, fera de cette unité même, pour l'homme la base de l'instruction, pour l'enfant le principe de l'éducation qui doit l'habituer à raisonner juste, en même temps qu'elle lui apprend à parler.

Mû par ces considérations majeures, je regarde comme un devoir de contribuer dans la mesure de ma faiblesse, et pour autant que mon isolement le permet, à ce travail d'édification et d'affermissement : ce devoir, je n'y manquerai pas.

Mais je comprends qu'avant d'opposer catéchisme à catéchisme, c'est-à-dire doctrine à doctrine, le raisonnement à l'autorité sur parole, la raison à la foi, je suis en quelque sorte dans l'obligation de montrer que l'enseignement contenu dans les catéchismes des religions révélées est contraire à l'enseignement de la raison. Je ne puis, en effet, espérer d'empêcher à la longue quelques enfants d'aller puiser dans ces formulaires les premières notions de leurs connaissances les plus importantes, si je ne prouve préalablement aux parents que ces notions, toujours vagues et incomplètes, sont le plus souvent erronées, sont quelquefois fausses de tout point, et que néanmoins, des traces qu'elles laissent

dans une intelligence encore vierge, dépendent en grande partie la trempe de caractère et la moralité des actions qui signaleront l'homme fait.

Dans notre système d'éducation, on abuse étrangement de la candeur de l'enfance. Et si du moins l'on obtenait, comme autrefois, par cette déplorable séduction, d'imprimer à la société une direction uniforme qui protégerait sa marche, et d'inculquer aux hommes des sentiments dont la constance assurerait la régularité et le calme de leur vie! mais point. Après une énorme dépense de temps et de peine pour donner cours à des faits impossibles et à des idées contradictoires, l'éducation, telle qu'elle a été conçue pour les siècles passés de foi et d'obéissance, ne produit plus, au nôtre où les hommes respirent le scepticisme et l'insubordination avec l'air, que quelques dupes, honnêtes gens par tempérament et par position plutôt que par principe, et une nuée de fripons qui les exploitent et se moquent d'eux. Voilà pour les relations sociales. Et quant à chaque homme en particulier, s'il a été élevé selon la méthode que l'usage a enracinée dans les esprits, il est inévitablement condamné à subir une triple et stérile fatigue à laquelle rien ne pourra le soustraire. Enfant, il aura appris de sa nourrice et de son curé ce que, jeune homme, il se sera vu contraint de désapprendre sur les bancs de l'école (1). A son âge mûr, lancé dans le monde et entraîné

(1) L'enseignement que font donner à leurs enfants les parents catholiques, même par des professeurs catholiques, ne diffère en rien d'essentiel de l'enseignement que toute la jeunesse puise aux écoles et aux universités; aussi les mène-t-il logiquement aux mêmes résultats. A cela, il n'y

par les passions que les intérêts du monde provoquent, il s'efforcera peut-être, mais sans succès, d'apprendre enfin pour tout de bon. Déjà tirailé par le doute, il ne fera plus qu'errer à l'aventure dans le labyrinthe où ses divers maîtres lui ont ouvert des chemins différents, et tombant de perplexité en perplexité, il finira de guerre lasse par nier qu'il y ait rien de certain.

Je suis loin de blâmer qu'on soulève devant les enfants les questions immenses, fondamentales, que posent les catéchismes ordinaires; mais j'insiste, avec une intime et consciencieuse conviction, sur la nécessité de leur montrer sans déguisement et sans détour à les bien résoudre, afin qu'ils n'éprouvent plus le besoin de chercher d'autres solutions, afin surtout qu'ils ne courent pas le danger de ne trouver que des solutions illusoires, qui leur font, en désespoir de cause, affirmer qu'elles n'ont point de véritable solution.

Car, rappelons-nous toujours et ne perdons pas de vue que, aux temps où nous sommes, la discussion est libre et

a, dans l'état des choses, point de remède : la société actuelle, pour qui le matérialisme est à l'état de démonstration scientifique, n'a pas d'autre enseignement à offrir. Tant que les principes de leur éducation se représentent à l'esprit des élèves catholiques, ils sont, cela est vrai, moins prompts que d'autres à rejeter comme vaines les doctrines révélées qu'ils ne mettent point encore en rapport avec les faits appelés *naturels et exacts* dont l'instruction les a boudés. Le catéchisme leur a ordonné de croire, et, quoique initiés à des connaissances incompatibles avec la foi, ils obéissent. Mais gare à eux si jamais la passion, l'intérêt, les circonstances, ou un simple mouvement de curiosité les poussent à examiner, à comparer, à raisonner en un mot! Bientôt ils subissent, comme tous les hommes de notre époque, les déplorables conséquences de l'antagonisme entre l'éducation et l'instruction qu'ils ont reçues.

ne saurait plus être ni comprimée ni restreinte ; qu'elle fait partie de notre organisation sociale qui lui doit tout à la fois l'être et le mouvement. La barrière jadis insurmontable de dogmes et de mystères, de préceptes et de pratiques, que l'éducation plaçait devant l'homme aux premiers pas qu'il hasardait dans la carrière intellectuelle, n'est plus qu'une ridicule clôture qu'il franchit ou qu'il rompt dès son entrée dans la société. Mais pénétrons-nous aussi de la pénible vérité que confirme l'expérience de chacun de nous, savoir, que de l'antagonisme de son éducation et de son instruction, naît une lutte cruelle entre les idées imposées à l'enfance et le raisonnement qui s'impose lui-même dans la suite, lutte déchirante aux moments de découragement et de souffrance, pendant surtout les années parfois longues et tristes de la vieillesse, et à laquelle la mort seule met un terme.

Mon but est de délivrer autant qu'il est en moi les générations à venir de cette anxiété poignante ; mon moyen, de ne leur parler que le langage simple et clair du bon sens.

On ne manquera pas de m'attribuer un tout autre dessein qui ne m'est jamais venu en pensée : on insinuera que je m'acharne sur le catholicisme que j'ai en haine. C'est une erreur que la mémoire seule des faits écoulés devrait suffire à détruire. Car souvent j'ai rendu au catholicisme la justice à laquelle il a droit. Je me suis toujours empressé de reconnaître qu'il avait été la pierre angulaire de notre édifice social, le conservateur de l'ordre ; mais je n'ai jamais négligé d'ajouter que c'était uniquement parce que la société le tenait pour tel, et que depuis qu'il n'avait plus

pour lui cet assentiment commun dont l'active ardeur garantit l'efficacité, il avait aussi perdu toute valeur et toute puissance.

Ce n'est donc pas spécialement sur la doctrine catholique, mais en général sur tous les faits révélés et sur les croyances à ce qui n'est point établi par le raisonnement même, que s'exerce ma critique. Je soutiens que la foi est devenue incapable de préserver la société du désordre, et que le doute qui a renversé la foi et qui mine l'ordre social ne peut être vaincu que par l'incontestabilité devant la raison.

Si l'on veut bien me prêter quelque attention, il ne me sera guère difficile de faire toucher, ainsi qu'on dit, au doigt et à l'œil que le catholicisme est déchu comme moyen de conservation pour la société. Personne, je suppose, ne me contestera qu'aujourd'hui les doctrines catholiques sont sans relâche battues en brèche et qu'elles perdent continuellement du terrain; la société — je parle de la vraie société qui se résume dans l'État — s'en émeut-elle? non, elle a même à peine l'air de s'en apercevoir. Chacun, s'il le juge à propos, ouvre le débat, et un débat public, sur le système catholique entier; se figure-t-on qu'il y ait là la moindre velléité d'ébranler ce qui est? en aucune manière: quelques timorés crient au scandale et les choses vont leur train accoutumé. Le culte est déserté, ses pratiques tombent en désuétude, ses cérémonies ne sont plus qu'un spectacle pour les yeux; les commandements de l'Église sont sans force, les solennités de l'Église sans signification; les images religieuses, dépourvues de tout

prestige, n'ont d'autre prix que celui qu'elles doivent aux arts; les chants religieux ne parlent qu'aux sens; l'ancienne majesté des temples laisse l'esprit froid et frappe l'imagination seule : la société songe-t-elle, là du moins où il reste encore quelque peu de prudence et de conduite, à réchauffer le zèle par des ordonnances de police, à convertir en lois les mandemens des évêques, à menacer des dispositions du code pénal les criminels de lèse-dévotion? nullement : l'Etat n'intervient que pour ce qui le touche immédiatement, et les citoyens dont les actes ne lui causent aucun dommage matériel, ont pleine et entière liberté de s'entendre avec leur conscience comme il leur paraît convenable. Le schismatique, l'hérétique, l'excommunié, l'homme qui refuse jusqu'à sa mort ce qu'on nomme les secours de la religion, bien que repoussés par les prêtres, ne le sont pas par la société. L'incrédule avoué, l'indifférent notoire, le mécréant public n'en gardent pas moins, s'ils paraissent la mériter d'autre part, la réputation d'hommes honnêtes et honorables et, à l'occurrence, de magistrats dévoués au maintien des lois et de l'ordre.

Il y a plus : nos pactes constitutifs reconnaissent expressément à chaque membre de la société le droit de répudier le catholicisme, de combattre le catholicisme, d'enseigner et de propager le contraire de ce que le catholicisme enseigne et propage, de travailler à fonder ce que le catholicisme appelle *le mensonge* sur les ruines de ce qui est pour lui *la vérité*. Ne sont-ce pas là, si les mots ont conservé leur valeur, des principes éminemment anticatholiques? Eh bien ! les catholiques eux-mêmes ont aidé à les

inscrire dans les lois fondamentales, et ils aident tous les jours à en organiser l'application par des lois secondaires et des règlements de toute portée. Et l'on viendra nous soutenir que l'arrêt de mort prononcé par la société contre le catholicisme n'est pas définitif! Mais j'en appelle aux catholiques; ils ont signé cet arrêt et ils l'exécutent.

J'ai dit que non-seulement la foi catholique, mais que toute foi quelconque était, dans les circonstances données, sans puissance sociale pour servir, ainsi qu'elle a fait si longtemps, de lien aux hommes réunis : je n'aurai pas plus de peine à prouver cette assertion. Mais comme, pour avoir loyalement raison, il faut commencer par être juste envers ceux qu'on prend à partie, je déclarerai sans hésiter qu'à l'origine de la société les hommes ont nécessairement dû supposer une vérité commune puisqu'ils ne connaissaient pas la vérité. La croyance alors à l'hypothèse sociale était plus qu'utile, elle était indispensable à l'existence et à la durée de la société. Cette croyance a été possible, puisque la société s'est réalisée et s'est conservée par elle. S'en-suit-il qu'elle doive toujours être possible? Le fait est qu'elle s'est évanouie. Renaltra-t-elle? Examinons.

Pour que la foi sociale demeure debout, il faut que ce qui en est l'objet soit constamment et scrupuleusement tenu en dehors et au-dessus de toute investigation; il faut, pour que nul ne conçoive même l'idée d'en sonder les profondeurs, que toute recherche, tout raisonnement puissent être interdits sur quoi que ce soit : bref, que l'homme vive sans penser, si ce n'est dans le cercle étroit que lui ont tracé les interprètes de la révélation. Entre cet état de choses qui a été celui

du monde catholique, et notre état présent, il y a un abîme qu'aucun effort rétrograde ne parviendra à combler. Aujourd'hui l'esprit erre librement d'opinion en opinion, met toutes les opinions en doute, s'ape toutes les doctrines, tous les systèmes; et là où la foi individuelle se soustrait à cette raffe générale (qu'on me passe l'expression) de ce qui formait le trésor spirituel de nos pères, sans être d'aucun secours pour soutenir l'ordre ancien, elle retarde l'avènement de l'ordre nouveau dont elle empêche de sentir assez universellement et assez vivement le besoin.

On a demandé si, la foi sociale étant éteinte, le protestantisme individuel ne pouvait pas la suppléer socialement. Sincère ou non, la question ainsi posée me paraît porter sa solution avec elle. Rien de mieux que de protester contre l'erreur reconnue, même lorsqu'on n'a point encore à lui opposer la vérité qu'on ignore; seulement, c'est à la condition formelle de chercher cette vérité, afin de la substituer à l'erreur. Mais pour ce qui est de protester pour protester, et parce qu'on croit qu'il y aura toujours lieu à protestation; parce qu'on croit qu'il n'y a pour nous point de vérité sans erreur; en d'autres termes, que la vérité réside dans une sphère où l'intelligence ne pénètre jamais: c'est tout bonnement nier l'intelligence et, par le scepticisme, préparer la confusion, par le bouleversement l'anarchie, la dissolution (2). Je proteste pour ma part,

(2) « Si j'admettais une fois, a dit un jésuite distingué, le P. Rozaven, moi il n'y a pas longtemps, si j'admettais que la raison individuelle n'a pas en soi le principe de certitude, je deviendrais à l'instant sceptique. » Le P. Rozaven est dans le vrai. Car comment l'homme arriverait-il à la

haut et ferme, contre cet inqualifiable abus du raisonnement, qui rend irrationnelle la raison elle-même.

La mission du doute a été de dégager la société des langes de la foi qui la gênaient dans sa progression ; cette mission est remplie. Celle du raisonnement est de l'arracher au doute qui la fait vaciller à chaque pas, et de redresser sa marche : cette mission sera remplie plus prochainement peut-être qu'on ne pense. Mais passons au protestantisme religieux.

Jamais le christianisme ne se serait fait accepter comme religion sociale, s'il ne s'était transformé en catholicisme, c'est-à-dire si, d'opposition désorganisatrice, il n'était devenu gouvernement conservateur. Car lui aussi avait débuté, au sein de la civilisation païenne, par être une protestation contre le sensualisme polythéiste qu'il démolissait à grands coups d'épurations, de réformes et de spiritualiste abnégation. Appelé à renouveler la face de la société, il se constitua, et par cela seul proscrivit toute démolition et même toute réforme ultérieure. Les chrétiens catholiques dès lors réalisèrent l'unité sans laquelle il n'y a ni hiérarchie, ni ordre, ni conservation, ni stabilité, et qui leur permit de s'intituler *association choisie, église*.

certitude si ce n'est par l'intelligence, et par son intelligence à lui individu ? Admettre que le principe de certitude est au-dessus de la raison individuelle, est la même chose que nier la certitude dans ses rapports avec l'intelligence des individus, qui dès lors ne sont plus même certains s'ils doivent croire ou douter. Mais pourquoi le P. Rozaven qui a si bien saisi cette vérité, n'a-t-il pas compris également que, si la raison suffit pour acquérir la certitude, la foi devient complètement inutile ? Une fois que l'intelligence est certaine, elle n'a plus que faire de croire quoi que ce soit.

Les autres sectes dites *chrétiennes* sont demeurées dans tous les temps à l'état d'écoles philosophiques, forcément en contradiction avec elles-mêmes lorsque, nonobstant leur *illimitable* droit individuel de protester, elles ont émis une prétention que rien ne justifiait, celle d'établir quelque chose contre quoi toute protestation individuelle viendrait échouer, que même aucune protestation ne pourrait atteindre.

On a, à diverses époques, tenté de concilier la protestation et l'autorité, mais toujours en vain. A quoi aussi pouvaient-ils mener les essais malencontreux de transaction entre deux principes nécessairement incompatibles, celui de la foi et celui du doute, celui de l'affirmation et celui de la négation? Les autocratiques édits, de risible mémoire, l'*Hénoticon*, l'*Ecthèse* et le *Type* des empereurs grecs, et l'*Intérim* de Charles-Quint, qui proclamaient le droit de protester et simultanément posaient les bornes au delà desquelles ce droit cessait d'en être un, qu'ont-ils produit? Rien, absolument rien. Je me trompe : ils ont embrouillé les questions agitées de leur temps, et envenimé les querelles, exactement comme fait, au nôtre, l'hypocrite et bâtard *juste-milieu*. Forcé a toujours été et sera toujours d'en revenir en dernière analyse au bon sens, qui dit qu'il n'y a point d'autre alternative, qu'il faut, si l'on ne sait pas, ou bien tout nier, douter de tout, protester sans fin ni cesse, ou bien croire, et encore croire, croire aveuglément et passivement, sans réserve ni restriction.

Obéissant à la logique des choses, les Églises non catho-

liques durent toutes, de bon ou de mauvais gré, finir par faire plus ou moins franchement du catholicisme; seulement elles supprimèrent le pape, et par là se privèrent des avantages qu'elles avaient en vue en foulant ainsi aux pieds leur raison d'être. Celles qui réussirent le mieux furent l'Église russe et l'Église anglaise, parce qu'elles se centralisèrent aux mains du pouvoir civil. Je ne m'y arrête point. Ce que je dis du catholicisme s'applique à ce qu'elles ont conservé de catholique. Quant à leur protestantisme, il doit inévitablement se conformer aux lois morales du doute et de la négation, qui fondent le règne des passions sur la ruine de tout le reste.

D'après quel principe, d'ailleurs, discuterait-on les doctrines des chrétiens selon Luther ou Calvin, Bossuet et ses gallicans, selon les jansénistes d'avant et d'après 1789, et tant d'autres, qui se sont fait et qui se font encore une religion, chacun suivant ses préjugés, ses passions, ses intérêts et son caprice? Ces sectaires échappent à toute critique raisonnée par leurs éternelles variations, ou plutôt par la versatilité attachée à la position qu'ils se sont faite. On ne peut les juger ni sur les règles du doute, ils croient beaucoup de choses; ni sur celles de la foi, il y en a beaucoup qu'ils nient: et au fond, leurs négations et leurs croyances sont insaisissables, puisque c'est leur volonté seule qui les détermine.

Il me faut, à moi, pour la combattre, l'Église coordonnée et disciplinée, indivisible, une; il me faut ses dogmes qu'elle dit immuables et indéfectibles, son organisation convergeant du moindre prêtre vers le centre commun, le

pape, chef visible dont l'esprit ne peut faillir et dont le pouvoir est sans bornes (5).

Par quelle voie l'Église catholique est-elle arrivée à cette admirable unité qui a si longtemps confondu son existence avec l'existence de la société elle-même? Au moyen d'une rare intelligence de la nécessité sociale, et du soin soutenu de s'y conformer. La nécessité sociale était, il y a quinze cents ans comme de nos jours, l'établissement et la conservation de l'ordre. Il y a quinze cents ans, l'ignorance sociale qui dure encore, mettait pour condition *sine qua non* à cet ordre, une foi commune. Mais alors la pression du despotisme suffisait pour étouffer l'examen et maintenir la foi inviolable. L'Église le comprit, et elle se substitua, vivace et régénératrice, au système vieilli, corrompu, méprisé, des religions anciennes. Bientôt tous les peuples se rangèrent sous l'étendard de la foi nouvelle, et le christianisme domina le monde. Sa force, c'était la volonté constante et

(5) M. de Roblano-Borsbeek, dans son dernier écrit (*l'Ordre*), a parfaitement raison : pour qu'aujourd'hui l'Église dominât la société, et même pour qu'elle fût dans la société quelque chose de plus que les mille et une opinions qui y grouillent, il faudrait que la base de l'ordre fût encore telle que l'avaient jetée les papes Grégoire VII et Innocent III, et que l'a définie le pape Boniface VIII dans sa bulle *Unam sanctam* (1302) ; c'est-à-dire il faudrait qu'il y eût deux glaives au service de l'Église, l'un en mains du pape, l'autre aux flancs des rois qui ne le tireraient que sur l'ordre du pape, afin que toute humaine créature fût soumise au pontife romain. Cela se peut-il? hommes de bon sens et de bonne foi, répondez... Vous avouez que ce n'est plus possible. Eh bien, donc, laissez là votre Église, et convenez que, par la large voie de l'indifférence qui tue toutes les opinions, voie si bien battue par le libre examen, votre Église va avec nous, va même avant nous à l'anarchie, d'où il faudra bien que la société sorte par le sentier de la vérité démontrée, si tant est que l'humanité doive ne pas périr.

unanime de ceux qui l'avaient si ardemment embrassé, et qui le préservaient avec jalousie de toute atteinte portée à son intégrité et à sa dignité. Chaque fois que cette volonté rencontrait quelque opposition, elle éclatait comme la foudre et frappait tout ce qui lui faisait obstacle. C'est là cette justice de l'Église, la même, ne l'oublions pas, que celle de la société, car Église et société ne faisaient qu'un; c'est là cette justice sociale qui, dans des temps plus rapprochés de nous, devint ce qu'on a appelé l'Inquisition, et qui punit avec sévérité, qui finit par punir de mort quiconque mettait en doute la divinité de la révélation, ou provoquait l'examen sur un seul de ses dogmes, quiconque même ne témoignait pas d'un respect assez prononcé pour la moindre des cérémonies de son culte.

On a fait sur ou plutôt contre l'Inquisition beaucoup de phrases à effet, dont la sensiblerie traduite en langage rationnel se réduit à des sons faux ou du moins à des sons creux. Sans contredit, au point de vue de la raison absolue, la peine du bûcher pour simple dissidence d'opinion, lorsque surtout celui qui condamne n'est pas plus fondé en raisonnement que celui que frappe la condamnation, c'est pis qu'une absurdité, c'est une atrocité. Mais les déclamateurs philanthropes se sont-ils jamais inquiétés de savoir quels sont pour la société le devoir et le droit suprêmes, la suprême équité, par conséquent, et la seule raison qui lui soit applicable? N'est-ce pas le soin religieux de sa conservation et de la conservation de l'ordre avec laquelle son existence se confond? Or, si l'ordre tient indissolublement à la croyance établie, et si la croyance établie n'a de sanc-

tion sociale possible que l'application de la volonté générale, exprimant l'intérêt général aussi, est-il juste, est-il raisonnable de laisser succomber la société pour ne pas évoquer la terreur des supplices contre les perturbateurs qui la menacent? La sensibilité de bon aloi n'ordonne-t-elle pas, d'accord avec le bon sens, de sacrifier sans scrupule ni pitié quelques enthousiastes sincères et quelques raisonneurs imprudents pour empêcher l'humanité de périr? N'impose-t-elle pas impérieusement, et comme loi des lois, de sauver l'humanité?

Mais les rigueurs qui étaient salutaires autrefois ne seraient plus actuellement qu'abominables : pourquoi? Parce qu'elles auraient pour but l'impossible, parce qu'elles seraient inutiles par conséquent, qu'elles feraient des victimes sans profit pour la société, et qu'elles soulèveraient contre elles le sentiment public qui entraînerait ce que précisément on veut éviter, le désordre et la ruine. Notre siècle est celui de la tolérance, c'est-à-dire de la mort de toute foi réelle ; car la tolérance de ce qu'on croit l'erreur est l'indifférence pour ce qu'on affecte de croire la vérité, en d'autres termes pour toute vérité quelconque. L'Inquisition à une pareille époque serait une cruauté gratuite, comme à l'époque de foi la tolérance eût été une cruelle folie. Il fallait alors, coûte que coûte, soutenir l'autorité ; aujourd'hui il n'y a plus rien à soutenir.

— Et cependant, objectent les défenseurs plus ou moins éloquents de l'autorité de droit divin, il en faut indispensablement une. — C'est juste, il en faut *une*. Il faut une organisation, de l'ordre ; l'ordre ne s'obtient que par le raison-

nement; le raisonnement a besoin d'un point de départ, qui est son autorité à lui, mais qui, pour devenir principe social, doit pouvoir se faire accepter comme l'autorité (4). Et puis?... J'ai constaté que l'autorité de par la foi avait perdu toute valeur sociale; je n'ai point dit que la société pût se passer d'autorité. Je dis maintenant que, s'il n'y a pas d'autre autorité possible que celle de par la foi, la société disparaîtra de la terre.

Que faire à cela? Selon moi, il faut déterminer l'autorité par la démonstration, puisque avec la foi les autorités se sont évanouies, l'une avant, l'autre après. Selon les catholiques, il faut restaurer l'ancienne autorité. Restaurer, c'est facile à dire; mais comment s'y prendra-t-on? S'il s'agissait d'une œuvre matérielle, corporelle, par exemple d'un pan

(4) Dans les temps de foi sociale, on ne dit jamais *une autorité*, ni *une religion*; on dit: *l'autorité*, *la religion*. Car la société alors est encore religieuse réellement, et elle respecte comme la seule autorité vraie celle en laquelle elle croit. Les expressions *une autorité*, *une religion*, appartiennent à l'époque de doute. Une autorité signifie une autorité quelconque, établie et conservée par la force ou la ruse; comme une religion signifie une religion quelconque, un système de dogmes ou d'opinions, un ensemble de pratiques, toujours quelconques. Nos sociétés qui veulent cela, s'il faut en croire les catholiques eux-mêmes, ne veulent rien du tout, puisqu'elles confessent tacitement que, ne sachant pas ce qu'elles doivent vouloir, elles demeurent dans une complète indifférence. Elles ont de la religion dans ce sens que, parmi les membres dont elles se composent, la plupart s'unissent en groupes pour en professer, chaque groupe, une différente de celles de tous les autres. Les catholiques — nous évitons de citer des noms propres — appellent cela avoir *une religion*; nous l'appelons avoir *des religions*, c'est-à-dire n'avoir, socialement bien entendu, point de religion. Et nous concluons, contrairement aux catholiques, que la liberté de conscience, de religion, des cultes, est faite pour ceux qui sont censés n'avoir aucune religion parce qu'ils ne professent aucun culte, aussi bien que pour ceux qui sont parqués sous la garde d'un pasteur et de ses chiens.

de mur écroulé et qu'on voudrait rebâtir, soit : quelques maçons feraient l'affaire. Mais relever des idées décomposées de longue main et finalement mises en poudre, faire triompher une doctrine dont les plus modestes arguments ne cessent de triompher, replacer à la tête de la civilisation un système qui ramènerait la civilisation au point d'où il a fallu qu'elle s'éloignât pour que l'acceptation sociale de la vérité devint possible; bref, proclamer un principe qu'on n'appuie pas sur la raison, à l'heure même où le raisonnement renverse tout ce que la raison n'a pas inébranlablement étayé : en vérité la prétention est par trop ingénue (5)!

Aussi, sans nous amuser à la réfuter, nous contenterons-nous de prendre acte de ce que le raisonnement, tel que la société l'admet, c'est-à-dire sans point de départ déter-

(5) Les restaurateurs de l'autorité, que j'appellerai *matérialistes* parce qu'ils croient pouvoir arriver à leur but par des moyens en quelque sorte mécaniques, ont pour dernière ressource le monopole de l'éducation. Fort bien. Mais comment parviendront-ils à accaparer la direction des intelligences? C'est toujours la même question. Le doute étant de droit social, personne ne s'emparera désormais de l'éducation, pas plus que de la parole, de la pensée. A quiconque se mettra en avant on demandera ses titres, et sur constatation de fausseté ou seulement d'altération, ces titres seront rejetés avec celui qui les présente. Et l'Église redeviendrait l'institutrice universelle? sans opposition ni conteste? après que les disciples des jésuites ont fait supprimer la Compagnie? après que les élèves de l'université catholique de France ont fait guillotiner leurs prêtres? quand le quasi-catholique Montalembert demande la liberté en tout et pour tous, et que le catholique pur, Robiano, prêche la démolition sans bornes et sans fin? Allons donc!... L'éducation, la parole, la presse, les intelligences en un mot, ne seront plus monopolisées que par le besoin qu'on aura d'un ordre stable, et au moyen de la vérité incontestablement démontrée, sur laquelle seulement cet ordre peut être basé.

miné, démontre aux yeux les moins clairvoyants, savoir, que le défaut d'un principe commun d'autorité rend toute association réelle impossible. Mais nous n'allons pas plus loin. Ce serait inutilement que nous interrogerions ce même raisonnement sur la détermination du principe : il faut d'abord qu'il l'ait pris pour point de départ, s'il veut l'imposer ensuite à la société, et contraindre moralement celle-ci à l'admettre. Le raisonnement doit avoir successivement renversé toutes les autorités apparentes sur lesquelles la société essaye encore chaque jour de se consolider, pour que son existence compromise force cette même société à recourir à l'autorité réelle qui assurera d'un seul coup l'ordre et la stabilité.

Rendre à la société une autorité basée sur la foi ! Mais il est inconcevable qu'on ait pu émettre sérieusement une pareille idée. Et sur quoi basera-t-on la foi elle-même ? Elle a pour cause l'ignorance de la vérité, c'est incontestable ; mais il est incontestable également qu'elle a pour condition nécessaire la compression de l'examen. Et le moyen désormais d'empêcher d'examiner (6) ! Je compare

(6) On n'a jamais pu empêcher d'examiner, dans un sens absolu ; car examiner c'est penser, c'est vivre de la vie intellectuelle, de la vie sociale. Chaque instant de l'existence de l'homme qui a conscience de lui-même est une pensée, un examen, un raisonnement. Mais on a empêché de discuter, afin que l'autorité contestable à laquelle la société était soumise ne fût point contestée. Malgré cela, l'examen, essentiel à l'homme, a peu à peu franchi les limites posées par le pouvoir à l'exercice de la discussion, et dès lors la discussion elle-même est devenue de plus en plus difficile à comprimer. Maintenant elle est irrévocablement libre. L'amour des jouissances, la soif de l'or, l'industrialisme en un mot, l'ont intronisée, en même temps qu'ils ont mis la foi au rebut.

la foi à ce que des aveugles seraient convenus entre eux d'appeler *la lumière*. Si l'on fait tomber leurs cataractes, *croiront-ils* encore à cette lumière supposée? Non, ils *sauront* si c'est là la lumière ou si ce ne l'est pas, puisqu'ils *sauront* ce qu'est la lumière. Ouvrir les yeux de l'intelligence, c'est abaisser les cataractes de la foi; et si, sans cataractes, on y voit souvent mal, du moins on y voit, et à aucun prix on ne consentirait à redevenir aveugle, de peur de se tromper en se servant de la vue.

Soyons de bon compte : que déplorent les conservateurs religieux et politiques? Est-ce la perte de l'autorité par la foi? Assurément non. C'est la perte de l'ordre, parce que tout le monde sent que, d'incertitude en incertitude, de faute en faute, de révolution en révolution, la société se trouvera, dans un demi-siècle, dans quelques années, demain peut-être, face à face avec l'anarchie. Cherchons donc à reconstituer l'ordre, non plus en nous adressant à la foi que le raisonnement social a tuée sans retour, mais en faisant appel à la raison dont le raisonnement n'a été jusqu'ici que l'expression illusoire et dont il doit devenir l'expression vraie.

Le temps viendra où ceux qui ne faisaient qu'*avoir foi* à la détermination absolue de la justice et de la vérité, passeront pour avoir été aussi extravagants que le seraient de nos jours ceux qui se borneraient à *croire* que *deux et deux font quatre*.

Je me résume en peu de lignes.

Il est indispensable que le vide laissé par le catholicisme dans notre système social soit au plus tôt rempli, si on

veut que la société entière ne s'engloutisse dans l'abîme.

Ce vide ne peut plus être rempli par la foi qui a été socialement détrônée par le doute.

Or, il n'y a de possible pour l'intelligence que la croyance à une vérité supposée et la démonstration de la vérité.

Il faut donc, sans plus différer, n'exposer aux hommes, n'exposer même à l'enfance, que des idées dont l'incontestabilité soit susceptible d'être prouvée à tout esprit suffisamment développé pour saisir l'enchaînement des propositions identiques dont cette preuve se compose.

Pour y parvenir, du moins dans le cercle restreint où je puis espérer d'exercer quelque influence, j'ai consacré le présent écrit à débarrasser le terrain du raisonnement des empêchements innombrables dont les révélations l'ont encombré, sous la forme de mystères, de dogmes, de préceptes, de défenses, de règles, de conseils.

Voici comment j'ai procédé :

Je ne pouvais étendre mon examen critique à tous les catéchismes; je l'eusse fait d'ailleurs, que c'eût été me répéter presque sur chaque point. Les formulaires catholiques ne diffèrent entre eux que par l'arrangement et les expressions; chacun d'eux est une variante plus ou moins adroitement déguisée du thème suivant : « J'affirme
« tels dogmes, il faut les croire; je prescris tels actes,
« telles pratiques, il faut les exercer. Car je m'appelle
« *catéchisme*, ce qui veut dire que je parle au nom de
« l'Église qui est la dépositaire de l'esprit de Dieu. Et
« cette Église témoigne que ce qu'elle m'ordonne d'ensei-
« gner est la vérité, et toute la vérité. »

Forcé de choisir, je me suis attaché pour en faire l'analyse au *Catéchisme* de mon diocèse; pour abrégér le plus possible, j'ai pris son *Petit catéchisme*, particulièrement destiné à la première enfance; et dans ce petit catéchisme, je n'ai eu égard qu'aux articles qui m'étaient désignés au moyen d'une croix (†) par l'éminent rédacteur lui-même, comme étant *les plus essentiels*. L'archevêque-primat a développé ses idées dans les demandes et réponses du même catéchisme, qu'il n'a pas spécialement distinguées, parce que, selon lui, elles sont moins importantes: il a surtout cherché à les élucider dans le *Catéchisme de Malines avec des explications*. Je ne m'en occupe pas pour le moment. Si par la suite la chose paraît utile, je démontrerai dans une publication supplémentaire, que les éclaircissements accessoires font ressortir encore davantage le peu de fondement des assertions principales, dont j'ai pris à tâche dans celle-ci de rendre la déraison palpable.

Mon choix fait, la marche que j'avais à suivre m'était indiquée par la nature même de mon travail. J'ai donc copié textuellement chaque demande et chaque réponse du catéchisme, sur lesquelles je voulais diriger le flambeau de la critique. Immédiatement au-dessous, j'ai placé les *Réflexions* que cette demande et cette réponse me suggéraient. Et après, est venue se placer comme d'elle-même une *Réponse rationnelle* à la demande précédente du catéchisme. La réponse rationnelle est destinée, quand la chose est possible, à résoudre dans le sens de la vérité la question posée par le cardinal et que je passe au crible du raisonnement. Du reste, je me suis imposé la loi, et ce serait

à mon insu si je l'avais enfreinte, de traiter sérieusement et gravement une matière toujours grave et sérieuse. Prenant en main la cause de la société, de la morale et de la religion, il y eût eu inconséquence de ma part, et inconséquence impardonnable, à mêler le sarcasme et l'ironie à une discussion qui a pour objet la foi, le doute et la raison, c'est-à-dire le passé, le présent et l'avenir de l'humanité.

Quelques mots encore avant de finir.

J'aurais pu, comme tant d'autres dans ce siècle si fécond en aspirations vagues et si pauvre en raisonnements serrés, si brillamment nuageux, si abondamment parleur, mettant l'éloquence au-dessus de la logique, la poésie au-dessus du bon sens, l'inspiration au-dessus de la raison, toujours prêt à prendre des sentiments pour des arguments et des sophismes pour des preuves, n'envisageant jamais une difficulté en face, et tournant toutes les questions épineuses pour ne point avoir à les résoudre; j'aurais pu faire de l'allégorie néocatholique, et à travers un dédale de mythes et de figures, au moyen d'un mysticisme quasi rationnel, espèce de compromis entre la foi et l'examen, échapper à la nécessité d'accepter la doctrine de l'Église, tout en évitant le danger et l'éclat de la rejeter. Mais tel n'était pas mon plan, et d'ailleurs la raideur de mon caractère ne m'eût jamais permis d'en tenter l'exécution. L'Église proclame ses dogmes au sens propre et non au sens figuré. La *Trinité*, le *péché originel*, la *rédemption*, la *divinité du Christ*, la *transsubstantiation*, la *rémission des péchés*, le *paradis* et *l'enfer*, expriment chez elle des mys-

lères positifs, non des emblèmes, des symboles. J'en ai conclu que, sans avoir recours à des explications que l'Église n'avoue pas, à des interprétations qu'elle ne tolérerait pas chez ses fidèles, en un mot à un soi-disant instinct de *religiosité* plus ridicule encore qu'hétérodoxe, il fallait, de deux choses l'une : ou soumettre purement et simplement son intelligence, et croire, les yeux de l'esprit fermés à toute lumière dont l'Église n'est pas le foyer ; ou bien nier hardiment les mystères que l'Église impose aux croyants et comme elle les impose, et dire s'il y a lieu, sans ambages ni circonlocutions, sans précautions oratoires, sans égards hypocrites, pourquoi on les nie.

C'est ce dernier parti auquel je me suis arrêté.

Écoutons à ce sujet M. le comte Louis de Robiano-Borsbeek. Dans un livre remarquable publié récemment, et qu'il a intitulé *l'Ordre*, cet écrivain éminemment catholique s'est proposé un but absurde, justement parce qu'il demeure rigoureusement conséquent avec le principe qui lui sert de point de départ ; il s'exprime ainsi : « L'Europe doit être transformée ou succomber ; en cela nous sommes d'accord. Bien : quelle est la difficulté réelle d'une telle transformation, et au fond la seule ? C'est l'opposition de l'opinion... Il faut donc employer toute notre activité à transformer l'opinion. Les bonnes institutions, les bonnes lois viendront ensuite spontanément, sans aucune difficulté. »

Et un peu plus loin : « Bornons-nous donc au rôle qui nous est assigné, et qui, soyons-en sûrs, *nous est imposé* : c'est de transformer l'opinion autour de nous autant que

nous le pouvons, c'est de la démolir, de démolir de tous nos moyens, de démolir sans cesse. »

Je suis de son avis.

Je travaille donc, pour me servir du langage de M. de Robiano, à démolir l'opinion catholique, parce qu'elle se met et se tient obstinément en travers de la voie que l'humanité parcourt pour arriver, par l'expérience de tous les maux, à la possession du souverain bien, la connaissance de la vérité.

On ne m'accusera pas de dissimulation : mes paroles sont précises et catégoriques ; si elles produisent quelque bien parmi les hommes de mon temps, ce sera par la droiture du sentiment qui les a dictées et la liberté de leur forme. M'exprimant sans détours d'aucune sorte, il sera difficile de me supposer des vues secrètes, un dessein caché.

Je m'attends malgré cela à de vives réclamations de toute espèce, réclamations d'autant plus bruyantes que probablement nul ne se mettra en avant pour discuter froidement avec moi les questions que je traite. Je serai donc condamné au tribunal des intérêts présents ; et parmi ces intérêts je range en première ligne ceux des préjugés que beaucoup de gens tiennent à ne pas laisser s'éteindre, quelques-uns parce qu'ils en profitent, la plupart parce qu'ils y sont habitués et qu'ils redoutent, outre la peine que leur imposerait leur abandon, l'espèce de honte qu'ils éprouveraient à devoir les remplacer par des idées nouvelles. Mais le temps, j'en ai la conviction intime, revisera le procès, et le besoin de vérité pour réorganiser l'ordre social, fera

révoquer la sentence et prononcer mon acquittement.

La lutte que je soutiens n'est pas une guerre de personnes ni de parti; c'est une guerre de principes. Je suspendrais à l'instant toute hostilité contre le catholicisme, si les catholiques étaient encore dépouillés, soit arbitrairement, soit légalement, comme ils l'ont été par des gouvernements prétendus philosophes, d'aucun de leurs moyens d'attaque ou de défense. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus : plus d'une fois, dans ma longue carrière, j'ai été à même de me poser le champion des catholiques, lésés dans leur droit à la liberté dont toutes les opinions doivent jouir également, à une époque où la foi a perdu sa puissance sociale, et où la raison n'a pas encore pu faire valoir la sienne.

Jamais, dans de pareilles circonstances, je ne romprai la concorde et la sincère union (7) qui doivent régner dans

(7) *L'union dont nous parlons ici, bafouée si inconsidérément par les hommes de parti qui veulent, non jouir du droit commun à tous, mais accaparer à eux seuls les droits de tous, n'en est pas moins, avec la liberté, le moyen unique de conserver un peu d'ordre dans la société à une époque comme la nôtre. Ainsi comprise, l'union consiste en de larges concessions réciproques et en une mutuelle tolérance, dans l'ordre des actes, avec la réserve la plus entière d'une absolue intolérance, hautement professée, pour ce qui est des principes. Aucune des opinions qui se partagent le monde intellectuel n'a assez de puissance morale pour se faire généralement accepter; chaque homme qui croit posséder la vérité ou qui est convaincu que personne ne la possède, est entouré d'autres hommes qui le taxent d'erreur comme lui-même leur reproche de se tromper; ce sont là des faits que personne ne révoquera en doute. Il faut donc que les hommes de toutes les opinions, pour peu qu'ils aient le sens droit et des intentions pures, marchent, autant qu'il est possible, côte à côte vers le but commun du moment, sans qu'ils doivent pour cela transiger sur aucune des idées de la vérité desquelles ils sont convaincus, pourvu qu'ils*

l'ordre des faits, pour la direction des intérêts matériels de la société, entre les hommes de toutes les opinions. J'offre, il est vrai, le combat aux catholiques, mais c'est un combat loyal, dont les conditions sont : que la querelle se videra exclusivement sur le terrain du raisonnement, au moyen d'idées opposées à d'autres idées ; qu'en un mot les armes auxquelles on aura recours seront morales et rien que morales, sans que jamais ni l'autorité de la force ni la force de l'autorité puissent être invoquées ni même acceptées comme auxiliaires, afin que la raison seule, et la contrainte intellectuelle qui en découle, décident de la victoire.

La force!... Son règne s'use tous les jours et rapidement, grâce à l'abus stupide qui en est fait dans tous les sens et par tous les partis, grâce surtout à la liberté qu'elle ne parviendra plus à dompter, et qui signale cet abus n'importe comment et où il se montre. Déjà la force pour attaquer et détruire, après avoir excité la terreur, ne fait plus que provoquer le dégoût ; la force pour protéger et défendre, si elle étonne encore au premier aspect, finit

ne forcent point les autres à transiger sur les leurs : ils peuvent même faire de la propagande autour d'eux ; seulement, il faut qu'ils n'aient pas plus de faveurs pour ceux qu'ils convertissent que de haine pour ceux qui cherchent à les convertir ; il faut que, ne confondant jamais les hommes avec les doctrines, ils se bornent à condamner celles-ci sans proscrire ceux-là. Tout cela est fort difficile, je le sais bien ; c'est même plus que difficile, parce que c'est contraire à la logique des passions, la seule qu'on écoute aussi longtemps que la logique des principes n'a pas cours social ; mais, il n'y a point de milieu : pour continuer à exister comme nous sommes, pour ne pas immédiatement et brusquement tout renverser, c'est, — qu'on veuille bien excuser la vulgarité du proverbe, — *c'est à prendre ou à laisser.*

bientôt par se briser aussi contre l'indignation qu'elle soulève et le mépris qui la suit.

Je le répète, c'est au raisonnement que j'en appelle, et c'est devant le raisonnement seul que je m'inclinerai. Je ne me propose après tout, dans cet écrit, que ce que se proposent tous ceux qui agissent avec connaissance et intention, et ce que les autres, catholiques ou protestants, conservateurs ou réformistes, font à leur insu, mais avec la même activité, emportés qu'ils sont par le mouvement général des intelligences.

Les catholiques renversent, et, je m'empresse de le dire, je leur en sais un gré infini, les catholiques renversent l'opinion régnante, savoir celle que, de la détermination du juste et du vrai par le plus grand nombre des votants, usant de toutes les libertés, bien que pas deux ne soient d'accord sur l'emploi qu'ils devraient en faire, il naîtra un ordre social rationnel et durable. Je cherche, moi, à empêcher de se relever l'opinion contraire, en vertu de laquelle l'ordre serait, comme jadis, le résultat de la suppression de ces libertés, au profit du catholicisme qui se déclarerait incontestable, *dans la croyance* ou plutôt *dans l'espérance* que cette simple assertion suffirait pour qu'on ne le contestât plus.

Nous avons déjà cité M. de Robiano : de même que tous les conservateurs de l'ancien ordre de choses, le noble comte est un démolisseur par excellence. Il s'en prend à *la souveraineté de la raison du peuple*, de laquelle, dit-il, *il ne peut sortir que malheurs*, et conseille de lui substituer *la souveraineté de Dieu*. Je ne demanderais pas mieux cer-

tainement, si la souveraineté des majorités n'était indispensable à l'existence de la société, partout où celle du Dieu personnel de M. de Robiano n'est plus applicable, et où celle du principe impersonnel de la raison ne l'est pas encore. Je pense comme M. de Robiano sur le peu de consistance de l'opinion *qui se repaît encore des grands mots de liberté en tout et pour tous*; mais je ne vois aucunement que, dans les circonstances données, nous puissions nous soustraire à l'action progressivement délétère de cette liberté que le chef de l'Église catholique a anathématisée il y a vingt ans, sous le nom de *liberté de l'erreur* (8). Je pense, quoi qu'en ait pu dire Grégoire XVI dans son encyclique, que nous devons, *de nécessité*, nous résigner à ce qu'il nomme la *pestilentielle* liberté de conscience, à la liberté de la parole, à celle de la presse surtout, qui, selon le pape cité, *ne peut jamais être assez exécrée et détestée*; je pense, avec Grégoire XVI, que les catholiques n'ont à attendre de la liberté que leur ruine finale. Mais je ne suis point le pontife dans les voies du despotisme duquel il espère, lui, ce que M. de

(8) Les hommes pratiques du catholicisme, bien qu'orthodoxes pour tout le reste, ne sont pas d'accord avec le pape à ce sujet. M. de Montalembert, un des plus éclairés d'entre eux, dit : « Les catholiques n'ont rien à attendre que de la liberté. » Je partage complètement cet avis. Mais il ajoute : « Ils ont tout à attendre de la liberté. » Ici je me sépare de lui. La liberté, en laissant le catholicisme vivre en paix de sa vie naturelle, le fera mourir tranquillement de sa belle mort, et permettra que la mémoire des services qu'il a rendus à l'humanité soit conservée honorablement. Mais c'est là tout. S'il répudie la liberté, s'il tend la main au pouvoir, je ne doute pas un instant que le despotisme, niveleur ou plutôt aplatisseur par essence, ne l'embrasse pour l'étouffer, et ne le livre, pollué de ses étreintes, aux insultes de la postérité.

Montalembert espère de la liberté. A mon avis, nous devons, de nécessité, — je répète l'expression, — nous résigner à l'action de toutes les libertés possibles, parce qu'elles sont la conséquence forcée de la diversité des opinions, conséquence elle-même de l'ignorance de la vérité, et qu'il est impossible de dissiper cette ignorance, revêtue du droit d'examen, en lui présentant une autorité qu'on n'appuie pas sur des preuves qu'aucun examen ne puisse récuser.

Je déteste, moi aussi, et j'exècre comme fait le pontife suprême de l'Église catholique, non les libertés de croyance, de discussion, de doute, de négation, à l'usage de tous les hommes et manifestées par tous les moyens imaginables; car ma haine et mes malédictions seraient aussi puériles que vaines; mais le manque *pour la société* d'un raisonnement partant d'un fait incontestable, et aboutissant, comme conclusion, à la seule organisation sociale dont il soit possible de démontrer la souveraine justice et l'absolue raison. Je déteste et j'exècre ce défaut de raisonnement, parce qu'il est exclusivement la cause de l'emploi *pestilentiel* que les hommes ne pourront s'empêcher de faire de ces libertés, tant que la connaissance de la vérité n'aura point ôté à la liberté tous ses périls, sans cependant en proscrire l'usage.

J'attends donc l'avènement du seul véritable pouvoir social, non celui de la moitié plus une des intelligences (9),

(9) Quelques amis de l'ordre et de la liberté continuent, malgré ce qui se passe sous les yeux de tous, à mettre dans le constitutionnalisme représentatif leurs dernières espérances, parce qu'ils croient y voir de l'or-

non celui qui étouffe ou enchaîne toutes les intelligences, mais le pouvoir du principe même de l'intelligence, en d'autres termes le pouvoir des intelligences individuelles, ramenées toutes également à l'unité par la généralité et l'excès des maux que l'anarchie des intelligences individuelles aura portés à leur comble.

dre sans contrainte brutale et de la liberté sans trop de périls. Ce régime, issu de l'ignorance sociale de la vérité, et forcément appuyé sur la corruption et l'intrigue, devient, il faut l'avouer, la forme politique inévitable pour la société quand la foi y a fait place à la libre discussion, et que par conséquent les majorités sont le seul pouvoir possible. Je suis parfaitement d'accord avec M. de Montalembert sur la nécessité que nous impose l'industrialisme auquel la société s'est inféodée, celle d'étendre indéfiniment l'action de la liberté qui est pour l'industrialisme une condition de prospérité et d'existence. Mais je ne le suis plus sur la possibilité de faire sortir de ce qui n'est, après tout, que le règne de la force au profit de la matière, quelque chose de réellement bon, de stable. Je pense, il est vrai, qu'il faut se résigner à l'agitation parlementaire avec ses innombrables variétés, mais seulement comme on subit une maladie mortelle avec toutes ses crises. Cette maladie c'est encore la vie; le traitement du despotisme serait la mort. La domination des majorités nous mène doucement à la fin des sociétés actuelles : après cette fin seulement, pourra commencer la société de l'avenir.

PETIT CATÉCHISME DE MALINES.

PREMIÈRE LEÇON.

De la Doctrine chrétienne.

Catéchisme : Demande. Quelle est la plus salutaire de toutes les connaissances ?

Catéchisme : Réponse. C'est la connaissance de la doctrine chrétienne qu'on nous enseigne dans le catéchisme.

Réflexions. Si cela était vrai, il faudrait que ce l'eût été toujours, que ce le fût partout. Or, était-ce vrai avant le Christ ? L'est-ce aujourd'hui aux Indes, à la Chine, en Turquie, parmi les enfants de Moïse ? N'est-ce pas plutôt une de ces prétendues vérités qui, comme s'exprime Pascal, si elles portent ce titre en deçà d'un fleuve, le perdent au delà, pour ne plus être regardées que comme des erreurs ? N'est-ce pas une des mille opinions, nous dirons même des mille erreurs qui, jusqu'à ce jour, se sont partagé le monde, et qui se le partageront aussi longtemps que la connaissance sociale de la vérité ne les aura pas toutes détrônées sans retour ?

Réponse rationnelle. La plus salutaire de toutes les connaissances est celle de l'homme ; elle lui apprend à baser sur l'amour qu'il a pour lui-même, le dévouement qu'il doit aux autres, à l'humanité.

Cat. D. Qu'est-ce que la doctrine chrétienne ?

Cat. R. C'est l'abrégé de tout ce que Jésus-Christ a enseigné et que tout chrétien doit savoir et pratiquer pour être sauvé.

Réfl. L'Église détermine ce que Jésus-Christ a enseigné et l'interprète. La doctrine chrétienne est donc l'enseignement de l'Église qui déclare, *sans plus*, qu'il faut se laisser instruire par elle et lui obéir pour être heureux en ce monde et au delà. Rien n'est plus clair, mais rien n'est moins démontré.

R. rat. La doctrine chrétienne est un enseignement, ou bien conforme à la raison, et alors il faut s'en pénétrer uniquement parce qu'il est rationnel ; ou bien en désaccord avec la raison, et dans ce cas il faut lui opposer le raisonnement.

Cat. D. Suffit-il d'avoir su la doctrine chrétienne dans sa jeunesse, et est-il permis de l'oublier ?

Cat. R. Non, il faut la retenir toute sa vie et tâcher toujours de s'en instruire de plus en plus.

Réfl. Le catéchisme venait de dire que la doctrine chrétienne est, en fait de connaissances, ce que l'homme peut acquérir de plus précieux ; il était dès lors inutile d'ajouter qu'on ne doit pas, après quelque temps, la rejeter comme une vicellerie. Mais supposons que ce soit réellement un devoir de posséder et de retenir cette doctrine, comment feront les chrétiens qui vont puiser aux écoles comme élèves, et qui y développent comme professeurs, les sciences au moyens desquelles les incrédules renversent la même doctrine de fond en comble ? Et cette doctrine, éprouvée au creuset de l'examen auquel désormais elle ne parviendra plus à se soustraire, n'en sortira-t-elle pas finalement, aux yeux du chrétien lui-même, dénuée de tout son prestige et réduite à une simple assertion, à rien par conséquent pour quiconque raisonne rigoureusement ?

R. rat. Il faut se borner à prendre de la doctrine chrétienne une connaissance purement historique. Mais cette connaissance est indispensable, à cause des relations sociales dans lesquelles, vivant parmi les catholiques, on se trouve nécessairement pendant le cours de la vie avec ces croyants, qu'on peut bien chercher à ramener à la vérité, mais qu'il faut toujours se donner de garde de blesser inutilement dans leurs convictions.

DEUXIÈME LEÇON.

De l'homme et de sa fin, et du chrétien.

Cat. D. Qu'est-ce que l'homme ?

Cat. R. L'homme est une créature de Dieu, douée de raison, ayant une âme immortelle et un corps mortel.

Réfl. Si l'homme est une créature, ce n'est plus un être libre; c'est une chose dans la dépendance du Dieu qui l'a créée. Si l'homme est doué, c'est-à-dire doté, gratifié de raison, ni lui ni sa raison n'ont rien de réel. Enfin, s'il a une âme immortelle et un corps mortel, c'est que Dieu l'a voulu ainsi, et que quand il voudra le contraire ce sera tout autrement.

R. rat. L'homme est un être, en d'autres termes, une existence ayant conscience d'elle-même, au moyen du sentiment qu'on nomme *âme*, uni à un organisme qui le rend susceptible de se sentir modifié et qu'on appelle *corps*.

Puisque l'occasion s'en offre à nous et comme d'elle-même, nous la saisissons avec empressement pour repousser, dès le début de ces réflexions, le reproche qu'on ne manquera pas de nous faire, celui de parler de ce que nous ne savons pas, de nous ériger en théologien sans avoir étudié la théologie et même sans connaître la langue théologique. Nous répondons que la théologie, comme toutes les matières que traite l'intelligence, est soumise aux règles générales du raisonnement, ou bien qu'il faut ne jamais raisonner sur les questions auxquelles elle donne lieu, ni jamais les discuter, les énoncer même; car parler c'est encore et toujours

raisonner. Nous ajoutons que, là où la langue théologique emploie des expressions qu'elle se rend propres pour exprimer des idées qui lui appartiennent à elle seule, nous nous bornons à dire que cela ne nous concerne en rien. Mais lorsqu'elle emprunte au langage ordinaire des mots auxquels elle attribue une signification contraire à celle qu'ils ont communément, et cela afin d'en conclure qu'une proposition, pour être absurde aux yeux de la raison, peut n'en être pas moins théologiquement vraie, et par conséquent plus vraie que si la raison l'avait déclarée incontestable, nous protestons de tous nos moyens contre cette hérésie en logique, qui ferait du raisonnement un instrument de folie et de la société une inextricable Babel. Un exemple rendra notre idée plus claire. L'Église dit : « Un sacrement est le signe visible de la grâce qu'il signifie. » Nous acceptons cette définition comme nous ferions de toute autre, pour autant qu'un sacrement soit quelque chose, ce qui reste à établir. En attendant, nous ne comprenons pas parfaitement, et comme assez peu nous importe, nous nous taisons. Mais l'Église dit encore : « Trois ne font qu'un. » Ici nous comprenons ; mais comme les mathématiques nous ont appris que *trois* équivalent à *un* et *un* et puis encore *un*, nous concluons que le dogme est absurde et que la langue au moyen de laquelle la théologie veut le faire paraître sensé est inadmissible.

Dans la question que nous sommes occupé à examiner, la théologie, à propos de la prétendue création de l'homme, affirme que l'homme est libre quoique dépendant de Dieu ; et la langue dont elle se sert pour le prouver, manifeste un étrange abus des mots *infaillible* et *nécessaire*, qu'elle détourne de leur sens pour les opposer l'un à l'autre. « Ce que Dieu veut faire accomplir par les êtres libres, dit-elle, arrivera *infailliblement*, mais non *nécessairement*. » Voilà une distinction sans différence. Destinée à faire nier ce

qu'on affirme, sa traduction franche et sans équivoque est celle-ci : « Les choses qui ne peuvent pas manquer d'arriver, ne sont point celles qui ne manquent pas d'arriver, ou, en d'autres termes, peuvent manquer d'arriver. » Avec une telle langue et une pareille logique, il n'y aurait plus que des idées, non-seulement confuses, mais encore irrationnelles et inintelligibles : la théologie consent-elle à tracer ainsi une ligne profonde de démarcation entre elle et le bon sens ?

Nous devons ne laisser aucun prétexte pour nous prêter une façon de penser qui ne serait pas la nôtre : qu'on nous permette donc une dernière explication. Si la théologie essayait de baser la distinction qu'elle crée entre ce qui est infaillible et ce qui est nécessaire, sur ce que l'infailibilité est morale et la nécessité physique, nous la suivrions volontiers sur ce terrain. Dieu ne voudrait dès lors que ce qui est logiquement infaillible, c'est-à-dire que Dieu serait au figuré la personnification de la raison, et au propre il n'y aurait que la raison elle-même, principe réel et impersonnel. Les actes des êtres libres arriveraient, non nécessairement comme la chute d'une pierre, mais infailliblement comme la conclusion du raisonnement qui a toujours pour objet ce que celui qui raisonne croit lui être le plus avantageux. Nous ne pensons pas que la théologie veuille se hasarder dans cette voie nouvelle.

Cat. D. De combien de parties l'homme est-il composé ?

Cat. R. L'homme est composé de deux parties, d'une ame immortelle et d'un corps mortel.

Refl. C'est la répétition de ce qui venait d'être dit. Du reste, il n'y a point de parties dans l'homme : son corps sans ame serait une machine vivante, privée de sentiment et de volonté ; son ame sans corps serait un sentiment d'existence mais non senti, ou plutôt *le sentir* même, mais ne se sentant pas.

R. rat. L'homme est un être complexe : ce n'est qu'à ce prix qu'il a conscience de son existence personnelle.

Cat. D. Quelle est la partie la plus noble de l'homme ?

Cat. R. C'est l'âme.

Réfl. La noblesse n'a que faire ici. Pour qu'il y ait un homme, il faut un corps et une âme unis. Le corps n'est rien sans l'âme, l'âme ne peut rien sans le corps. Tous deux sont essentiels.

R. rat. L'âme est réelle et par conséquent éternelle : tout ce qui est composé, en d'autres termes, matériel, se dissout et s'évanouit ; simple, l'âme demeure toujours. Le corps est phénoménal ou temporel ; effet d'une organisation, d'une combinaison, il périt en se décomposant.

Cat. D. Pourquoi l'âme est-elle la partie la plus noble de l'homme ?

Cat. R. Parce qu'elle est créée à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Réfl. Il n'y a de noble que ce qui n'est pas créé, si noble signifie indépendant, réel. Entre choses créées, aucune n'est plus noble que les autres. Une âme, qui est nécessairement sans qualités, ne saurait être une image ou une ressemblance. Pour que l'âme créée fût l'image et la ressemblance de Dieu, il faudrait que Dieu eût été créé aussi. C'est à ne pas s'y reconnaître.

R. rat. L'âme, comme réalité, est seule noble ; le corps n'est quelque chose que parce que son union avec une âme en fait le moyen de modification indispensable pour qu'il y ait sentiment senti.

Cat. D. Pour quelle fin l'homme a-t-il été créé de Dieu ?

Cat. R. L'homme a été créé de Dieu pour le servir en cette vie et pour le posséder éternellement dans l'autre.

Réfl. Si l'homme avait été créé pour cette fin, il lui serait impossible d'agir à une autre fin. Les choses se passent-elles ainsi?... Personne n'oserait l'affirmer. Plus loin, nous traiterons du service de Dieu et de sa possession.

R. rat. L'homme a pour devoir de se dévouer au bonheur de ses semblables, seul moyen d'établir et de maintenir l'ordre dans la société, sans laquelle l'homme intellectuel ne se développerait pas, sans laquelle l'homme ne serait point homme.

Cat. D. Quelle est la chose que l'homme doit prendre le plus à cœur en cette vie ?

Cat. R. C'est de servir Dieu ; car c'est le devoir le plus essentiel que l'homme ait à remplir.

Réfl. Un Dieu qui a besoin qu'on le serve ne vaut pas le culte qu'on lui rend.

R. rat. Ce que l'homme doit prendre le plus à cœur, c'est de soumettre sa conduite aux préceptes de la raison.

Cat. D. L'homme peut-il être parfaitement heureux sans servir Dieu ?

Cat. R. Non, car l'homme est créé pour Dieu, et son cœur ne saurait trouver le repos que dans le service de Dieu.

Réfl. L'homme, étant créé par Dieu, l'est nécessairement pour Dieu ; et alors peu importe le repos de son cœur. D'ailleurs ce cœur trouve toujours la dose quelconque de repos que Dieu lui a destinée, et il y aurait sottise de sa part à en prétendre une autre. Nous avons raisonné dans la supposition toute gratuite que le cœur sente, qu'il puisse jouir de quelque chose. La vérité est que la fonction du cœur est essentielle à la vie, et que si le mouvement vient à cesser dans cet organe, si, comme s'exprime le catéchisme, le cœur trouve le repos, la mort s'ensuit instantanément.

R. rat. L'homme est toujours aussi heureux qu'il a mérité de l'être, et il ne mérite d'être heureux que par son dévouement au bonheur des autres. Le service de Dieu, s'il n'est pas exclusivement ce dévouement à l'humanité, est ici un hors-d'œuvre.

Cat. D. Qu'est-ce qu'un chrétien ?

Cat. R. Un chrétien est un disciple de Jésus-Christ, qui, étant baptisé, croit et professe la religion chrétienne dans la vraie Église.

Réfl. C'est uniquement dire qu'un chrétien est un chrétien dans le sens de la définition du christianisme par l'Église. Et puis ?

R. rat. La réponse à cette question ne mène pas plus à la connaissance de l'homme, la seule qui intéresse tout homme, que la réponse aux questions : « Qu'est-ce qu'un juif ? — Qu'est-ce qu'un mahométan ? — Qu'est-ce qu'un bouddhiste ? »

Cat. D. Est-ce un grand bonheur que d'être chrétien ?

Cat. R. Oui, c'est le plus grand bonheur que l'on puisse avoir.

Réfl. Et cependant ce bonheur suprême, procédant de la seule volonté de Dieu, qui détermine que l'homme naîtra en un temps plutôt qu'en un autre, dans un pays, au sein d'une famille, et non dans un autre pays et au sein d'une autre famille, ce bonheur, disons-nous, est une grâce, c'est-à-dire un privilège, une injustice.

R. rat. Le bonheur, c'est d'user de sa raison pour modérer et régler les passions qui lui sont contraires.

Cat. D. En quoi consistent les devoirs d'un chrétien ?

Cat. R. À observer les préceptes de Jésus-Christ, et à vivre selon sa doctrine.

Réfl. C'est-à-dire à se soumettre aveuglément et passivement, corps et intelligence, à l'Église et à ses ministres.

R. rat. Les devoirs d'un chrétien ne sont pas de notre compétence. Le devoir de l'homme consiste à n'écouter jamais que la voix de la raison, et à conformer toute sa conduite au raisonnement qui lui en détermine les lois.

TROISIÈME LEÇON.

De la foi, de la nécessité de la foi, de l'Écriture sainte
et des traditions.

Cat. D. Quelles sont les vertus que le chrétien doit surtout connaître et pratiquer ?

Cat. R. Les trois vertus théologiques ou divines, savoir : la foi, l'espérance et la charité.

Réfl. Un Dieu qui, pour octroyer des vertus, doit lui-même avoir des vertus, qui par conséquent pourrait avoir des vices, sans quoi le mot *vertus* serait dénué de tout sens rationnel, n'est pas un Dieu. Pour qu'elles fussent des vertus, il faudrait que la foi et l'espérance pussent être pratiquées au bénéfice de nos semblables, comme la charité qui est une vertu lorsqu'elle nous coûte un sacrifice.

R. rat. Il importe exclusivement de savoir quelles sont les vertus que l'homme doit connaître et pratiquer : elles se résument dans une seule, le dévouement à l'humanité, au prix de toutes les jouissances de la vie et de cette vie elle-même.

Cat. D. Qu'est-ce que la foi ?

Cat. R. La foi est un don de Dieu et une lumière, par laquelle nous croyons fermement toutes les vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous propose par son Église, soit que ces vérités se trouvent dans l'Écriture sainte, soit qu'elles nous aient été transmises par la tradition.

Réfl. Si la foi est un don gratuit, nous avons déjà dit

comment il faut l'envisager au point de vue de l'équité. La lumière de la foi a pour objet d'empêcher les croyants de voir que l'Église, qui nous garantit la vérité de la révélation en vertu de laquelle elle existe, est tout bonnement un cercle vicieux.

Donnons ici, pour n'y plus revenir, la vraie définition du mot *révélation*. L'homme qui se fait l'organe d'une révélation pose des faits et rien autre chose ; jamais on ne révèle des raisonnements. La révélation se pose elle-même, ou plutôt elle pose l'être supérieur au nom duquel sont proclamés les faits qu'il faut que les hommes acceptent sans les examiner. Elle répudie tout raisonnement quelconque, comme étant, dans un sens absolu, inconciliable avec la croyance qu'elle exige des faits dont la parole de celui qui l'annonce est l'unique garantie. Il faut donc 1° croire que l'auteur suprême de la révélation a parlé ; 2° croire qu'il a dit précisément ce que son organe lui attribue ; 3° croire enfin que ce qu'il a dit est vrai par cela seul que son organe nous l'assure. Appliquer le raisonnement à la foi, c'est faire relever la foi de la raison, la soumettre à l'examen, la livrer au doute, l'exposer à la négation. La révélation doit être surnaturelle, divine, comme on s'exprime, et au-dessus de l'intelligence, ou elle n'est rien : le raisonnement, en la faisant descendre sur la terre, même pour l'y établir, pour l'y consolider, la réduit aux proportions d'une œuvre humaine, et, en la rendant saisissable à l'esprit, l'anéantit comme révélation.

R. rat. La foi est l'acceptation, comme prouvés, de faits qui ne sont qu'affirmés ; comme certaine, d'une proposition qui n'est qu'hypothétique ; comme incontestable, d'une vérité prétendue que l'Église défend de contester.

Cat. D. Y a-t-il plus d'une vraie foi ?

Cat. R. Non, il ne peut y avoir qu'une seule vraie foi,

qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui nous la donne, et une seule vraie Église qui nous propose les vérités qu'il faut croire.

Réfl. Il y a pour chaque différente orthodoxie une *vraie foi* diverse, venant directement du Dieu révélateur qui la dispense, et sans cesse revue et modifiée par le collège des prêtres qui la soutiennent.

R. rat. Toutes les croyances sont également fausses et pour la même raison ; elles le sont essentiellement, puisqu'elles ont pour objet l'identification de la vérité supposée avec la vérité démontrée.

Cat. D. Quelle est la seule vraie foi ?

Cat. R. La seule vraie foi est la foi catholique-romaine.

Réfl. Le catéchisme ne pouvait tenir un autre langage. Jamais prédicateur n'a dit : « Je débite l'erreur ; demandez la vérité au voisin. » Au reste, la réponse qui nous occupe est textuellement la même qui se fait à la question posée par le catéchisme, dans tous les pays de révélation et de foi, sauf la substitution de *doctrine mosaïque, ou musulmane, ou autre, selon les temps et les lieux, à doctrine catholique-romaine.*

R. rat. La vraie foi serait celle qui passerait à l'état de certitude par la démonstration, celle qui cesserait par conséquence d'être une *foi* pour devenir une *science.*

Cat. D. Que faut-il croire pour avoir la vraie foi ?

Cat. R. Il faut croire tout ce que Dieu nous a révélé et qu'il nous propose par son Église.

Réfl. C'est toujours l'Église se posant comme la base de toutes choses et comme sa propre base. Partout où il y a un sacerdoce, c'est là pour lui une question d'existence.

R. rat. Il faut ne rien croire, afin d'arriver, non pas à la vraie foi, mais à la connaissance véritable, celle de la certitude.

Cat. D. Comment faut-il croire ?

Cat. R. Il faut croire fermement.

Réfl. Cela est vrai, supposé toutefois que la croyance soit de nécessité; car ne pas croire fermement serait déjà commencer à douter.

R. rat. Il n'y a qu'une manière de croire : son résultat social est bon, là où la foi est encore le fondement de la société; il devient funeste partout où le doute a détrôné la foi sociale, parce qu'alors croire empêche de chercher à savoir, et que ce n'est plus que sur la certitude que l'ordre peut être établi durablement.

Cat. D. Qu'est-ce que croire fermement ?

Cat. R. C'est croire de manière à ne pas admettre le moindre doute.

Réfl. C'est donc renoncer à toute discussion, à tout examen; car on ne peut analyser ce qu'on ne fait que croire vrai, sans s'avouer que l'on doute si c'est vrai ou non. Croire fermement, c'est, en vertu du raisonnement qui a imposé la croyance, s'engager à ne plus raisonner à l'avenir sur ce qu'on a accepté de confiance, en d'autres termes, sur ce qui concerne la foi.

R. rat. Dans une société basée sur la croyance, croire fermement c'est être un véritable conservateur de l'ordre et de la paix; dans une société organisée par le doute pour l'examen sans réserve ni contrôle, c'est, pour tout ce qui est de foi, s'isoler complètement, et devenir ainsi un empêchement de plus à la conservation de l'ordre, un obstacle à la concorde générale, à l'union universelle.

Cat. D. Pourquoi faut-il croire fermement ce que Dieu nous a révélé ?

Cat. R. Parce que Dieu est la suprême et infaillible vérité, et qu'il ne peut ni se tromper, ni nous tromper.

Réfl. Fort bien. Mais il faut aussi croire, et avant tout, que Dieu est cette suprême et infaillible vérité. Dieu, dit le catéchisme, ne peut ni se tromper ni nous tromper. Où le catéchisme prend-il cela? Dans la révélation. Et pourquoi faut-il croire à la révélation? Parce qu'elle vient de Dieu qui ne peut ni se tromper ni nous tromper... La théologie appelle cela *raisonner*; la logique, *battre la campagne*.

La foi repose sur la foi, et n'a pour elle pas d'autre raison que la volonté du croyant, c'est-à-dire le raisonnement qui le porte à renoncer au raisonnement. « Croire sans motif, a écrit le P. Rozaven, jésuite, c'est agir en fou. » L'Église, en préconisant *la folie de la croix*, tient le même langage. Il n'y a point de milieu : à moins que croire ne soit un acte de folie, c'est un acte de raison, et alors il est inutile de croire; il suffit de raisonner. Mais revenons à la réponse du catéchisme.

Pour qu'elle fût péremptoire, il faudrait d'abord établir que Dieu a réellement révélé quelque chose, ensuite qu'il était, par son existence personnelle, capable de révéler. Tout cela étant supposé, il reste à prouver que c'est encore et toujours le même Dieu qui a révélé ce que le catéchisme enseigne. Arrivé à ce point, on aura pour conclusion qu'en dernière analyse il faut croire à la révélation parce qu'elle a révélé qu'elle ne révélerait jamais que la vérité.

R. rat. Nous avons déjà dit quand il a fallu croire ce que Dieu était supposé avoir révélé, et pourquoi. Nous avons ajouté que maintenant la certitude étant, pour la stabilité de l'ordre, de nécessité sociale, nous devons repousser toute supposition, toute révélation d'une vérité, pour arriver à la vérité démontrée.

Cat. D. Est-il permis d'avoir des doutes sur quelque article particulier de la foi?

Cat. R. Non, on ne peut admettre de doutes sur aucun article

de foi ; mais on doit croire fermement et confesser sans exception tout ce que l'Église nous propose à croire.

Réfl. La foi n'est pas un simple acte de la volonté ; le catéchisme, qui en fait un don de Dieu, en convient tout le premier. On ne croit pas dès qu'on veut croire ; on croit parce qu'on ne raisonne plus, c'est-à-dire parce qu'on croit. On ne croit plus quand on a commencé à douter, ce qui est la conséquence inmanquable du raisonnement exclusivement critique. Après avoir raisonné, on ne réussit à recommencer à croire qu'en faisant de nouveau abjuration du raisonnement, de l'examen : c'est ce que Pascal a exprimé en des termes qui nous paraîtraient durs, mais qui, à lui, croyant de bonne foi, ne paraissaient que justes. Pour faire renaitre en soi la foi perdue, il faut, selon Pascal, avant toute autre chose, *s'abêtir* ; ce qu'il explique par : agir comme si on croyait, ou pratiquer, machinalement d'abord, les œuvres que la foi impose aux croyants, pour arriver ensuite à les pratiquer sincèrement comme des devoirs dérivés de cette même foi à laquelle, de guerre lasse, on s'est abandonné.

Quoi qu'il en soit, remarquons le luxe de précautions que le catéchisme affecte contre le doute : cela seul suffirait à prouver que le doute a sapé profondément toute espèce de foi. Or c'est précisément là ce qui rend la foi, socialement parlant, sinon dangereuse, du moins inutile ; c'est là ce qui rend la certitude, pour échapper au doute et à ses conséquences délétères, indispensable.

R. rat. Au tribunal de la foi, le doute est criminel, cela va sans dire. Mais à celui de la raison, aussi longtemps qu'il n'est point absolu, aussi longtemps qu'il fait dire : *J'ignore* et non : *On ne peut pas savoir*, le doute est le commencement de la sagesse. Ce n'est que lorsqu'on ne croit plus, qu'on sent le besoin de sortir de l'ignorance par la connaissance certaine.

Cat. D. D'où nous vient la certitude que nous avons sur les articles de la foi ?

Cat. R. Cette certitude nous vient de Dieu, qui est la vérité même, et de l'Église qui, selon la doctrine de Jésus-Christ, ne saurait errer.

Réfl. Certitude sur les articles de la foi est une contradiction dans les termes; croyance était le mot propre. On n'est jamais certain de ce qu'on ne fait que croire; on peut être certain qu'on le croit, voilà tout. Quand on est certain que la chose est, on ne la croit plus certaine, on sait qu'elle est certaine, et on est certain qu'on ne croit plus seulement qu'elle est certaine, puisqu'on sait qu'elle l'est. Il est triste de devoir appuyer sur des vérités aussi palpables, nous dirions volontiers aussi tautologiques. Au reste, il est et sera toujours évident que la certitude démontrée n'existe que là où il n'y a plus de foi et point de doute; la foi n'est concevable que s'il y a manque de démonstration, de certitude, sans que pour cela il y ait doute.

R. rat. La certitude sur les articles de la foi — nous employons l'expression sans l'adopter — vient de la foi qu'on a à cette certitude. On est certain de ce qu'on croit parce qu'on croit que c'est certain.

Cat. D. Quels sont les articles de foi qu'il est nécessaire de connaître et de croire, de nécessité de moyen ?

Cat. R. Premièrement, qu'il y a un Dieu; secondement, qu'il y a trois personnes divines, savoir: Dieu le père, Dieu le fils, et Dieu le Saint-Esprit; troisièmement, que Dieu le fils, la seconde personne de la sainte Trinité, s'est fait homme pour nous, a été crucifié, est mort et ressuscité; quatrièmement, que Dieu récompense le bien et punit le mal.

Réfl. Il faudrait d'abord donner une définition claire et rationnelle du mot Dieu. Ensuite, à moins d'admettre que trois égalent un, il faut, ou nier que le Dieu unique soit en

même temps trois personnes dont chacune est Dieu, ou bien faire divorce avec tout raisonnement possible. Il faut en outre bien se garder de prétendre qu'une *personne* puisse être partout et toujours, sans cesser d'être une personne, c'est-à-dire d'être nécessairement quelque part et pendant un temps déterminé, en d'autres termes, d'être et de se connaître successivement. Finalement, il faut préciser avec exactitude si le bien et le mal ont une détermination indépendante de la volonté de Dieu, qui n'est plus alors que le moyen obligé de leur récompense et de leur punition, ou si c'est Dieu qui les détermine par un acte de sa volonté en les récompensant et en les punissant. Si Dieu est la vérité même, ainsi que le catéchisme nous l'a dit plus haut, toute personnalité divine s'évanouit, et avec elle toute volonté. Il ne reste qu'une loi, un ordre, une nécessité morale, une fatalité qui a la justice pour essence, en un mot l'immuable équité.

R. rat. Pour être logiquement, non un chrétien, mais un honnête homme, il faut faire plus que croire, il faut *savoir* que le bien sera infailliblement récompensé, et le mal inévitablement puni. Il faut aussi savoir déterminément ce qui est bien et ce qui est mal, et pourquoi c'est mal et c'est bien.

Cat. D. Quelles sont les choses qu'on doit savoir de nécessité de précepte?

Cat. R. L'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, les dix commandements de Dieu, les cinq commandements de l'Église, les sept sacrements, ceux surtout qu'on est dans le cas de recevoir; de plus chacun doit connaître les devoirs de son état.

Réfl. C'est-à-dire que c'est l'Église qui signale à la foi les dogmes que doivent admettre ceux qui croient en elle. Cela dispense de toute preuve.

R. rat. La raison n'impose qu'un devoir, celui de se dévouer, chacun au bonheur de tous. Ce devoir général se divise ou plutôt se diversifie en autant de devoirs particuliers que les circonstances le requièrent. Il n'est aucunement d'obligation d'en accepter un nombre limité rigoureusement, une classification tranchée quelconque, un formulaire définitivement arrêté.

Cat. D. Combien de fois doit-on faire ces actes (de foi, d'espérance et de charité) dans le cours de sa vie?

Cat. R. Ce nombre n'est pas fixé; mais il est bon de les faire tous les jours, et d'y ajouter un acte de contrition.

Réfl. Faire signifie ici répéter les paroles qui expriment ce qu'il est convenu d'appeler la foi, l'espérance, la charité, et la contrition. On voit que ce mot prend, dans la réponse du catéchisme, une valeur qu'on n'est pas habitué à lui donner.

R. rat. La raison n'attache aucune importance aux mots en eux-mêmes, aux phrases, aux formules, pas plus qu'aux affirmations sans preuves, et aux sentences qui n'ont pour elles que l'autorité de celui qui les débite. Elle ne veut pas qu'on se contente de croire, ce qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, mène à douter; ni d'espérer, ce qui aboutit, plus ou moins prochainement, à l'espoir déçu, que suit le désespoir: la raison ordonne de faire le bien parce qu'on sait qu'on doit le faire, non pas tous les jours, mais sans jamais discontinuer, du moins intentionnellement.

Cat. D. Faites les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition.

Cat. R. ACTE DE FOI. Mon Dieu, je crois fermement tout ce que vous avez révélé et que la sainte Église nous propose à croire; parce que vous êtes la suprême et infaillible vérité. Dans cette foi je veux vivre et mourir.

ACTE D'ESPÉRANCE. MON Dieu, j'espère avec une ferme confiance que vous me donnerez, par les mérites de Jésus-Christ, la vie éternelle et tout ce qui peut m'aider à l'obtenir, parce que vous êtes infiniment bon envers nous, tout-puissant, et fidèle dans vos promesses. *Dans cette espérance je veux vivre et mourir.*

ACTE DE CHARITÉ. MON Dieu, je vous aime par-dessus toutes choses, de tout mon cœur, de toute mon ame et de toutes mes forces, parce que vous êtes infiniment bon en vous-même et infiniment aimable; j'aime aussi mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous. *Dans cette charité je veux vivre et mourir.*

ACTE DE CONTRITION. MON Dieu, je me repens de tout mon cœur d'avoir offensé votre souveraine majesté et votre bonté infinie. Je déteste tous mes péchés pour l'amour de vous; je me propose fermement de les confesser et de m'en corriger, et j'aimerais mieux mourir que de vous offenser encore.

Refl. Ce sont là des formules stéréotypées, et nous avons dit combien peu d'intérêt elles ont par elles-mêmes. Celui qui les apprend, comme on dit, par cœur, peut bien commencer par y attacher un sens, mais il finit presque toujours par les réciter des lèvres tandis que son esprit est ailleurs. Ces formules ne sont plus alors que des actes de mensonge ou d'imbécillité. L'homme qui a été, dès son enfance, endoctriné par le catéchisme ne ressemble pas mal à un magasin où se trouvent déposés et classés dans le plus grand ordre, sous des étiquettes caractéristiques, les articles de foi avec leurs formules obligées, et les actes de vertu avec les paroles essentielles qui les expriment, auxquels l'Église a attaché le salut éternel. C'est fort commode pour ceux qui veulent pouvoir disposer au besoin du magasin et de ce qu'il renferme, comme et quand cela leur convient.

Nous examinerons ce que les formules reproduites plus haut expriment, au fur et à mesure que le catéchisme en fera l'objet de son enseignement. Il y a cependant une phrase de l'acte de charité dont nous dirons un mot dès à présent, parce qu'il n'en est plus question dans la suite :

c'est celle qui contient l'engagement d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces. Cette phrase prouve que le catéchisme ne donne pas toujours aux mots dont il se sert une valeur précise. Le cœur est un des organes de la vie, non du sentiment. Privé d'une âme, le corps vivant ou la force vitale ne pourrait qu'être attiré sans même le savoir; quand l'amour est éprouvé, quand par conséquent il est plus qu'une simple attraction physique ou biologique, il ressortit à l'intelligence et devient un effet du raisonnement.

R. rat. Nous répudions toute formule de foi et d'espérance. Nous exerçons la charité. Nous professons la contrition, en réparant autant qu'il est en nous le mal que nous avons fait, et en nous résignant d'avance à la nécessité de l'expiation dans une autre vie.

Cat. D. Récitez le symbole des apôtres.

Cat. R. Je crois en Dieu le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son fils unique, notre Seigneur; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie; a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli; est descendu aux enfers; le troisième jour est ressuscité des morts; est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit; la sainte Eglise catholique, la communion des saints; la rémission des péchés; la résurrection de la chair, et la vie éternelle. Ainsi-soit-il.

Réfl. Encore une formule, et qui pis est une formule de foi. Nous nous en référons à ce que nous avons dit précédemment. Quant à la foi, on sait déjà ce que nous en pensons. Pour éviter les répétitions, nous nous bornerons ici à quelques remarques sur les articles du symbole des apôtres, que le catéchisme ne juge pas à propos de représenter ailleurs, sinon au jugement des enfants, du moins à leur mé-

moire. Tels sont, par exemple, ceux qui concernent la conception de Jésus par l'opération du Saint-Esprit et sa naissance d'une vierge. Il ne faut jamais jeter de parcelles d'idées en pâture à l'imagination, à moins de leur enlever tout danger en les offrant à l'esprit des enfants, claires, nettes, positives et surtout scientifiquement vraies. Les laisser dans le vague, les entourer de mystère, les envelopper de détails miraculeux, les rendre fausses en un mot, en fait pour de jeunes intelligences un véritable danger, auquel les enfants n'échappent guère, malgré toutes les instructions, les promesses et les menaces dont le catéchisme les fait suivre.

R. rat. Les apôtres ont pu croire. Quand même quelques-uns de nous le pourraient encore, cela ne serait d'aucun avantage pour la société qui n'a plus la foi pour base, puisque ceux qui ne croient pas — et le nombre déjà considérable en augmente chaque jour — attaquent ouvertement, non-seulement la formule dans laquelle les apôtres sont censés avoir voulu arrêter les principaux points de la foi, mais aussi cette foi elle-même, sans que la société s'en irrite, sans même qu'elle paraisse en souffrir.

QUATRIÈME LEÇON.

De Dieu, des attributs de Dieu et de la sainte Trinité.

Cat. D. Qu'est-ce que Dieu ?

Cat. R. Dieu est le créateur, le maître et suprême modérateur du ciel et de la terre, la source de notre salut et notre souverain bien.

Réfl. Cette définition de Dieu ôte la réalité à tout ce qui n'est pas lui. Le catéchisme fait de Dieu la substance des substances, la substance unique ; tout vient de lui, dépend de lui et retourne à lui : le ciel, la terre, les hommes, leur salut et leur souverain bien ne sont plus que des accidents, sans autre valeur que celle de leur manifestation dans le temps.

R. rat. Ou Dieu est un principe impersonnel, savoir : l'absolue vérité, la suprême raison, la justice éternelle, l'ordre moral ; ou il n'est rien de rationnel.

Nous nous servons, ici et ailleurs, du mot *Dieu* qu'emploie le catéchisme, pour signifier aussi bien le Dieu-personne de ce même catéchisme, que notre principe, la justice éternelle. Cependant nous condamnons formellement l'emploi, dans ce dernier sens, d'une expression qui, par suite d'un long usage, rappelle toujours l'auteur d'une révélation, le créateur du ciel, de la terre et de l'homme, la Providence qui conserve et dirige toutes choses, l'être qui promet et retire sa parole, qui menace et pardonne, qui veut, ne veut plus, puis veut encore. La remarque que nous faisons et que nous ne renouvellerons pas, est applicable à tous les pas-

sages où le mot *Dieu* est relatif à la justice éternelle, qu'il faut nommer ainsi et point autrement, cette expression étant la seule claire, rationnelle et exempte de toute équivoque.

Cat. D. Pourquoi dites-vous que Dieu est infiniment parfait ?

Cat. R. Parce que Dieu possède toutes les perfections possibles, et que ces perfections sont sans bornes.

Réfl. Dieu est parfait parce qu'il est parfait, c'est juste ; mais cela ne résout point la question. En outre, Dieu ne peut pas plus posséder qu'être possédé : comme tout ce qui est absolu, il n'est pas susceptible d'attributs, de qualifications ; ou bien il n'est point absolu, et il n'est pas Dieu ; ou enfin il est tout à la fois absolu et relatif, et il est absurde.

R. rat. Si Dieu possédait des perfections, celles-ci pourraient toujours être augmentées ou diminuées de quelque chose. Il n'est donc pas parfait ; il est la perfection même. Un être parfait l'est nécessairement plus ou moins ; le principe de la perfection est seul absolu. Dieu est ce principe ; il est immuable ; il n'est point un être.

Cat. D. Puisque Dieu possède toutes ces perfections, que faut-il en conclure ?

Cat. R. Que Dieu est l'être souverainement parfait, que nous devons lui rendre le culte suprême et l'aimer par-dessus toutes choses.

Réfl. Dieu est infiniment parfait ; le catéchisme en a tiré la conséquence qu'il possédait toutes les perfections possibles : il possède toutes ces perfections, le catéchisme en conclut que c'est un être souverainement parfait. Ce raisonnement est d'une simplicité irréprochable. Nous objecterons seulement que l'existence d'un être est toujours relative aux modifications au moyen desquelles il a conscience de lui. Nous ajouterons que la perfection d'un être est relative aussi ; elle

l'est à un état de perfection plus ou moins grand que celui qu'on exprime, et sans lequel celui-ci ne pourrait être déterminé. Pour être souveraine, absolue, la perfection doit être un principe et avoir son existence dans l'éternité.

R. rat. De ce qu'il possède toutes ces perfections, il faut conclure que le Dieu du catéchisme n'existe pas, du moins comme Dieu.

Cat. D. Dieu a-t-il un corps ?

Cat. R. Non, Dieu est un pur esprit.

Réfl. Un esprit sans organisme est incapable de se sentir exister ; il est pour lui-même comme s'il n'était pas. Ce n'est plus dès lors un être, esprit ou corps ; c'est une vérité réelle, un principe, c'est la loi des lois, c'est l'ordre éternel.

R. rat. Dieu, avons-nous dit, est un principe ou n'est rien. Un principe n'a ni corps ni ame, n'est ni ame ni corps.

Cat. D. Depuis quand Dieu existe-t-il ?

Cat. R. Dieu existe de toute éternité, c'est-à-dire, n'a pas eu de commencement.

Réfl. L'éternité n'a point de succession ; pour qu'il y ait succession, il faut qu'il y ait divisibilité : elle n'a point de durée par conséquent, ni commencement, ni fin.

R. rat. Dieu, principe, est dans l'éternité ; Dieu, être, est dans le temps, n'est plus éternel, n'est plus un principe, n'est plus Dieu.

Cat. D. Jusqu'à quand Dieu existera-t-il ?

Cat. R. Dieu existera dans toute l'éternité, c'est-à-dire qu'il n'aura jamais de fin.

Réfl. La demande est pour le moins oiseuse.

R. rat. Si Dieu était un être, une personne, il finirait nécessairement comme tel. Mais il est l'impersonnelle vé-

rité; et si l'existence de celle-là pouvait finir, il faudrait conclure qu'il n'y a jamais eu de vérité.

Cat. D. Dieu voit-il tout?

Cat. R. Oui, Dieu voit tout, même les plus secrètes pensées de notre cœur.

Réfl. Un pur esprit ne voit rien : pour voir il faut des organes, unis à cet esprit pur. Les pensées ne sauraient être vues qu'alors qu'elles sont manifestées au moyen de signes que la vue peut saisir. Le cœur ne pense pas : il est l'organe de la circulation, non celui du sens ou des sens, comme on s'exprime, à l'aide desquels le sentiment, l'ame, ~~se~~ ^{se} ~~sent~~ ^{modifie} ~~se sent~~ ^{raisonne de} l'organisme, et ~~sent~~ ^{sent} dans le temps.

R. rat. Rien n'est caché devant la justice éternelle; sans cela, il n'y aurait plus de justice, plus d'ordre, plus d'actes raisonnés, d'actes libres, impliquant responsabilité. L'existence de l'ordre moral, c'est uniquement la relation d'harmonie entre la liberté des actes et la fatalité rationnelle de leurs conséquences.

Cat. D. Dieu sait-il tout?

Cat. R. Oui, Dieu sait tout, même l'avenir.

Réfl. Il n'y a point d'avenir pour Dieu, qui ne vit pas dans le temps. Si Dieu sait notre avenir, la liberté d'action est pour nous une fable, une déception.

R. rat. On ne sait que par l'intelligence, qui est l'existence sentie successivement, au moyen de l'union d'une ame, principe du sentiment, du *sentir*, avec un organisme, qui rend la modification, le *sentir senti*, possible. Dieu ne sait rien, et c'est précisément pour cela que, dans l'éternité et moralement, c'est-à-dire devant la justice éternelle, rien n'est secret.

Cat. D. Où est Dieu?

Cat. R. Dieu est au ciel, sur la terre et en tout lieu.

Réfl. Un pur esprit n'est nulle part; une personne est quelque part, ce qui est la négation d'être partout. Il n'y a pour un principe ni temps ni lieu.

R. rat. Si Dieu est quelque part, il n'est pas Dieu; s'il est partout, il est impersonnel; s'il est un pur esprit, il n'est point une personne, et par conséquent il n'est ni nulle part ni partout. Le ciel et la terre sont des phénomènes, des modifications de notre sentiment d'existence, qui n'ont rien de commun avec Dieu.

Cat. D. Que fait-il au ciel?

Cat. R. Il y récompense les élus.

Réfl. Un Dieu qui fait! un Dieu qui a des élus! des favoris! Que de pauvretés en quelques mots!

R. rat. Un principe ne fait rien; tout se fait conformément à lui.

Cat. D. Dieu est-il aussi dans l'enfer?

Cat. R. Oui, Dieu est aussi dans l'enfer.

Réfl. C'est conséquent avec les absurdités qui précèdent, et aussi absurde qu'elles. Une fois lancé dans cette voie, plus on va, plus on s'égare.

R. rat. Si l'enfer est l'expiation des fautes commises, Dieu n'est pas dans l'enfer, mais l'enfer échoit à ceux qui ont violé le principe d'ordre, de raison, de justice, qu'on a improprement nommé *Dieu*.

Cat. D. Que fait-il dans l'enfer?

Cat. R. Il y punit les damnés.

Réfl. L'emploi ne serait qu'ignoble, si l'assertion précédente que Dieu a des élus, et par conséquent des prédestinés à la damnation, ne le rendait encore abominable.

R. rat. Dieu ne fait en enfer rien de plus qu'au ciel. L'enfer est la punition des actes contraires à la raison, comme le ciel est la récompense de ceux qui y sont conformes.

Cat. D. Que fait-il sur la terre?

Cat. R. Il y gouverne et conserve toutes choses.

Réfl. Les hommes compris. Ceux-ci n'ont plus alors à se gouverner : car ils ne pourraient s'opposer à la volonté directrice et conservatrice de Dieu ; ils sont obligés de s'abandonner passivement à cette volonté qui annule complètement la leur.

R. rat. Sur la terre ne signifie rien ici, et Dieu signifie la justice éternelle ; ce mot ne peut rationnellement signifier que cela. La justice éternelle ne fait rien ; mais de ce qu'elle est réelle, il résulte que tous les actes libres sont infailliblement suivis de leurs conséquences morales méritées.

Cat. D. Nous est-il nécessaire pour subsister que Dieu nous conserve ?

Cat. R. Oui ; car comme nous n'existerions pas si Dieu ne nous avait créés, de même nous retomberions dans le néant d'où il nous a tirés s'il cessait un seul instant de nous conserver.

Réfl. On ne saurait nier d'une manière plus absolue la réalité de tout ce qui n'est pas Dieu, la réalité des hommes par conséquent, auxquels il a été fort inutile de révéler quelque chose, pour lesquels tous les catéchismes du monde ne sont bons à rien, et qui, jouets de la Providence, ne peuvent rien par eux-mêmes, ni au physique ni au moral.

R. rat. Pour vivre, il faut que nous soyons dans les conditions organiques indispensables à la conservation de la force particulière qu'on appelle *vie* ; pour savoir que nous vivons, pour penser, il faut que notre organisme soit sus-

ceptible de se prêter à la production des effets qui naissent de l'union d'un corps avec une ame. En outre, pour qu'il y ait développement de l'intelligence par le développement du langage, nous devons nous trouver dans les circonstances sans le concours desquelles cette véritable création de l'homme moral serait impossible.

Cat. D. Dieu est-il toujours auprès de nous ?

Cat. R. Oui, car il est présent partout.

Répl. Ce que nous avons dit précédemment s'applique également à cette réponse.

R. rat. Comme principe, Dieu est toujours; comme être, il n'est jamais. Les mots *auprès de nous* n'ont aucune valeur rationnelle.

Cat. D. Si nous sommes toujours dans la présence de Dieu, que faut-il en conclure ?

Cat. R. Que nous devons éviter en tout temps d'offenser Dieu, et mettre en lui toute notre confiance.

Répl. C'est logique. Si Dieu tout-puissant est là, il faut se garder de provoquer sa colère; c'est-à-dire, comme lui-même ne s'explique pas à ce sujet, il faut soigneusement faire tout ce que ses ministres disent lui être agréable, puisqu'ils disent aussi que, quand ils parlent, c'est tout comme si lui-même parlait. Mais alors, si jamais le raisonnement sain démontre (et cette démonstration ne se fait pas attendre, dès que la discussion ne peut plus être empêchée socialement) qu'il est impossible qu'un être soit partout, il devient logique aussi de ne plus s'inquiéter de ce Dieu-là et de laisser prêcher ses ministres dans le désert. Que devient, en ce cas, la morale qui ne procède que de Dieu? Et sur quoi la société, qui ne peut exister sans une règle des actions, sans morale, demeure-t-elle assise? Nous le voyons bien: les faits nous montrent la société suspendue

dans le vide, en attendant qu'une morale appuyée sur la raison vienne lui servir, cette fois, de base réelle et inébranlable.

R. rat. Puisque la justice absolue est éternelle, il faut en conclure qu'éternellement tout être capable de raisonner doit se conformer à la raison.

Cat. D. Y a-t-il plusieurs Dieux ?

Cat. R. Non, il n'y a qu'un seul Dieu, mais il y a trois personnes divines, savoir : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Réfl. Plusieurs Dieux égaux, cela équivaudrait à point de Dieu ; un Dieu supérieur dépouillerait les autres de leur divinité. Trois personnes, chaque personne étant Dieu, et qui cependant ne forment qu'un seul Dieu qui est personnel, qui est une personne, c'est là une absurdité, si l'on veut que le raisonnement qui, dans sa plus simple expression, se réduit à la proposition : *un est un, trois sont trois*, ne soit pas une chimère.

R. rat. Il n'y a qu'une réalité, qui peut être considérée sous diverses faces, qui revêt différentes formes, exprimant des modifications différentes, mais qui toujours doit pouvoir se ramener à l'identité, ou se résumer dans la proposition *un égale un*.

Cat. D. Le Père est-il Dieu ?

Cat. R. Oui, le Père est Dieu.

Réfl. Si le Père est Dieu, il n'y a de vraiment Dieu que lui, ou il n'y a pas de Dieu du tout.

R. rat. Dieu n'est ni père, ni fils, ni autre chose ; c'est la raison éternelle, la vérité, la réalité.

Cat. D. Le Fils est-il Dieu ?

Cat. R. Oui, le Fils est Dieu.

Réfl. Même observation qu'à propos du Père.

R. rat. Si le Fils est Dieu et le Père aussi, il y a deux

Dieux, à moins que *deux* ne signifie *un*, et qu'*un* ne soit la même chose que *deux*; car une seule chose ne peut être à la fois deux choses, différentes ou non.

Cat. D. Le Saint-Esprit est-il Dieu?

Cat. R. Oui, le Saint-Esprit est Dieu.

Réfl. Toujours même observation.

R. rat. Il ne l'est pas plus que le Père et le Fils, si les mots sont faits pour exprimer des idées qui soient non-seulement claires, mais encore conciliables avec la raison.

Cat. D. Y a-t-il donc trois Dieux?

Cat. R. Non, ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

Réfl. Et cependant chacune de ces personnes est Dieu. Trois alors sont Dieux et Dieu est un, en d'autres termes trois égalent un.

R. rat. Non, certes, il n'y a pas trois Dieux: sinon il n'y aurait point de raisonnement, rien de vrai, rien.

Cat. D. Comment se peut-il que ces trois personnes ne soient qu'un seul Dieu?

Cat. R. C'est qu'elles n'ont toutes trois qu'une même essence ou nature divine.

Réfl. Rien n'est moins raisonnable que de chercher à rendre raison d'une déraison. L'expression *même essence* a pour valeur, soit *essence unique*, soit *essence identique*: être d'une essence unique constitue l'unité réelle, et cela est incompatible avec toute pluralité; avoir une essence identique peut fort bien s'appliquer à plusieurs unités qui, quoique d'une même essence, n'en restent pas moins plusieurs unités.

On a exprimé par le mot *consubstantialité* l'identité, ou plutôt l'unité de substance des trois personnes divines, comme par le mot *transsubstantiation*, la transmutation des prétendues substances pain et vin aux substances également

prétendues du corps et du sang de Jésus-Christ. Nous nous occuperons de l'idée *substance*, rationnellement considérée, aux leçons sur l'Eucharistie et la communion. Nous n'avons à ajouter ici qu'une seule réflexion, c'est que trois unités réelles sont nécessairement consubstantielles, puisqu'il est impossible qu'il y ait plus d'une espèce de réalités, mais qu'elles n'en demeurent pas moins trois unités, tandis qu'une seule unité ne saurait avoir trois substances ou essences. Car *un* est immuablement *un*, qu'il soit d'ailleurs réel, c'est-à-dire une substance, ou phénoménal, c'est-à-dire un ensemble, une totalité. Et si c'est *trois*, ce sont infailliblement trois unités, aussi bien dans l'ordre des réalités, des substances, que dans celui des phénomènes, des apparences, des illusions.

R. rat. Il ne se peut en aucune manière que trois personnes ne soient qu'un seul Dieu, rationnellement bien entendu. Ou il y a trois Dieux, ou il n'y en a qu'un; ou il y a une seule personne, ou il y en a trois. Soutenir le contraire, c'est faire du non-sens; vouloir le prouver, c'est se jeter dans le galimatias.

Cat. D. En quoi consiste le mystère de la sainte Trinité?

Cat. R. Le mystère de la sainte Trinité consiste en ce qu'il y a trois personnes en Dieu, savoir: le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

Réfl. C'est donc un mystère, un fait au-dessus, c'est-à-dire hors de la raison. Pourquoi alors raisonner sur ce fait? pourquoi chercher de la raison, là où on avoue soi-même qu'il n'y en a pas? Posez le fait, et que tout soit dit. Le seul argument convaincant en faveur d'un mystère imposé à la croyance, c'est de brûler celui qui ne consent pas à l'admettre. Aussi longtemps qu'on peut employer cet argument sans se compromettre, le mystère est social. Quand l'argument a perdu sa force et que, partant, il est devenu

dangereux d'y avoir recours, le mystère peut encore être proposé, mais exclusivement, qu'on nous permette l'expression, dans le huis clos de la conscience privée. Et là encore, point de raisonnement. Car si vous voulez expliquer, par exemple, le mystère de la Trinité, vous devrez pouvoir répondre à celui qui vous demandera pourquoi *trois* personnes en Dieu, plutôt que *deux* ou *quatre*, et si vous répondez la seule chose qu'il y ait à dire, savoir : *trois parce que trois*, vous aurez fini par où il aurait fallu commencer, par ne rien dire du tout, par ne point raisonner.

R. rat. Le mystère de la sainte Trinité consiste dans une idée fort claire, mais qui est au rebours du bon sens.

Cat. D. De qui procède Dieu le père ?

Cat. R. Il ne procède de personne.

Réfl. A la bonne heure ! Il y a là quelque chose de rationnel, de vrai, de ce que le catéchisme appelle *divin*.

R. rat. Un Dieu qui procéderait, en d'autres mots, qui aurait une cause, serait aussi pitoyable qu'un Dieu qui a des effets est ridicule.

Cat. D. De qui procède Dieu le fils ?

Cat. R. Il procède de Dieu le père.

Réfl. Dans ce cas, il n'est pas Dieu ; celui qui procède n'est pas égal à celui qui ne procède pas, ou la procession est un mot vide de sens.

R. rat. Même réponse que pour le Père.

Cat. D. De qui procède Dieu le Saint-Esprit ?

Cat. R. Il procède de Dieu le père et de Dieu le fils.

Réfl. Deuxième inégalité entre le Père et le Fils : le second n'a qu'un seul effet et est une seule fois cause, le premier a deux effets et est cause deux fois. Quant au troisième, il a deux causes et n'a point d'effet. Et cependant, selon le

catéchisme, tous trois sont égaux! Mystère! ajoute-t-il. Mystère, soit. Abstenez-vous donc de le fouiller.

R. rat. Même réponse que pour le Père et pour le Fils.

Cat. D. Pouvons-nous comprendre la sainte Trinité?

Cat. R. Non, c'est un mystère incompréhensible.

Refl. Bien répondu! La Trinité est incompréhensible, d'accord : et néanmoins vous nous en parlez. Mais cela est aussi incompréhensible que la Trinité elle-même. Parler d'une chose, n'est-ce pas la comprendre ou chercher à la comprendre et à la faire comprendre? Or, vous-mêmes dites que vos paroles n'aboutiront qu'à constater une incompréhensibilité!... Nous n'avons, pour proposer une idée et pour l'accepter, qu'un seul moyen, c'est le langage, le raisonnement : pourquoi, dans ce cas, vous occupez-vous de la Trinité, qui est étrangère à la raison, qui n'a rien de rationnel, qui ne peut être ni comprise, ni exprimée? Pourquoi en présentez-vous l'idée à l'esprit, demandez-vous l'admission de cette idée par l'intelligence, l'attachez-vous à des signes pour l'intelligence? Pourquoi voulez-vous avoir l'air de la comprendre et faire en sorte que les autres se figurent l'avoir comprise? Il y a là un abus de mots qui rend tout raisonnement impossible. De deux choses l'une : ou la Trinité n'est point un mystère, on peut la comprendre, et alors expliquez-la; ou c'est un mystère, et cessez d'employer de vaines paroles à rendre logique ce qui, s'il était logique, ne serait plus ce qu'il est.

R. rat. Fort heureusement, non, nous ne pouvons pas comprendre la sainte Trinité. Si nous pouvions la comprendre, nous ne pourrions plus raisonner, c'est-à-dire communiquer des idées d'intelligence à intelligence. Car *un* n'étant plus *un*, sur quoi le raisonnement se fonderait-il?

Cat. D. Quels sentiments l'incompréhensibilité de la sainte Trinité doit-elle exciter en nous?

Cat. R. Un ardent désir de contempler Dieu face à face dans le ciel, et de l'y voir tel qu'il est.

Réfl. En effet, elle doit être fort curieuse à voir, la chose que l'esprit ne saurait comprendre, comme s'il était possible de voir sans intelligence ou contradictoirement à l'intelligence ! On ne voit ainsi qu'aux Petites Maisons.

R. rat. Cette incompréhensibilité doit exciter en nous le sentiment qu'il faut laisser la Trinité dans son nuage, sans chercher à pénétrer ce qui est déclaré impénétrable.

Cat. D. Quel culte devons-nous rendre à la sainte Trinité ?

Cat. R. Le culte souverain qui n'est dû qu'à Dieu seul.

Réfl. *Culte souverain* signifie probablement *hommage absolu*. L'hommage absolu rendu à une idée dont on reconnaît qu'on ne saurait se faire d'idée, dont on avoue qu'il est impossible de se rendre compte, est de la folie bien caractérisée.

R. rat. Nous ne devons rendre aucun culte à la Trinité, pas même l'hommage d'une réfutation sérieuse. Nous devons nous borner à dire *absurde!* et passer outre.

CINQUIÈME LEÇON.

De la création et des anges.

Cat. D. De quoi Dieu a-t-il fait le ciel et la terre ?

Cat. R. De rien.

Réfl. Ainsi, rien s'est transformé en quelque chose, est devenu quelque chose; en d'autres termes quelque chose et rien sont identiques : en ce cas, une intelligence saine et un esprit dérangé le sont aussi. Le catéchisme aurait dû se demander préalablement si Dieu a fait quelque chose? Puis si le ciel et la terre ont été faits, s'ils sont susceptibles d'être faits?

R. rat. Dieu n'a fait ni le ciel ni la terre. S'il les avait faits de quelque chose, il n'eût plus été seul principe; les faire de rien, c'était se nier lui-même comme vérité, comme raison : car la raison dit que l'identité de rien et de quelque chose est incompatible avec la vérité.

Cat. D. Pour quelle fin Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ?

Cat. R. Pour sa gloire.

Réfl. Il était donc dans l'humiliation avant cet acte, et il éprouvait le besoin d'être glorifié! En outre, évidemment autre après la création qu'il n'était avant, Dieu est toujours censé le même! quelle surabondance de contradictions!

R. rat. Notre réponse précédente nous dispense de répondre à cette demande.

Cat. D. Quel est le premier homme que Dieu a créé ?

Col. R. C'est notre premier père Adam, auquel il donna Ève pour compagne.

Réfl. Nous avons déjà fait remarquer que l'homme ne serait plus rien de réel, qu'il ne serait plus réellement libre, si Dieu l'avait créé : pour qu'il ait une volonté indépendante, il faut que sa création, pour employer ici le mot du catéchisme, parte de lui-même, dans le sens que ce soit exclusivement à sa communication morale avec ses semblables qu'il doive sa véritable personnalité. En effet, dans la réalité, c'est la société seule qui nous fait naître à l'intelligence, à la conscience de nous-mêmes, par le développement du verbe, résultat nécessaire du contact prolongé entre deux ou plusieurs êtres capables de sentir. Dans l'isolement absolu, l'homme n'existe qu'en virtualité; pour qu'il existe en acte, c'est-à-dire pour qu'il sache qu'il existe, il est indispensable que ses relations sociales le lui aient appris. Cette vérité est de la plus haute portée, puisque c'est sur elle que reposent la morale et la société. Nous devons à celle-ci tout l'amour, et l'amour sans bornes, que le catéchisme réclame pour la personne de Dieu : notre plus grand, notre premier devoir est envers la société. Ce devoir consiste à ne jamais rien négliger pour protéger son existence, pour veiller aussi efficacement qu'il est en nous à sa conservation, fût-ce au prix des plus douloureux sacrifices.

Quelques mots maintenant sur une autre question : y a-t-il eu un premier homme ou bien des premiers hommes? La solution de cette difficulté ne nous importe guère. Chaque peuple a eu son premier homme, c'est-à-dire qu'il a donné un nom à l'homme auquel il s'arrêtait, après être remonté aussi haut que le permettaient ses connaissances acquises. Si, à sa création, l'homme primordial du catéchisme était isolé, il demeurerait incomplet, sans conscience de ce qui l'entourait et de lui-même, à moins que Dieu ne vécût en quelque sorte avec lui, pour que son intelligence se déve-

loppât avec son langage. Au reste, les relations de société entre Adam et Dieu, que l'Église considère comme des faits avérés, furent aussi avantageuses à celui-ci qu'à l'homme; car un Dieu personnel avait, autant qu'Adam, besoin du contact prolongé pour entrer en communication intellectuelle avec les autres et avec lui-même. Comment, avant d'avoir obtenu la pleine possession de sa raison, ou plutôt avant d'être entré dans l'exercice réel de cette raison, Dieu avait-il pu créer le ciel, la terre, l'homme et toutes choses? C'est ce que nous nous garderons bien de chercher à expliquer.

R. rat. Nous ne savons rien de certain d'un premier homme. Le second être, homme ou femme, mis en rapport avec le premier, l'a su en même temps que celui-ci, lorsque de leur contact a surgi le développement de l'intelligence avec celui du verbe. La connaissance, à ce qu'il paraît, n'en a pas été transmise fort exactement, puisque le premier homme a presque autant de noms différents qu'il y a eu de civilisations diverses. Il en est d'Adam comme de Dieu lui-même.

Cat. D. Où furent placés Adam et Ève?

Cat. R. Dans le paradis terrestre.

Réfl. C'était un jardin quasi céleste, qui faisait partie de notre globe. Adam et Ève, dit la Bible, en furent chassés. Qu'est devenu alors le paradis qu'on n'a plus retrouvé depuis en aucun lieu de la terre? Et si Dieu voulait faire disparaître le paradis, à quoi bon en chasser Adam et Ève?

R. rat. Les doutes si rationnellement émis sur l'existence d'Adam et d'Ève tels que le catéchisme nous les représente, nous autorisent à ne pas nous occuper du lieu que Dieu est supposé leur avoir donné pour première habitation.

Cat. D. Adam resta-t-il fidèle à Dieu?

Cat. R. Non, il mangea du fruit défendu.

Réfl. Prétendre que Dieu ne pouvait ou ne voulait pas empêcher Adam de manger du fruit défendu, ce serait nier sa bonté envers l'homme qui dépend entièrement de lui, ou son pouvoir sur l'homme que cependant il a créé tel qu'il désirait l'avoir. Mais, objecte-t-on, l'homme est libre.— Bien : en ce cas que devient la création, que devient la Providence, en un mot que devient l'être souverain, Dieu ? Ce n'est pas tout ; Adam pouvait-il ne pas pécher ? L'Écriture dit que Dieu a prédéterminé toutes choses, de toute éternité : Adam alors n'était pas plus libre que nous.

R. rat. Adam, puisque Adam il y a, a failli. La Bible l'affirme et la raison est loin de le contester. Tout homme, le premier comme les autres, aussitôt que son intelligence se développe, est sollicité par ses penchants organiques, que l'emploi de sa raison parvient parfois à soumettre, jamais à supprimer.

Cat. D. Cette transgression d'Adam était-elle un péché ?

Cat. R. Oui, c'était un péché mortel de désobéissance.

Réfl. La question est plus que naïve. Quoi ! Dieu commande à l'homme qu'il vient de former de ses mains, de s'abstenir d'un seul des biens sans nombre dont il l'avait entouré, et cet homme viole l'unique restriction qui avait été mise à ses jouissances en quelque sorte illimitées ; et le catéchisme demande s'il y avait péché ! Nous demanderons si le catéchisme y a réfléchi. Il nous permettra d'en douter.

R. rat. La désobéissance d'Adam, supposé libre, était un manque de gratitude envers Dieu, malgré la futilité, pour ne pas dire l'irrationalité, du commandement qu'il violait.

Cat. D. Tous les hommes ont-ils péché dans Adam ?

Cat. R. Oui, tous les hommes ont péché dans Adam : aussi naissent-ils tous en état de péché.

Réfl. Il est impossible que les uns pêchent dans ou plutôt

pour les autres. Le péché est un acte de la volonté; la volonté est une chose toute personnelle. Sinon, il n'y a ni personnalité, ni volonté, ni péché: on ne sait plus ce qu'il y a.

R. rat. Adam, comme n'importe qui, n'a pu pécher que pour lui-même. Quand quelqu'un tombe, ce ne sont pas les autres qui sont par terre, à moins qu'il ne les ait renversés dans sa chute. Lui seul alors est tombé; et il a *renversé*, non pas *tombé* les autres. La signification de ces deux verbes est bien différente; l'acte exprimé par l'un a nécessairement son effet hors de celui qui en est l'auteur; l'acte exprimé par le second n'affecte exclusivement que lui-même. S'il y a justice à punir la chute, punissez celui qui est tombé; punissez-le doublement parce qu'il a fait tomber les autres; mais il y aurait injustice flagrante à rendre responsables de leur chute ceux qui ont été renversés par autrui.

Cat. D. Comment s'appelle ce péché (qu'Adam a transmis à toute sa postérité)?

Cat. R. Le péché originel.

Réfl. C'est le péché de ceux qui, non-seulement n'ont pas encore péché, mais n'ont pas encore agi, n'ont pas encore voulu, pensé, senti.

R. rat. Ce péché a pour nom *l'absurde*.

Cat. D. N'y a-t-il eu personne d'exempt de la tache originelle?

Cat. R. Jésus et Marie ont été exempts de la tache originelle; Jésus par sa nature, et Marie par un privilège spécial, puisqu'elle était destinée à être la mère de Dieu.

Réfl. C'est une injustice que d'avoir rendu tous les hommes coupables par et pour la prétendue faute d'un seul; c'est une autre injustice que d'avoir fait des exceptions à cette iniquité universelle. Il est vrai qu'il était impossible de laisser Jésus, Dieu, chargé lui-même de la *coulpe* dont il ve-

nait racheter le genre humain, et difficile d'en faire tomber le poids sur la mère de ce Dieu, puisqu'on donnait à Dieu une mère. Dans la sphère du raisonnement, on ne saurait, à moins d'inconséquence, se borner à admettre une absurdité isolée et répudier les autres: la vérité est une; les absurdités se lient entre elles, elles se tiennent toutes.

R. rat. Nous répétons qu'il n'y a point de tache originelle: il y a des penchans organiques qui font commettre beaucoup de fautes si la raison n'intervient point pour soumettre ces penchans à la règle que le raisonnement a sanctionnée. De cette tache-là, si on veut lui conserver ce nom, personne n'en est exempt, à moins de cesser d'être une personne, d'appartenir à l'humanité.

Cat. D. Y a-t-il des anges qui veillent sur nous?

Cat. R. Oui, nous avons chacun un ange gardien, qui veille sur nous dès le commencement de notre existence.

Réf. Et quand notre existence commence-t-elle? Est-ce à la conception, ou à la naissance, ou à quel moment précis entre ces deux moments déterminés? Nous venons de prendre le mot *existence* dans la signification du mot *vie*: mais vivre sans savoir que l'on vit, est-ce exister? Et si, comme de raison, ce ne l'est pas, à quelle époque, toujours précise, l'existence sentie commence-t-elle? Quand l'enfant a-t-il nécessairement et pour la première fois conscience de lui? Le catéchisme ne touche aucune de ces questions, et par conséquent laisse dans le vague celle de savoir exactement quand l'ange qu'il nous donne pour gardien entre dans l'exercice de ses fonctions auprès de chacun de nous.

Le catéchisme admet un Dieu personnel; il faut donc bien qu'il lui assigne les bornes qui sont de l'essence de toute personnalité. Il affirme que Dieu est partout; néanmoins, il lui donne, comme aux rois de ce monde, pour l'aider à tout voir et à veiller à toutes ses créatures, dans

tous les détails de leur vie, des ministres qui se partagent sa besogne. C'est logique, bien entendu dans le système fondamentalement illogique qu'on a embrassé.

R. rat. Des anges qui veillent seraient des êtres comme nous, libres, capables de bien et de mal, ne fût-ce que de veiller avec soin ou négligemment; sinon ce seraient de simples machines. Ces anges alors pourraient nous faire choir ou du moins nous laisser choir, aussi bien que nous empêcher de succomber à la tentation, de tomber dans le péché. Il n'y a donc pas d'anges qui prennent sur eux une partie de la responsabilité de nos actes, et par cela même nous ôtent, en partie aussi, le mérite que peuvent seuls acquérir des êtres réels, libres en réalité. Rationnellement parlant, notre bon ange, c'est l'intelligence et l'emploi normal qu'elle fait du raisonnement; notre mauvais ange, ce sont les passions qui entravent l'action de l'intelligence, ou plutôt c'est l'ignorance qui nous fait prostituer notre intelligence à la satisfaction de nos passions.

Cat. D. Quels sont nos devoirs à l'égard de notre ange gardien?

Cat. R. Nous devons le vénérer, l'invoquer et le remercier souvent, mais surtout éviter le péché pour ne point l'attrister.

Réfl. C'est-à-dire que nous devons honorer en lui le Dieu qu'il représente et qu'il supplée. Nous devrions surtout le plaindre de ce qu'il est assez malheureux pour pouvoir être attristé par nos péchés, à nous. L'ange, après tout, est un être fort mal partagé (nous supposons ici gratuitement qu'un être puisse avoir sa part faite par un autre que lui-même) : doué de sensibilité et privé de liberté, la réalité de son existence est une contradiction jusque dans les termes qui l'expriment.

R. rat. Nous n'avons point de devoirs envers des êtres avec lesquels nous ne pouvons avoir aucune relation, et dont les conditions d'existence excluent même la possibilité d'exister.

SIXIÈME LEÇON.

De l'incarnation de Jésus-Christ; de sa vie, de sa passion et de sa mort; de sa résurrection et de son ascension.

Cat. D. Qu'entendez-vous par le mystère de l'incarnation ?

Cat. R. J'entends par le mystère de l'incarnation que Dieu le fils, la seconde personne de la sainte Trinité, s'est fait homme pour nous, en prenant la nature humaine, c'est-à-dire un corps et une âme semblables aux nôtres.

Réfl. *Se faire homme* serait, s'il y avait des degrés dans le non-sens, plus irrationnel encore que *faire l'homme*. L'essence de l'homme, son âme, est réelle, est ; voilà tout. Cette essence est successivement unie à divers organismes, non à son choix (ce n'est que revêtue d'un organisme, et après le développement du langage, qu'elle est capable de choisir, de vouloir, d'agir), mais suivant ses mérites, en harmonie avec la justice éternelle. Cela n'est, sous aucun rapport, un mystère ; c'est un raisonnement, et un raisonnement à la portée de tout le monde.

R. rat. Nous ne comprenons rien à un mystère qui, de sa nature, doit être et demeurer incompréhensible.

Cat. D. Comment s'appelle Dieu le fils, fait homme pour nous ?

Cat. R. Il s'appelle Jésus-Christ.

Réfl. Que la vie de Jésus, telle qu'elle se lit dans les évangiles, soit ou ne soit pas authentique dans toutes ses parties, c'est là un point de critique historique que nous n'avons pas à débattre. Les chrétiens ont nommé Jésus *le Christ*. Il est

devenu progressivement fils de Dieu, puis Dieu lui-même, tout en restant l'homme dont on avait écrit la vie.

R. rat. Nous ne donnons aucun nom à ce qui, dans notre esprit, ne représente pas une idée possible.

Cat. D. Quand Dieu le fils s'est fait homme, est-il resté Dieu ?

Cat. R. Oui ; et il est ainsi Dieu et homme tout ensemble dans la même personne divine.

Réfl. Du moment que le fils de Dieu, Dieu lui-même, se faisait homme, l'impossible cessait d'être impossible pour lui. Une fois qu'on a résolu de mettre de côté tout raisonnement, le nombre plus ou moins grand de contradictions dont on embarrasse ses paroles n'est plus qu'une question de caprice.

R. rat. Il n'y a point de milieu ; ou Dieu et homme sont une et même chose, et alors il n'y a pas lieu à bâtir cet échafaudage de mystères sur lequel la révélation hisse l'intelligence des enfants ; ou bien ce sont choses opposées, et dans ce cas il est par trop ingénu de demander si la seconde personne de la Trinité a été l'une et l'autre à la fois.

Cat. D. Combien Jésus-Christ a-t-il de natures ?

Cat. R. Jésus-Christ a deux natures, la nature divine et la nature humaine.

Réfl. C'est une répétition, à l'occasion de laquelle nous ne croyons aucunement nécessaire de nous répéter.

R. rat. Si nature signifie essence, Jésus-Christ ne peut évidemment en avoir qu'une ; si c'est ensemble de qualités, comme les qualités peuvent être multipliées indéfiniment, leur ensemble peut varier à l'infini.

Cat. D. Pourquoi Dieu le fils s'est-il fait homme ?

Cat. R. Pour nous montrer par sa doctrine et par son exemple

la voie qui conduit au ciel, et pour nous délivrer de l'esclavage du démon et de la mort éternelle.

Réfl. Il est toujours dangereux de vouloir donner la raison d'un dogme; car c'est entrer dans une voie où le raisonnement finit par renverser le dogme même avec toutes les raisons qui ont été apportées à l'appui. Rien ne prouve que l'incarnation d'un Dieu fût absolument indispensable pour obtenir les résultats qui en ont, à ce que l'on prétend, été les effets. Si le premier homme avait pu soumettre tout le genre humain à l'esclavage du démon et le rendre passible de la mort éternelle, un autre homme pouvait changer tout cela. Dieu avait voulu l'un; il n'avait qu'à vouloir l'autre. Les hommes qui, en raisonnant d'après le catéchisme, sont de simples instruments, ne méritent en aucune manière que celui qui les fait agir comme il lui plaît, intervienne en personne pour rectifier le fonctionnement irrégulier de la machine que sa parole a créée, que sa parole fait mouvoir, que sa parole dirige en tout sens. Cela est particulièrement vrai quand l'intervention à laquelle on le fait descendre, a pour caractère distinctif de le constituer lui-même un des rouages de la machine qu'il n'a pas su empêcher de se détraquer.

R. rat. Il n'y a jamais de *pourquoi* à ce qui n'est pas parce que ce ne peut être.

Cat. D. Qu'entendez-vous par l'esclavage du démon?

Cat. R. L'état de péché mortel, qui nous rend les esclaves du démon.

Réfl. Ici, remarquons-le bien, il s'agit du péché mortel dont celui qui est rendu l'esclave du démon n'est pas lui-même coupable. De plus, le péché est un mal commis; le mal commis est souvent une incitation qui porte à en commettre un autre, mais il ne force jamais à le commettre; il ne met pas l'homme sous le joug de la perversité; il le dispose à se

soumettre à l'esclavage du démon, pour employer ici le terme consacré, mais il ne l'en rend pas esclave.

R. rat. On ne peut entendre rationnellement par l'expression métaphorique *esclavage du démon*, que l'état d'ignorance de la vérité. Celui qui ne sait pas ce qu'il est, ignore ce qu'il doit faire et ce dont il doit s'abstenir, et celui qui n'a point de règle de conduite basée sur le raisonnement, n'a pas plus de mérite à faire le bien qu'il n'est blâmable s'il fait le mal. L'homme s'arrache à l'esclavage du démon en se faisant une arme de sa raison pour combattre ses penchants organiques; il retombe dans cet esclavage lorsqu'il cesse de se soustraire à l'entraînement des passions et d'obéir à la raison seule. Voilà la vérité dépouillée de toute phantasmagorie mystique.

Cat. D. Où Jésus-Christ est-il né?

Cat. R. A Bethléem, dans une étable.

Réfl. C'est possible. Nous n'avons point à éclaircir les questions historiques.

R. rat. Ce fait de la naissance de Jésus est complètement indifférent au point de vue critique de la doctrine; et la doctrine de Jésus ne mérite l'attention que pour y distinguer ce qui est conforme de ce qui est contraire à la raison.

Cat. D. Quel genre de mort Jésus-Christ a-t-il souffert?

Cat. R. La mort de la croix.

Réfl. Autre fait historique. Passons.

R. rat. La vie de Jésus, selon les évangiles, offre, nous nous exprimons de le déclarer, des traits admirables de dévouement à l'humanité, couronnés par le plus grand des sacrifices.

Cat. D. Pour qui Jésus-Christ est-il mort?

Cat. R. Il est mort pour le salut de tous les hommes, et de chacun de nous en particulier.

Réfl. On meurt comme on a vécu, pour soi et non pour les autres. Le seul moyen qu'ait l'homme de bien vivre et de bien mourir pour lui, c'est de faire en sorte que sa vie et sa mort tournent à l'avantage de l'humanité, ou pour le moins de tendre constamment à ce but. C'est, nous le répétons volontiers, ce qu'a fait Jésus.

A propos de la réponse que nous discutons, il y a de remarquable que la même Église qui fait enseigner par son catéchisme que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, conserve, au *canon* de la messe à laquelle ce catéchisme, comme nous le verrons plus loin, attribue une si haute valeur, une phrase qui représente le sang de Jésus-Christ comme ayant été versé *pour plusieurs*, et conséquemment *pas pour tous*.

Du reste, si Jésus n'est mort que *pour plusieurs hommes*, il a, quoique Dieu, ou précisément parce que Dieu, été injuste envers les autres hommes; s'il est mort *pour tous les hommes*, comme *la plupart d'entre eux* n'y gagnent rien, le sacrifice de sa vie a été en grande partie inutile. Est-il prudent d'avoir exposé ainsi le nom de Dieu à figurer de cette manière dans un raisonnement dont la logique démontre l'inecontestabilité?

R. rat. Jésus n'est mort directement pour personne; indirectement, il est mort pour tous ses semblables, afin que le sacrifice qu'il faisait de sa vie à ses idées, toutes d'amour pour les hommes, profitât à l'humanité.

Cat. D. Qu'entendez-vous par la résurrection de Jésus-Christ?

Cat. R. Qu'il unit de nouveau son âme à son corps, et qu'il sortit vivant du tombeau.

Réfl. La cessation de la vie enlève à un organisme la possibilité d'être plus longtemps uni à une âme. Cette impossibilité, identifiée avec un fait qui impliquerait que l'u-

nion dont il s'agit est encore possible, serait la négation de la raison. C'est, si l'on veut, un miracle; mais alors nous, qui ne faisons que raisonner et qui n'acceptons comme vrai ce que le raisonnement confirme, n'avons rien à y voir.

R. rat. Nous n'attachons aucune signification à la résurrection prétendue de Jésus, et à cause de cela nous nous taisons sur ce qui concerne ce fait qui n'est pas de notre compétence.

Cat. D. Quand Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

Cat. R. Le quarantième jour après sa résurrection.

Réfl. On peut l'admettre pour ce jour-là, tout comme pour la veille ou le lendemain, bien entendu si l'on admet la résurrection elle-même. Dans les vastes champs de l'imagination, aucun des détours ne met sur la voie qui mène à la vérité.

R. rat. Peu importe quand Jésus est monté au ciel, tant qu'il n'est pas démontré qu'il y est monté effectivement.

Cat. D. Où Jésus-Christ est-il depuis son ascension ?

Cat. R. Il est assis à la droite de Dieu le père, et il jouit avec lui du souverain bonheur, de la gloire suprême.

Réfl. Un catéchisme, et surtout un catéchisme destiné aux enfants, ne doit employer que des termes clairs et précis, pris au sens propre, à moins qu'il n'avertisse qu'il se sert d'expressions figurées pour rendre sa pensée plus saisissante. Ici le catéchisme parle catégoriquement : il dit que le Christ est *assis*; que Dieu a une *droite*; que le Père et le Fils jouissent *ensemble*, ce qui n'est pas tout à fait d'accord avec son assertion précédente, que le Père et le Fils ne font qu'*un*; qu'ils ont *du bonheur*, ce qui ferait supposer qu'ils peuvent ne pas en avoir, qu'ils peuvent être *malheureux*; qu'ils ont *de la gloire*, ce qui les rend capables

d'être abaissés! En vérité, on gémit à l'idée que l'ignorance sociale est encore assez profonde pour faire, de l'admission d'une pareille doctrine, un moyen de conserver l'ordre par le despotisme, si cette même admission était compatible avec l'incompressibilité, désormais sociale aussi, du libre examen et de la discussion.

R. rat. Nos réponses précédentes rendent superflue une réponse spéciale à cette demande.

Cat. D. Jésus-Christ reparaitra-t-il encore visiblement sur la terre?

Cat. R. Oui, quand il viendra juger tous les hommes.

Réfl. Est-ce que chaque action n'est pas jugée aussitôt qu'elle est commise? Si elle ne l'était pas à l'instant même, comment serait-elle susceptible de l'être dans la suite? Chaque action n'emporte-t-elle pas avec elle son jugement, qui est son appréciation, sa qualification morale? Y aura-t-il un compte à régler après la vie sur la balance des actions bonnes et mauvaises dont elle aura été composée? Et si chacun a eu son compte réglé à sa mort, à quoi bon faire redescendre Jésus-Christ sur la terre pour confirmer ces jugements nécessairement sans appel?

R. rat. Jésus-Christ, comme tous les hommes, n'a pu revivre de la même vie dont il avait vécu, ni montrer aux autres hommes un corps que les lois du mouvement avaient inévitablement anéanti, en changeant sa forme de corps vivant en celle d'un corps mort, d'un cadavre.

Cat. D. Quand Jésus-Christ viendra-t-il juger tous les hommes?

Cat. R. A la fin du monde; mais le jour nous est inconnu.

Réfl. Il eût été plus simple de répondre: *Je n'en sais rien.*

R. rat. Les hommes n'ont pas besoin d'être jugés: avec la justice éternelle, chacun de leurs actes est infailliblement récompensé ou puni comme il le mérite.

SEPTIÈME LEÇON.

Du Saint-Esprit, de l'Église et de la communion des saints.

Cat. D. Que faut-il croire touchant le Saint-Esprit ?

Cat. R. Qu'il est vraiment Dieu, et qu'il est la troisième personne de la sainte Trinité.

Réfl. Il était bon que le catéchisme s'expliquât positivement à cet égard, sans quoi les croyants n'auraient point su à quoi s'en tenir. En effet, le symbole appelé *des apôtres* ne parle, comme on l'aura remarqué, ni d'un Saint-Esprit, Dieu, ni d'un Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité ; il ne parle même pas d'une Trinité : le symbole se borne à dire : *Je crois au Saint-Esprit*, ce qui équivaut à : *Je crois que le Saint-Esprit existe, qu'il y a un Saint-Esprit* ; sans plus. Au reste, le dogme relatif à la troisième personne divine est, ainsi que toutes les opinions imposées à la foi, de nulle valeur devant la raison, comme étant une simple affirmation, une assertion sans preuves, une supposition. Et en outre, il y a encore les faits contraires au raisonnement et que le dogme renferme : ceux-là sont non-seulement hypothétiques, mais aussi absurdes.

R. rat. Il faudrait d'abord croire à l'existence d'un Saint-Esprit, pour en croire ensuite quelque chose de déterminé. Or, tout cela tombe devant la première règle du raisonnement, celle qui défend de rien admettre à moins que ce ne soit incontestablement démontré, c'est-à-dire de croire.

Cat. D. Qu'est-ce que l'Église ?

Cat. R. L'Église est l'assemblée des fidèles qui professent la vraie doctrine de Jésus-Christ, sous l'obéissance de notre saint père le pape.

Réfl. En d'autres termes, et pour tout dire en beaucoup moins de mots, l'Église se compose des fidèles qui obéissent au pape. La vraie doctrine de Jésus-Christ n'est, après tout, que celle que le pape déclare et maintient telle. Mais c'est là l'Église passive. On entend généralement par le mot *Église*, l'Église active ou la partie dominante, qui impose à l'autre partie ses idées et lui dicte des lois. Cette Église-là détermine, sous l'obéissance du pape, quelle est la doctrine que doivent embrasser les fidèles, et ce qu'est Jésus-Christ dont cette doctrine porte le nom.

R. rat. L'Église est l'autorité qui gouverne les chrétiens catholiques.

Cat. D. Qui est le chef de l'Église?

Cat. R. Notre seigneur Jésus-Christ est le chef suprême et invisible de l'Église; notre saint père le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, en est le chef visible.

Réfl. Or, comme le chef visible parle seul au nom du chef invisible, c'est le pape qui est le véritable Seigneur, et le maître absolu de l'Église catholique.

R. rat. L'Église, lorsqu'elle ne faisait encore que démolir la société ancienne, se gouvernait elle-même démocratiquement. Appelée à organiser la nouvelle société, le pouvoir s'y restreignit en un nombre de mains de plus en plus petit; devenue elle-même la société, elle trouva l'unité dont elle avait besoin à tout prix, dans son passage de l'aristocratie sacerdotale à l'autoocratie papale, s'attribuant l'infaillibilité et exerçant l'absolutisme.

Cat. D. Quels sont nos devoirs à l'égard de notre saint père le pape?

Cat. B. Nous devons lui obéir comme à Jésus-Christ dont il tient la place, et lui témoigner la vénération la plus profonde.

Réfl. Rappelons-nous que, selon le catéchisme, Jésus-Christ est Dieu : ainsi le pape tient la place de Dieu, qui sait tout, qui peut tout ; car s'il y avait pour lui quelque chose d'impossible, cet impossible serait plus Dieu que lui. Le pape doit donc être obéi comme le serait Dieu-même. Évidemment, pour aussi longtemps que le despotisme a pu exister, ou, ce qui revient à la même chose, pour aussi longtemps qu'il a été accepté comme le seul moyen de manifestation et d'action de la raison, pour aussi longtemps surtout que la peine de mort a atteint quiconque doutait si cela était vrai ou ne l'était pas, jamais un instrument plus complet et plus parfait d'ordre social n'a pu être imaginé.

B. rat. Nos devoirs envers le père spirituel des catholiques sont les mêmes qu'envers tous les hommes. Seulement, nous lui devons en outre le respect qu'inspire une grande ruine, alors même que ce qu'elle rappelle à l'esprit a perdu toute utilité actuelle et n'est plus applicable dans l'état donné des esprits.

Cat. D. Pourquoi devons-nous respect aux évêques, aux curés et aux prêtres ?

Cat. B. Parce qu'ils sont les oints du Seigneur, les envoyés et les ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des saints mystères de Dieu.

Réfl. Soit. Mais surtout parce que ce sont les agents du pape, et que le pape, comme vicaire de Jésus-Christ, représente la Divinité. Qui veut la fin, veut les moyens : pour être conséquent, ou bien il faut admettre que tout dans l'Église est également digne de respect, ou bien il faut rejeter l'Église elle-même. Le vrai fidèle n'a jamais le droit de distinguer ; puisque l'Église se déclare respectable jusque

dans ses moindres détails, le fidèle doit se prosterner devant le dernier des sacristains, et garder le silence.

R. rat. Nous devons respect aux évêques, aux curés et aux prêtres, parce que ce sont des hommes. Puis, nous voyons en eux les débris déchus du pouvoir qui longtemps a dominé notre civilisation. Ils en sont les souvenirs vivants.

Cat. D. Quels sont les membres de l'Église ?

Cat. R. Les membres de l'Église sont tous ceux qui en ce monde confessent la vraie foi sous l'obéissance de notre saint père le pape, ceux qui se trouvent dans le purgatoire, et ceux qui sont déjà avec Jésus-Christ dans le ciel.

Réfl. Ce sont les fidèles vivants et morts, en d'autres mots, ceux qui vivent dans la soumission au pape, ceux qui sont morts coupables mais soumis, et ceux dont le pape déclare que la soumission a été jugée digne de la gloire éternelle. Cette organisation, pour autant que la société lui prête sa force en empêchant qu'on ne discute son principe, est, nous le répétons avec intention, d'un agencement irréprochable.

R. rat. Les membres de l'Église sont tous ceux qui reconnaissent son autorité et se conduisent en conséquence.

Cat. D. Quelles sont les marques de la vraie Église de Jésus-Christ ?

Cat. R. Il y en a quatre principales : la première, qu'elle est une ; la seconde, qu'elle est sainte ; la troisième, qu'elle est catholique et apostolique ; la quatrième, qu'elle a les vrais miracles.

Réfl. L'Église conserve son unité en s'épurant, c'est-à-dire en expulsant tous ceux qui se distinguent d'elle en quoi que ce soit ; elle proclame elle-même sa sainteté, et condamne quiconque met cette sainteté en doute ; elle persiste à se dire universelle, quoique bien des peuples n'aient

jamais entendu parler de son existence, et que plusieurs autres se soient séparés d'elle pour fonder des Églises à part; son apostolicité n'est pas plus prouvée que ne l'est celle des Églises qu'elle déclare non apostoliques; finalement, les miracles dont elle se fait un appui n'ont d'autre garantie de leur authenticité qu'elle-même. Elle dit : « Je suis la vraie Église puisque dans mon sein s'opèrent des miracles réels; » et : « Ces miracles sont réels, puis que c'est dans mon sein, qui est celui de la vraie Église, qu'ils s'opèrent. » C'est très-satisfaisant pour ceux qui s'en contentent.

R. rat. Comme nous ne prétendons qu'à être des membres utiles de l'humanité, nous n'avons pas à rechercher quelles sont les marques d'une association qui exclut une partie de l'humanité de son sein, et qui a cessé de pouvoir sauvegarder l'ordre dans l'autre partie.

Cat. D. L'Église catholique romaine réunit-elle tous ces caractères?

Cat. R. Oui, elle seule les réunit.

Réfl. Elle les réunit naturellement pour ceux qui croient qu'elle les réunit, pour ceux qui ont foi en elle et qui, par conséquent, lui appartiennent. Il est passablement naïf de le leur demander, précisément à eux.

R. rat. L'Église catholique romaine ne saurait nous imposer sous aucun rapport.

Cat. D. Trouve-t-on aussi les marques de la vraie Église dans les sectes hérétiques et schismatiques?

Cat. R. Non, ces sectes n'ont point les marques qui désignent la vraie Église de Jésus-Christ.

Réfl. Elles ne les ont pas, aux yeux de l'Église romaine; c'est entendu; mais cette Église ne les a pas non plus aux leurs. Qu'est-ce que cela prouve?

R. rat. Les marques de la vraie Église sont des affaires de

dissidence entre des sectes dont chacune se déclare vraie et appelle toutes les autres fausses. Nous n'avons pas à nous en mêler.

Cat. D. En quoi consiste la communion des saints ?

Cat. R. Dans la participation de tous les fidèles au saint sacrifice de la messe, aux offices publics, aux bonnes œuvres et aux prières qui se font dans l'Église.

Réfl. La participation de tous au mérite qui résulte des bonnes œuvres de chacun et des pratiques du culte, réputées bonnes œuvres par l'Église, est une conséquence de la même participation à la culpabilité les uns des autres. Cela est également erroné. Ce que chacun fait de bien ou de mal lui est et lui demeure personnel, et est incommunicable. Personne n'est responsable que de ses actes propres, et n'a rien à prétendre, si ce n'est en vertu de ces mêmes actes. La solidarité morale serait une prime pour le vice et la perversité.

R. rat. Il n'y a de communion entre les hommes (nous ne disons pas entre les saints) que par l'intelligence. La véritable mutualité dérive de la raison. Les hommes contribuent chacun au bonheur et au malheur des autres en cette vie, mais nul ne rend compte que de ses intentions à lui, et ne peut être chargé que de la *culpabilité* dont il s'est souillé lui-même.

Cat. D. Quels sont ceux qui participent à la communion des saints ?

Cat. R. Ce sont tous les membres de l'Église.

Réfl. Cette réponse se trouve déjà dans la précédente.

R. rat. Nous avons dit qui participait à la communion des hommes; celle des saints spécialement n'est pas de notre ressort.

HUITIÈME LEÇON.

De la rémission des péchés, de la résurrection de la chair et de la vie éternelle.

Cat. D. De quels péchés peut-on obtenir le pardon dans l'Église?

Cat. R. De tous les péchés, quelque graves et quelque énormes qu'ils puissent être.

Réfl. Cette rémission des péchés par l'Église est inséparable de son autorité sans bornes, et indispensable au maintien de cette autorité; mais, rationnellement considérée, elle est subversive de tout ordre stable dans la société, du moment que celle-ci s'est vue contrainte de permettre la libre discussion. L'ordre social est la conséquence de l'inviolabilité des lois morales, qui elles-mêmes sont les conséquences de la certitude des récompenses et des peines méritées par chacun. Si l'humanité doit aux religions dites *révélées* une reconnaissance éternelle, c'est parce qu'elles ont forcé l'ignorance à admettre cette justice vengeresse et rémunératrice des actions des hommes. En rendant de nouveau évitable la punition encourue par celui qui a fait le mal, les religions détruisent la société pour laquelle elles sont faites, et qu'elles font servir au seul avantage de leurs ministres.

R. rat. Devant la raison, la justice éternelle est immuable, et à chaque acte libre est fatalement attachée la récompense qu'il mérite, ou la peine qu'il s'est attirée. Devant l'Église, c'est différent. Mais cela ne nous concerne en rien.

Cat. D. Que signifient ces paroles : *la résurrection de la chair?*

Cat. R. Que, par la puissance de Dieu, les corps de tous les hommes qui sont morts ressusciteront et seront rappelés à la vie.

Réfl. Les corps des hommes, comme tous les corps, vivants ou non, sont de la matière, du mouvement : quand la vie particulière qui les constituait organismes distincts les abandonne pour rentrer dans la vie générale, ces corps se dissolvent pour en recomposer d'autres, c'est-à-dire pour obéir, sous de nouvelles formes, aux lois de la force universelle. C'est là l'ordre physique qu'aucune puissance ne peut intervertir.

R. rat. Ces mots *résurrection de la chair* ne signifient rien de sensé.

Cat. D. Dans quel état les corps des justes et des saints ressusciteront-ils?

Cat. R. Ils seront tout resplendissants, agiles, subtils et impassibles.

Réfl. Des corps agiles, subtils et même resplendissants, soit. Mais des corps impassibles ! Impassibles, oui, s'ils ne sont pas unis à des âmes ; les corps, dans ce cas, sont exclusivement modifiables ou plutôt muables, mobiles : mais, cette union étant supposée, les corps servent nécessairement à faire éprouver chacune des modifications, chacun des changements qu'ils subissent : ils sont passibles par essence.

R. rat. Les corps des justes, une fois dissous, ne se recomposeront pas plus pour reprendre leurs formes et y demeurer, que tout autre corps. Le mouvement de la matière, de la force autrement dit, est perpétuel, sans terme.

Cat. D. Dans quel état ressusciteront les corps des damnés ?

Cat. R. Les corps des damnés seront obscurs, hideux, pesants, grossiers et susceptibles de toutes sortes de souffrances.

Réfl. La moindre expérience du monde suffit pour con-

stater que tous les bons ne sont pas beaux de corps, ni tous les méchants, laids. Si les corps ressuscitent, on remarquera la même chose chez les saints et les damnés, ou bien il n'y a plus résurrection des mêmes corps, mais création de corps nouveaux. Quant à la propriété des corps des méchants de ne pouvoir éprouver que des sensations douloureuses, c'est la négation de leur sensibilité; car comment distinguer qu'on souffre si l'on ne peut pas jouir?

R. rat. Nous avons précédemment répondu à cette question.

Cat. D. Qu'est-ce que nous enseigne le douzième article du symbole des apôtres?

Cat. R. Qu'après cette courte vie, il en est une autre qui sera sans fin.

Réfl. La vie n'est ni courte ni longue, dans un sens absolu. Comme tous les phénomènes, elle a un commencement de manifestation, une durée apparente et un terme qui n'est que la cessation de cette apparence. Il n'y a point de longueur ni de brièveté réelles. La vie de chacun est longue ou courte relativement à la vie d'un autre; voilà tout. Quant à une vie sans fin, c'est, comme une durée éternelle, de l'absurde.

R. rat. La vie éternelle du symbole des apôtres équivaut au libre arbitre organique des matérialistes; c'est du nonsens.

Cat. D. Où vont les âmes des chrétiens qui meurent?

Cat. R. Elles vont au ciel, au purgatoire ou en enfer.

Réfl. Si les âmes allaient quelque part, celles des chrétiens iraient où vont toutes les âmes. Mais les âmes n'occupent point un lieu, elles ne passent point d'un lieu à un autre.

R. rat. A la mort des chrétiens, leurs âmes, comme

celles des autres hommes, sont, par leur union avec un nouvel organisme, seul moyen possible et même rationnellement imaginable, récompensées ou punies selon leurs mérites.

Cat. D. Quelles sont les ames qui vont au ciel?

Cat. R. Les ames de ceux qui meurent en état de grâce et qui n'ont plus rien à expier.

Réfl. En ce cas, pas même les ames des justes qui, selon l'Église, pèchent au moins sept fois par jour, et qui par conséquent auront à expier, n'iront directement au ciel. Que si le catéchisme entend par *mourir en état de grâce* être à même d'établir son bilan suprême de manière que le bien l'emporte sur le mal, nous nous contenterons de faire remarquer que c'est là de la morale de brocanteurs que nous ne discuterons pas, puisque nous nous sommes interdit toute espèce de plaisanterie.

R. rat. Tous les mérites qu'il est possible d'acquérir pendant une vie nécessairement bornée ne peuvent motiver la jouissance du ciel qu'on suppose éternelle. L'application de la souveraine justice consiste dans la plus stricte proportion entre les actes et leurs conséquences morales.

Cat. D. Quelles sont les ames qui vont au purgatoire?

Cat. R. Les ames de ceux qui meurent en état de grâce, mais qui ont encore à se purifier de quelques fautes vénielles, ou à subir des peines temporelles, dues pour leurs péchés.

Réfl. Le purgatoire est plus rationnel ou, si on le préfère, moins irrationnel que l'enfer, car il ne fait expier que temporellement des fautes nécessairement temporelles, c'est-à-dire limitées dans le temps, puisqu'elles ont été précédées et qu'elles seront suivies d'actes non condamnables au même degré, d'actes même qui devront être rémunérés tout comme les autres seront punis.

Pour ce qui est des péchés appelés *vénieils*, quoique tous les péchés, sans exception aucune, soient susceptibles de pardon devant l'Église, ces péchés sont plus particulièrement ceux dont la rémission s'obtient par le simple repentir, sans qu'il soit indispensable que le prêtre intervienne.

R. rat. Les âmes sont perpétuellement purgées dans le temps par l'expiation de leurs fautes, et récompensées de leurs bonnes actions. C'est pour cela, et uniquement pour cela, que, dans l'éternité, tout est bien.

Cat. D. Est-il utile de soulager les âmes du purgatoire?

Cat. R. Oui; car l'Écriture sainte dit que c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

Refl. S'il était réellement possible de soulager les âmes qui souffrent la peine due à leurs fautes, il serait certes utile de le faire, non à cause de ce que dit l'Écriture sainte, mais parce que le raisonnement démontre la réalité du devoir pour chacun de se dévouer au bonheur de ses semblables. On diminuerait, dans cette supposition toute gratuite, les souffrances encourues par les âmes, mais on ne les délivrerait pas de leurs péchés: il n'est pas permis de supposer, même gratuitement, qu'un péché qu'on reconnaît avoir été commis soit déclaré ne l'avoir point été. Au reste, c'est un pieux souhait que celui qui a pour objet le bonheur des trépassés; mais ce souhait ne sert qu'à celui qui le forme. Les âmes, séparées des organismes auxquels elles étaient unies dans ce monde, ne répondent que pour elles-mêmes, et seulement des actions qu'elles-mêmes ont faites. C'est là l'individualité réelle, l'unité persistant dans l'éternité, nonobstant la cessation, dans le temps, de la personnalité phénoménale. L'idée de faire délivrer les morts, non-seulement de la responsabilité des péchés, mais encore des péchés mêmes qu'ils ont commis étant vivants, offre un côté

fort utile pour ceux à qui il appartient de déterminer comment les vivants ont à faire absoudre les morts; mais elle est la négation de tout raisonnement sain, et par conséquent immorale et antisociale au plus haut point.

R. rat. On ne se soulage pas soi-même, et à plus forte raison on ne délivre pas les autres, des péchés commis; ces péchés ne peuvent pas éviter la peine qu'ils ont méritée. Seulement, le pécheur est toujours libre de faire le bien, de la récompense duquel il est, dans ce cas, aussi certain qu'il l'est de la punition du mal.

Cat. D. Quelles sont les âmes qui vont en enfer?

Cat. R. Les âmes de ceux qui meurent hors de la vraie foi, et celles des fidèles qui meurent en état de péché mortel.

Réfl. Sont donc damnés éternellement ceux qui, pendant cette courte vie, comme s'exprime le catéchisme, n'ont pas cru ce que l'Église ordonne de croire, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas reçu la connaissance d'abord, ensuite le don de la foi : la définition est puisée au catéchisme même! Et quant à mourir en état de péché mortel, c'est souvent une chose tout à fait indépendante de la volonté, seule punissable devant la justice éternelle, de celui sur lequel les portes de l'enfer vont se fermer à jamais. L'homme vertueux d'habitude, mais qui, entraîné par la violence de sa passion, a commis une faute grave et que la mort surprend, est ainsi irrémédiablement destiné à la damnation, tandis que le scélérat consommé dont le procès se termine en cour d'assises, a, bien malgré lui, plus que le temps nécessaire pour n'avoir plus à passer au purgatoire que de courts instants de douleur, que pourront encore abréger indéfiniment ses amis de ce monde. Nous ne saurions trop le redire, c'est là le renversement de toute société.

R. rat. L'enfer des âmes est l'expiation, toujours temporelle pendant une vie, des fautes commises dans une vie pré-

cédente: car ce n'est que par l'intermédiaire, s'il est permis d'ainsi parler, d'une vie, en d'autres termes, d'un organisme, uni à une ame, que des récompenses et des punitions, des souffrances et des jouissances sont possibles. Tous les péchés sont expiables et doivent être expiés; aucun n'est *mortel*, dans ce sens qu'il aurait la mort éternelle pour irrévocable résultat.

NEUVIÈME LEÇON.

De l'espérance, de la grâce et de la prière.

Cat. D. Qu'est-ce que l'espérance ?

Cat. R. L'espérance est un don de Dieu et une vertu, par laquelle nous attendons de Dieu et nous lui demandons, avec une ferme confiance, la vie éternelle et tout ce qui peut nous aider à l'obtenir.

Réfl. Puisque c'est un don de Dieu, ce n'est pas une vertu pour l'homme : l'homme qui se conduit vertueusement, mais non par son propre fait, n'est qu'une machine bien organisée et fonctionnant en conséquence. Il y a de la déraison à demander à Dieu la vertu et la récompense qu'elle mérite. Nous devons être vertueux, puisque nous sommes sûrs de la récompense que nous en recevrons.

R. rat. L'espérance est un sentiment, une aspiration, un élan, qui est pour la foi ce que la certitude est pour la raison. Il n'est utile d'espérer que pour parvenir à savoir. Tant que l'homme ne sait pas ce qui lui importe, son espérance est un mirage, comme la foi sur laquelle cette espérance repose est une illusion.

Cat. D. Que devons-nous espérer ?

Cat. R. La vie éternelle et tout ce qui peut nous aider à l'obtenir.

Réfl. Et où mène cette espérance, si nous ignorons quel est le but auquel nous devons tendre et par quels moyens nous devons y tendre ? Car la vie éternelle, dont parle le

catéchisme, ne saurait être l'objet des espérances d'un homme sensé, et ce que le même catéchisme nous recommande comme moyens propres à la faire obtenir ne conduit guère qu'à mériter les bonnes grâces de l'Église et de ses ministres.

R. rat. Pour agir avec une confiance fondée, nous devons, avant tout, sortir du vague et faire plus qu'espérer; nous devons être certains de la règle de nos actions et les y soumettre.

Cat. D. En quoi consiste la vie éternelle?

Cat. R. A voir Dieu, à l'aimer et à le posséder éternellement.

Réfl. Voir Dieu et le posséder, c'était déjà suffisamment inintelligible pour que le mot éternellement ne vint pas compliquer les contradictions et le mystère. L'acte de voir et celui de posséder supposent nécessairement de la succession, du temps, et le catéchisme veut que l'on voie et que l'on possède dans l'éternité! Cela peut s'appeler ne pas voir fort loin et ne pas se douter le moins du monde de ce qu'est la possession de la vérité.

R. rat. La vie éternelle consiste dans une palpable contradiction. Vivre, c'est se mouvoir ou plutôt être mù dans le temps; avoir conscience de la vie, c'est se sentir modifié successivement, et par conséquent dans le temps encore. Vivre éternellement est impossible pour un individu, car cela signifie être éternellement mù, être le mouvement éternel, l'universelle force, la phénoménalité, la matière. Il ne saurait être question dans l'éternité de sentiment senti, et le sentiment d'existence même est dans l'éternité, mais ne saurait se traduire en sentiment senti que par ses modifications successives, c'est-à-dire dans le temps.

Cat. D. De qui devons-nous espérer la vie éternelle et tout ce qui peut nous aider à l'obtenir?

Cat. R. De Dieu seul, par les mérites de Jésus-Christ.

Réfl. C'est juste : il n'y a que Dieu de réel en tout et pour tout, dans le système que nous critiquons; on ne peut donc rien espérer que de lui, s'il faut réellement espérer quelque chose. Mais espérer de Dieu la vie éternelle devrait dispenser d'espérer de lui ce qui la fait obtenir, car c'est lui-même qui la fait obtenir, et lui seul. *Par les mérites de Jésus-Christ* rend la chose plus difficile encore à comprendre. En effet, si Dieu n'a pas besoin de nos mérites pour nous faire ce que le catéchisme appelle *vivre éternellement*, ou, ce qui revient au même, si Dieu nous donne les mérites qui font vivre éternellement, et cela par un simple effet de sa volonté, les mérites de Jésus-Christ qui, en dernière analyse, sont les propres mérites de Dieu, deviennent une véritable redondance de moyens pour conduire à un résultat à la production duquel ils étaient parfaitement inutiles.

R. rat. Donnant à l'expression impropre *vie éternelle* la valeur rationnelle de *récompense équitable des actions conformes à la justice absolue*, nous répondrons que nous ne devons l'espérer que de nous-mêmes et de notre conduite réglée sur les préceptes de la raison.

Cat. D. Comment devons-nous espérer ?

Cat. R. Avec une ferme confiance.

Réfl. Nous devons croire fermement, a dit le catéchisme; nous devons espérer fermement aussi: c'est dire, en d'autres termes, que nous devons faire l'un et l'autre sérieusement, et espérer comme la foi dont nous sommes doués veut que nous espérons.

R. rat. Nous devons, non pas espérer d'être récompensés, mais bien mériter de l'être; ce qui nous rend assurés de cette récompense.

Cat. D. Pourquoi devons-nous espérer avec une ferme confiance ?

Cat. R. Parce que Dieu est infiniment bon envers nous, tout-puissant et fidèle dans ses promesses.

Réfl. La bonté du Dieu que le catéchisme proclame consiste à octroyer l'espérance à qui il lui plaît; sa toute-puissance, à vouloir sauver tous les hommes, dont la plupart se damnent éternellement; sa fidélité à ses promesses, à changer de volonté selon qu'on l'en prie et d'après la manière dont on l'en prie.

R. rat. S'il y a nécessité que nous espérons, ce doit être avec confiance. Mais il vaut mieux que la confiance aille jusqu'à la sécurité; ce qui ne s'obtient pas par la foi, mais seulement par la certitude.

Cat. D. A qui Dieu a-t-il promis la vie éternelle ?

Cat. R. A tous les hommes; aussi est-ce pour tous les hommes que Jésus-Christ est mort.

Réfl. Dieu, qui connaît l'avenir, devait-il promettre ce qu'il savait fort bien ne pas pouvoir arriver? Il y a plus: comme rien n'arrive sans qu'il l'ait voulu, il savait donc aussi qu'il ne voudrait pas que tous les hommes se sauvassent; et cependant il promettait la vie éternelle, le salut, à tous! Enfin, Jésus-Christ est mort sur la croix pour le salut de tous les hommes qui ne s'en sauveront pour cela ni plus ni moins. Il y a inconsidération grave à proposer, dans un siècle de libre discussion, de pareilles inepties, même à des enfants.

Nous avons déjà rapporté que l'Église elle-même contredit son dogme de la mort subie par Jésus-Christ pour le salut de tous les hommes, en faisant prononcer par le prêtre qui consacre le vin du calice, des paroles sacramentelles desquelles il résulte que Jésus-Christ n'a versé son sang que pour plusieurs. Maintenant, ou *verser son sang et mourir* ne sont pas synonymes, ou bien *plusieurs hommes et tous les hommes* le sont. C'est à choisir.

R. rat. Si les hommes sont libres, Dieu n'avait point à leur promettre la vie éternelle, qu'ils pouvaient ne pas mériter et que, de plus, il savait que la plupart d'entre eux ne mériteraient pas; s'ils ne sont pas libres, il ne fallait rien leur promettre, mais tout bonnement les sauver sans les faire intervenir.

Notre réponse est conçue dans l'hypothèse absurde que la liberté de l'homme soit compatible avec la prescience de Dieu, ou l'automatisme de l'homme avec la récompense que ce Dieu, réputé juste, lui accorderait sans qu'ils l'eût méritée.

Cat. D. Comment se fait-il que tous les hommes ne se sauvent pas?

Cat. R. C'est qu'ils ne coopèrent pas à la grâce que Dieu leur donne, pour vivre chrétiennement, et qu'ils l'offensent par le péché.

Réfl. Et comment peuvent-ils encore pécher après que Dieu leur a donné la grâce nécessaire pour ne plus pécher? Ou la grâce de Dieu suffisait, et la coopération des hommes était inutile; ou elle ne suffisait pas, et pourquoi alors la leur donnait-il?

R. rat. Si tous les hommes se sauvaient nécessairement, il n'y en aurait plus un seul de réellement sauvé. Car on ne peut pas dire, au sens propre, d'un objet qui a été arraché aux flammes dans un incendie, que cet objet s'est sauvé: on dit simplement que cet objet a été sauvé, ce qui est bien différent, c'est-à-dire qu'il a été tiré intact du feu qui l'enveloppait, ou bien que les flammes ont été éteintes autour de lui. Pour ce qui est des hommes, tous ne se sauvent pas, parce que tous sont libres de se sauver ou de se perdre.

Cat. D. Qu'est-ce que la grâce habituelle ou sanctifiante?

Cat. R. C'est une beauté surnaturelle et permanente que Dieu

répand dans notre ame, qui la rend agréable à ses yeux et l'objet de son amour.

Réfl. Dieu fait surnaturellement que les ames de quelques privilégiés lui paraissent toujours belles, lui soient toujours agréables; il les aime après les avoir rendues dignes de son amour. Que leur reste-t-il naturellement à faire après cela? Rien. Mais aussi quel mérite ont-elles acquis? Aucun.

Nous voudrions ne pas avoir à parler des ames des non-privilégiés de Dieu, lesquelles, par conséquent, toujours laides, lui sont toujours odieuses, et qu'il n'aime pas parce qu'il ne les a pas rendues dignes de son amour. Ces ames, également inactives, ne méritent pas plus d'être punies que les autres d'être récompensées. Elles sont malheureuses dès cette vie et continueront de l'être, comme celles des élus sont heureuses et continueront de l'être, pour la seule raison que Dieu l'a voulu ainsi.

R. rat. Il n'y a point d'autre grâce que celle que nous acquérons par la science du bien et par l'habitude d'en faire la règle de nos actions. Plus nous raisonnons juste, plus nous nous créons un sentiment droit qui nous fait agir rationnellement, même sans avoir besoin de discuter chacun de nos actes.

Cat. D. Qu'est-ce que la grâce actuelle?

Cat. R. La grâce actuelle est un secours surnaturel et transitoire, que Dieu nous donne pour nous aider à faire le bien ou à éviter le mal.

Réfl. Comme qui dirait un coup d'épaule dans le besoin. A quoi bon la liberté, quand il nous faut d'abord des secours habituels et permanents, puis, en outre, des secours transitoires, les uns et les autres surnaturels, pour pouvoir nous en bien servir? Sans ces secours, nous ne ferions que le mal; avec eux, nous l'évitons: et néanmoins nous sommes libres de

nos actions, responsables de nos actions, récompensés pour les bonnes et punis pour les mauvaises! Véritablement on s'y perd. Et notons que la grâce actuelle est de plus accidentelle, et que sans elle nous ne pourrions pas persévérer dans le bien. Nous sommes donc des horloges très-artistiquement construites, — c'est du moins là ce qu'on affirme, — mais dont le mécanicien doit constamment régler la marche, et qui, malgré tout cela, ne continuent à marquer exactement les heures, qu'à la condition que ce même mécanicien fera de temps à autre tourner les aiguilles avec le doigt.

R. rat. La grâce actuelle est, comme toute grâce possible, la facilité de plus en plus grande de vaincre nos passions, à mesure que nous leur opposons la raison régulatrice. Si, dans certaines occasions, la tentation est plus forte que de coutume, un nouveau raisonnement vient à l'aide du sentiment que les raisonnements habituels avaient, pour ainsi nous exprimer, rendu organique en nous, et cette grâce actuelle nous fait persister dans la vertu.

Cat. D. Qu'est-ce que la prière?

Cat. R. La prière est un entretien avec Dieu, dans lequel nous lui faisons connaître les désirs de notre cœur.

Réfl. Dieu connaît d'autant mieux les désirs appelés de notre cœur, qu'il nous a créés et qu'il inspire à notre cœur tels désirs qu'il lui plaît. L'entretien dont il s'agit, s'il n'a d'autre but, est donc tout à fait inutile.

R. rat. La prière est un acte irrationnel, par lequel nous demandons à Dieu ce qui ne peut nous venir que de nous-mêmes.

Cat. D. A qui s'adresse-t-on dans la prière?

Cat. R. A la suprême et adorable majesté de Dieu.

Réfl. Dieu est censé savoir tout ce qui nous est bon et salutaire, et avoir la volonté de nous l'accorder. Que lui deman-

dons-nous alors ? Est-ce de ne pas l'oublier ? ou bien, s'en ressouvenant, de ne pas changer de disposition à notre égard ? En tout état de cause, c'est se former une fausse idée de Dieu, ou si cette idée est juste, s'en former une pauvre idée.

R. rat. On ne pourrait jamais s'adresser qu'à la justice immuable : or, rien ne la détourne de ses voies ; elle marche, et marche toujours, en dépit de toutes les prières et de toutes les supplications imaginables.

Cat. D. Puisqu'on s'adresse à Dieu dans la prière, comment faut-il prier ?

Cat. R. Il faut prier avec une grande attention et un profond respect.

Réfl. C'est-à-dire qu'il ne faut pas demander avec distraction, sans trop savoir ce qu'on demande. Mais si on demande attentivement, qu'obtient-on ? Rationnellement parlant, rien. La grande attention en priant a donc le même résultat que la prière inconsiderée. Il est bon néanmoins que celui qui prie ne le fasse pas à la légère ; seulement, il vaudrait mieux pour lui qu'au lieu de demander des grâces à Dieu, il s'attachât à agir comme la morale l'ordonne.

R. rat. Il ne faut point prier. Si l'on veut prier, il faut que ce soit uniquement pour reconnaître la réalité de l'ordre moral, se soumettre à la punition des fautes qu'on a commises, et se proposer de n'en plus commettre afin de n'avoir point à expier davantage. Mais ce n'est plus là une vraie prière.

Cat. D. Quand doit-on surtout prier ?

Cat. R. Le matin à son lever, le soir à son coucher, avant et après les repas, et lorsqu'on doit commencer une affaire importante.

Réfl. Cela équivaut à dire qu'en commençant la journée et en la finissant, et chaque fois que nous posons un acte

réfléchi ou réellement libre, nous devons reconnaître que nous ne sommes pas libres du tout, qu'il nous faut, pour dormir comme pour veiller, et pour toutes les circonstances un peu graves de la vie, un secours particulier et efficace.

R. rat. Nous venons de répondre. Nous ajouterons : La prière n'est point obligatoire ; elle n'est pas non plus défendue. Il n'est défendu que de satisfaire ses passions aux dépens d'autrui ; il n'est ordonné que de se dévouer à ses semblables, nonobstant toutes les passions possibles. La prière est salutaire comme moyen de se retracer son devoir. Mais il est bon, en priant ainsi, de se dire que cet acte n'est pas une prière dans le sens propre de l'expression.

DIXIÈME LEÇON.

De l'oraison dominicale.

Cat. D. Récitez l'oraison dominicale.

Cat. B. Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous laissez point tomber en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi-soit-il.

Réfl. Cette prière est aussi peu que possible une prière dans la véritable acception du mot, dont la valeur est la sollicitation d'une grâce. Et dans ce sens, l'oraison dominicale est, sans contredit, la moins mauvaise des prières connues. On y trouve d'abord un acte de foi : *notre père, qui êtes aux cieux*. Puis ce sont des généralités sans rien de précis, sauf une seule demande, celle du pain de chaque jour. Eh bien ! ce pain, il faut le mériter, le gagner, se l'approprier par le travail de l'intelligence et des muscles. Car le proverbe vulgaire : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, ne signifie rien autre chose que : *Fais toi-même ce que tu voudrais que le ciel fit pour toi*.

Le pardon des péchés à condition que nous pardonnions, de notre côté, le mal qui nous a été fait, est plutôt un ressouvenir de l'idée de justice et un rappel au devoir de la charité qu'un recours en grâce. Il n'y a que le désir exprimé d'obtenir un secours particulier pour résister aux tentations et d'être délivré du mal, qui soit une vraie prière.

Aussi implique-t-il l'absurdité de nous faire reconnaître notre automatisme, notre nullité, tout en nous obligeant à nous recommander à Dieu comme si nous étions des êtres libres, réels.

Nous avons pris l'oraison dominicale telle que la donne le catéchisme que nous examinons. Nous devons encore faire observer, avant de passer à d'autres questions, que l'archevêque-primat a substitué la phrase modifiée : *ne nous laissez point tomber en tentation*, au texte primitif : *ne nous induisez point en tentation*. Ce qui suit immédiatement, savoir : *mais délivrez-nous du mal*, a, dans le même texte, la signification de : *délivrez-nous du mauvais, sous-entendu esprit; du malin*, comme disent les dévots, ou du diable, que Dieu a chargé de tenter les hommes et de les faire succomber. Tout cela est beaucoup plus dur, mais aussi plus conforme au dogme suprême, celui de l'existence d'un Dieu personnel, tout-puissant, faisant lui-même et faisant faire aux autres ce qui lui plaît; d'un Dieu qui a irrévocablement arrêté, avant les siècles, avant, par conséquent, la création du monde, tout ce qui se passerait dans ce monde-là, nommément ce qui s'y ferait de bien et de mal; combien d'hommes exactement, et précisément quels hommes, y feraient le bien, quels autres le mal.

R. rat. Nous ne récitons aucune oraison. Autant qu'il est en nous, nous tâchons d'avoir toujours présente à l'esprit la vérité qui doit servir de flambeau pour éclairer notre conduite, afin de ne jamais sacrifier les intérêts éternels de l'ordre moral à l'intérêt fugitif de notre satisfaction organique ou plutôt *passionnelle*, comme on nous permettra de l'appeler.

ONZIÈME LEÇON.

De la salutation angélique et de l'invocation des saluts.

Cat. D. Récitez la salutation angélique.

Cat. R. Je vous salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes; et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Réfl. La première partie de cette salutation est, comme son titre l'indique suffisamment, un compliment et non une prière. La seconde partie est une demande d'intercession : on y prie Marie, qui n'est plus au monde, de prier pour nous qui avons encore à y vivre et à y mourir. Tout cela est fondé sur une complication de propositions injustifiables devant le raisonnement.

R. rat. Nous n'avons qu'à répéter ici notre dernière réponse.

Cat. D. Pourquoi pouvons-nous implorer avec confiance le secours de la Sainte Vierge ?

Cat. R. Parce que la Sainte Vierge est notre mère, et que son pouvoir est sans bornes auprès de son divin fils.

Réfl. Marie est réputée mère de Dieu, et Dieu, qui nous a créés, est appelé notre père. Le catéchisme en conclut que Marie est notre mère à nous, et que pour cela nous pouvons compter sur son secours. C'est de la logique de mystère que nous ne perdrons pas notre temps à débrouiller. Pour ce

qui est du pouvoir sans bornes de la Vierge auprès de son fils, dont le pouvoir est également sans bornes, nous y voyons la création, sinon expresse, du moins tacite, d'une quatrième personne de la Trinité : car celle qui peut tout au moyen de celui à qui rien n'est impossible, possède aussi bien que lui l'omnipotence.

R. rat. Nous ne pouvons, en bon et solide raisonnement, faire fond que sur nous-mêmes, c'est-à-dire sur la raison, dont nous sommes toujours libres d'invoquer le secours pour modérer nos passions, et que, si nous nous rendons compte de notre véritable intérêt, nous n'invoquons jamais en vain.

Cat. D. Est-il utile d'honorer et d'invoquer les saints ?

Cat. R. Oui; car ils sont les amis de Dieu, et comme tels ils peuvent nous aider de leur protection.

Refl. Dieu a donc des amis comme il a une famille, et il se laisse influencer par ceux qui l'entourent. Pourquoi alors ne pas convenir franchement que Dieu a été fait à l'image de l'homme, au lieu de prétendre que celui-ci est l'image de Dieu ? Au reste, on ne voit pas trop en quoi l'intercession de Marie et la protection des saints soient utiles aux hommes pour faire leur salut : les hommes sont, comme ont été les saints et Marie elle-même, ce que Dieu les a faits, ne peuvent agir que d'après la nature dont Dieu les a doués et la grâce qu'il leur concède ; ils doivent donc ou se sauver ou se perdre nécessairement.

R. rat. Il est bon de conserver religieusement la mémoire des hommes qui se sont dévoués à l'humanité : cela porte à les imiter dans la pratique de leurs vertus. Faut-il ranger les saints de l'Église catholique parmi ces hommes dont la vie entière a été un sacrifice utile à leurs semblables ? C'est là une question que nous n'avons pas à discuter. Il nous suffit de bien établir que, demander quelque chose pour la

vie présente à des morts qui ne sont plus à même de nous entendre, et qui ne peuvent modifier en rien les conséquences des actes dont s'est composée leur propre vie, c'est là une manière d'agir qui est loin de pouvoir obtenir l'assentiment de la raison.

DOUZIÈME LEÇON.

De la charité.

Cat. D. Qu'est-ce que la charité ?

Cat. R. La charité est un don de Dieu, par lequel nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

Réfl. Nous en concluons que, si Dieu n'est pas aimé par-dessus toutes choses par tous les hommes, il doit s'en prendre à lui-même et à lui seul ; il n'y a aucunement de la faute à ceux qui pèchent contre la charité dans ce sens. Il en est de même pour la charité envers le prochain. Si parfois nous nous montrons charitables, c'est que Dieu l'a permis. Pourquoi ne le permet-il pas toujours, ou pourquoi se déclare-t-il offensé par le manque de charité de ceux qu'il n'a pas doués de charité ? Il y a là des mystères qu'il serait aussi difficile de justifier moralement, qu'il le serait de leur donner une explication rationnelle. Au demeurant, que les hommes soient charitables ou qu'ils ne le soient pas, peu importe pour eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas plus de mérite à l'être qu'on ne peut leur faire un reproche de ne pas l'avoir été. Nous passerons légèrement sur ce que la charité nous fait aimer Dieu plus que notre prochain et que nous-mêmes, quoique nous ne puissions prouver cet amour par aucun acte. Dieu n'a pas besoin de nous. Contentons-nous de dire que, si nous ne devons aimer les autres que pour l'amour de Dieu, le devoir de la charité est toujours exposé à s'évanouir devant les investigations du libre examen,

auxquelles rien ne saurait le soustraire, et qui a peu de peine à saper l'obligation d'aimer Dieu, puisqu'il met en question jusqu'à l'existence même de ce Dieu.

R. rat. La charité est l'amour des hommes et le désir de contribuer à leur bonheur en nous dévouant à la société qui les comprend tous. Cet amour de l'humanité est fondé sur l'amour de nous-mêmes : nous sacrifions notre propre satisfaction du moment, chaque fois qu'elle est incompatible avec l'accomplissement de notre devoir envers les autres, accomplissement d'où dépend notre sort futur.

Cat. D. Qui devons-nous aimer ?

Cat. R. Dieu et notre prochain.

Réfl. Les réflexions précédentes rendent ici toute réflexion superflue.

R. rat. Nous ne pouvons en principe, comme dans l'application, aimer que nous. Mais comment faut-il que nous nous aimions ? Pour le déterminer rationnellement nous devons apprendre à nous connaître. De ce que nous sommes réellement, en d'autres termes de ce que notre vie phénoménale et passagère actuelle repose sur une existence éternelle et réelle, se déduit à l'évidence ce que nous avons à faire. C'est donc sur l'amour de nous que la morale rationnelle doit établir le devoir de toujours faire du bien aux autres, même à nos propres dépens, en immolant ce que nous avons d'illusoire, de périssable, c'est-à-dire notre vie et tout ce qui s'y rattache, à l'ordre immuable, éternel, auquel nous appartenons nous-mêmes, et où, pour nous comme pour les autres, tout est bien.

Cat. D. Pourquoi devons-nous aimer Dieu ?

Cat. R. Nous devons aimer Dieu pour lui-même, c'est-à-dire pour sa bonté, sa miséricorde, son amour pour nous, et pour

toutes ses autres perfections infinies qui le rendent aimable au-dessus de toutes choses.

Réfl. De cela seul que nous sommes *nous*, c'est nous, faut-il le répéter, c'est nous, avant toute autre chose, que nous aimons. Et si nous aimons Dieu, c'est parce que nous croyons qu'il nous est utile à nous de l'aimer : la personnalité consiste dans le sentiment de soi, portant l'amour de soi sur les autres, et se repliant toujours sur lui-même pour s'aimer dans les autres. L'amour des perfections de Dieu est la même chose que l'amour de Dieu; car nous n'avons constitué Dieu que de perfections, afin de donner une idée de la justice éternelle dont il est la personnification, la figure.

R. rat. Notre amour de l'ordre moral n'est pas autre chose que le ferme propos que nous faisons d'y conformer toutes nos actions : hors de là, il n'y a que du sentimentalisme et de la sensiblerie ; en un mot, du mysticisme pur.

Cat. D. Comment devons-nous aimer Dieu ?

Cat. R. Nous devons l'aimer par-dessus toutes choses.

Réfl. Appliqué au Dieu personnel, cet amour mène à bien des erreurs et à bien des fautes. Car enfin Dieu ne se manifeste pas par lui-même, et ses ministres ont leurs passions qu'ils lui prêtent, soit qu'ils se trompent, soit qu'ils cherchent à tromper. Jésus-Christ, dit le catéchisme, est le chef de l'Église. — Fort bien; mais le chef invisible : et son représentant, le chef visible, l'a souvent représenté d'une manière dont aucun honnête homme ne voudrait partager la solidarité. Nous en appelons à la mémoire de ceux qui ont la plus légère teinture de l'histoire des papes. Aimer ce Dieu-là, c'est imposer silence à la raison, qui ordonne que toutes les passions lui soient soumises, et qui condamne sans ménagement le crime et le vice partout où ils lui sont signalés.

R. rat. Nous ne devons aimer que la justice éternelle; et par aimer cette justice, nous entendons simplement avoir sans cesse sa réalité devant les yeux, afin de régler nos actions d'après les conséquences qui découlent de cette vérité suprême.

Nous avons vu aux leçons précédentes d'où dérivait, rationnellement parlant, notre devoir de nous dévouer à l'humanité, à la société. Nous tenons tout d'elle; nous nous devons à elle tout entiers. L'amour du prochain, comme s'exprime le catéchisme, est le principe de la morale et le fondement de toute organisation sociale possible, que l'égoïsme passionnel bat en brèche et tend incessamment à renverser. C'est donc l'amour du prochain qui est la condition essentielle de l'ordre et le moyen unique de le conserver: dans ce sens, mais dans ce sens seul, l'amour du Dieu impersonnel, *justice éternelle*, est l'unique et véritable religion de la société.

Cat. D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses?

Cat. R. C'est l'aimer de manière qu'on abandonnerait toutes choses, même la vie, plutôt que de l'offenser par le péché.

Réfl. Nous renvoyons aux réflexions que nous avons faites sur la précédente réponse du catéchisme. Nous les complétons par la réflexion suivante: Tout sacrifier pour obéir à des prêtres qui nous parlent, non pas au nom de la raison démontrée, mais au nom d'un Dieu supposé qui, comme personnel, a des besoins, des passions et même des caprices, c'est toujours être dupe, et ce peut quelquefois être pis.

R. rat. S'il s'agit du principe éternellement vrai, nous devons l'aimer plus que notre vie organique et ses intérêts éphémères; si c'est un être, même supposé plus parfait que le meilleur d'entre nous, mais qui, n'étant pas la perfection même, a toujours et nécessairement des défauts, nous devons ne pas nous en occuper.

Cat. D. Comment devons-nous aimer notre prochain ?

Cat. R. Comme nous-mêmes.

Réfl. Bien ! dans le sens que la meilleure définition du devoir qui ait été formulée par les moralistes est celle-ci : « Fais pour les autres comme tu voudrais qu'ils fissent pour toi. »

Cependant, cette formule est encore vague. Qui, en dernier ressort, est juge de ce qu'il faut ou ne faut pas faire ? Est-ce celui qui fait pour les autres, ou ceux en faveur de qui la chose est faite ? Dois-je faire aux autres ce que je désirerais qu'ils me fissent, si je partageais leurs idées et me trouvais dans les mêmes circonstances qu'eux ? Ou bien suffit-il que je les serve selon mes idées à moi, et eu égard aux circonstances où je me trouve ? Cela importe à savoir déterminément, car il y a une énorme différence. Mon dévouement au bonheur des autres, si c'est comme ils le comprennent, me mènerait le plus souvent à faire le mal qu'ils croient de leur intérêt de commettre, tandis que les efforts que je ferais pour les servir à ma manière leur, seraient la plupart du temps odieux. La solution de ces difficultés, qui ne sont dans le fond qu'apparentes, est fort simple ; deux mots la résument : « Il faut toujours raisonner, et bien raisonner. » Il faut raisonner pour les autres comme on raisonnerait pour soi, puisque en définitive, en raisonnant pour les autres, c'est toujours pour soi et pour soi seul qu'on raisonne. Et dans tous les cas où il est question de bien et de mal, qu'il s'agisse d'ailleurs d'autrui ou de soi-même, il faut sans hésiter se prononcer pour la raison contre les passions qui se mettent en travers de la voie droite et étroite que la raison nous indique. En nous conformant à cette règle, nous sommes assurés de faire pour le bien réel des autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour notre véritable bien.

Mais, remarquons-le soigneusement, les points de morale étant saufs, notre devoir est de céder le plus possible aux

opinions des autres comme nous désirerions qu'ils cédasent à nos opinions. Et cette condescendance ne doit pas se borner aux seules affaires qu'on appelle *de goût*. Notre dévouement à l'humanité, à la société, notre amour pour le prochain, comme s'exprime le catéchisme, nous imposent à chaque instant le sacrifice de notre raison devant les stupides exigences sociales dont, dans l'état actuel des choses, nous sommes de toutes parts enveloppés. Si nous nous raidissons contre elles, nous briserions, du moins intentionnellement, le lien qui unit les hommes, ce qui est un grand mal; en outre, nous nous exposerions à périr, sans utilité pour les autres et pour nous-mêmes, la société organisée irratiomnellement ne pouvant pas tolérer dans son sein un membre qui immolerait tout à la raison absolue, sans concession d'aucune sorte, sans égard pour qui ni pour quoi que ce fût. Nous sommes les premiers à convenir que cette rigoureuse, cette stricte conséquence dans les actions, à une époque où l'humanité n'échappe au jour le jour à la ruine complète dont elle est menacée qu'en se sauvant d'inconséquence en inconséquence, serait non-seulement un acte de déraison, mais encore, et pour ce motif même, une violation de la loi d'amour qui est la loi suprême de l'humanité. Donc, en ce qui ne blesse point l'équité, nous devons, du moins dans l'ordre des faits, nous conduire comme tout le monde : mais nous rentrons dans notre pleine liberté, dans l'usage^{*} entier de notre raison, en protestant formellement et ouvertement contre ce que tout le monde fait, et en démontrant que c'est absurde, que c'est inique, que c'est de l'anarchie en principe, menant directement à l'anarchie en action; que ce serait, en un mot, la chute de la société, si la société ne devait être finalement arrêtée par la raison au bord de l'abîme où son mépris pour la même raison manque aujourd'hui de la précipiter.

R. rat. Notre devoir est d'aimer le prochain comme nous

voudrions qu'il nous aimât. Cela veut dire que, parce que nous nous aimons et que nous savons que le seul moyen de prouver cet amour d'une manière fondée en raison est d'aimer les autres au point même de nous immoler pour leur bonheur, nous aimons notre prochain et nous nous dévouons à l'humanité.

Cat. D. Qu'est-ce qu'aimer notre prochain comme nous-mêmes ?

Cat. R. C'est lui souhaiter et chercher à lui procurer tout le bien que nous nous souhaitons à nous-mêmes ; et ne lui faire ni lui souhaiter aucun mal que nous ne voudrions pas éprouver nous-mêmes.

Réfl. Le précepte d'aimer son prochain comme soi-même renferme toute la morale en une seule règle de conduite, et le devoir social tout entier. Si l'Église, au lieu de donner pour sanction à la loi de s'aimer les uns les autres une supposition de vérité en laquelle elle ordonnait d'avoir une foi passive et aveugle, avait démontré la réalité du principe qui, exclusivement de tout autre principe imaginable, rend ce devoir obligatoire, elle aurait résolu le problème moral par excellence et constitué définitivement la société.

R. rat. Aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est non-seulement nous dévouer chacun à toute l'humanité, mais encore savoir déterminément pourquoi il faut que nous nous dévouions, c'est-à-dire quel est notre véritable intérêt personnel et par conséquent ce que chacun de nous individuellement est en réalité.

Cat. D. Pourquoi devons-nous aimer notre prochain ?

Cat. R. Pour l'amour de Dieu.

Réfl. C'est dire en d'autres termes : Parce qu'il y a un Dieu, parce que ce Dieu veut que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes, et finalement parce qu'il nous a

révélé sa volonté à cet égard. Mais il reste à prouver que Dieu a révélé quelque chose, qu'il a une volonté et qu'il nous la manifeste, enfin qu'il existe *personnellement*. L'examen devenu libre, et la discussion qui ne saurait plus être comprimée, sapent et ébranlent toutes ces affirmations; et avec elles (là est le mal, le grand mal pour la société) tombe le précepte social du dévouement, de l'amour du prochain, lorsqu'il est, comme dans le catéchisme, uniquement fondé sur l'amour de Dieu.

R. rat. Nous devons aimer notre prochain pour l'amour de nous-mêmes.

Cat. D. Qu'est-ce qu'aimer le prochain pour l'amour de Dieu ?

Cat. R. C'est l'aimer parce que Dieu l'ordonne, parce qu'il est l'enfant et l'image de Dieu, et qu'il est destiné à le glorifier éternellement.

Réfl. Nos réflexions précédentes s'appliquent à cette dernière réponse aussi bien qu'à l'autre. Nous ne nous arrêtons plus à l'enfant ni à l'image, ni à la glorification éternelle de Dieu. Ce que nous avons dit jusqu'ici à ce sujet suffit et au delà.

R. rat. Aimer le prochain pour l'amour de Dieu, c'est faire du mysticisme. N'aimer le prochain que parce que l'Église l'ordonne au nom de Dieu, ferait haïr le prochain par tout homme conséquent qui aurait cessé de croire à l'infaillibilité de l'Église.

Cat. D. Qui sont notre prochain ?

Cat. R. Tous ceux qui peuvent jouir avec nous de la gloire éternelle.

Réfl. En termes équivalents, tous ceux qui vivent et meurent ou sont morts dans la soumission au pape.

R. rat. Notre prochain, ce sont tous les êtres qui pensent, qui sentent, et, comme preuve irrécusable de la com-

munion intellectuelle dans laquelle ils vivent avec nous, qui parlent.

Cat. D. Les damnés sont-ils notre prochain ?

Cat. R. Non ; car les damnés ne peuvent pas jouir avec nous de la gloire éternelle.

Réfl. Ou bien, ils sont morts insoumis à l'Église qui ne veut pas qu'on les imite.

Nous justifions ce que cette réflexion paraîtrait peut-être avoir de dur par l'exemple suivant : L'homme chargé de crimes et qui se confesse à l'article de la mort est notre prochain ; celui qui a toujours eu les intentions droites et qui souvent a fait le bien, mais sans témoigner de son obéissance à l'Église, celui-là est damné et ne fait point partie de la grande famille humaine. — Cela n'est pas acceptable.

R. rat. Les vivants n'ont rien de commun avec les morts, qui ne sentent plus, du moins dans le même ordre de temps où les vivants continuent à sentir. Or, nous l'avons dit, la communion n'a lieu que dans le temps, par le langage, par la pensée, par les sensations successives, par le sentiment.

Cat. D. Les âmes du purgatoire sont-elles notre prochain ?

Cat. R. Oui, car nous pouvons jouir avec elles de la gloire éternelle.

Réfl. Et l'Église déclare comment nous avons à remplir notre devoir envers elle pour que ces âmes en profitent. On le voit : c'est toujours l'Église agissant par elle seule et pour elle seule.

R. rat. Nous ne pouvons rien pour les âmes qui, séparées de l'organisme auquel elles ont été unies, sont, hors de ce monde, punies ou récompensées selon leurs mérites, c'est-à-dire selon la justice éternelle, et non selon la bonté ou la miséricorde qu'on appelle improprement *infinie* d'un Dieu qui n'est pas infini, puisqu'il est personnel.

Cat. D. Nos ennemis sont-ils aussi notre prochain ?

Cat. R. Oui, car nous pouvons jouir ensemble de la gloire éternelle.

Réfl. Le motif allégué étant de nulle valeur, il s'ensuivrait, s'il n'y en avait point d'autre, que lorsque l'examen aurait fait découvrir le côté faible de ce raisonnement, le fidèle cesserait tout à la fois d'être fidèle et d'aimer ses ennemis.

R. rat. Sans doute, nos ennemis sont notre prochain ; et nous avons d'autant plus de mérite à leur faire du bien que, passionnellement, organiquement, nous sommes plus enclins à leur faire du mal.

Cat. D. Existe-t-il un précepte spécial d'aimer nos ennemis ?

Cat. R. Oui ; Jésus-Christ a dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent ; priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. »

Réfl. C'est une justice à lui rendre. Le précepte est sublime ; il ne lui manque que d'être démontré, et par cela même d'être réellement obligatoire pour l'homme qui raisonne ses actions.

R. rat. Oui, le précepte d'aimer nos ennemis est réel : mais ce n'est point pour la raison apportée par le catéchisme que ce précepte est obligatoire ; c'est uniquement parce que le devoir de se dévouer au bonheur de ses semblables ne souffre pas plus d'exception que notre intérêt de nous y dévouer n'en comporte.

TREIZIÈME LEÇON.

Des dix commandements de Dieu.

Cat. D. Récitez les dix commandements de Dieu.

Cat. R. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement. — Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose parcellément. — Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement. — Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement. — Homicide point ne seras, de fait ni volontairement. — Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement. — Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras injustement. — Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. — L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement. — Bien d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

Réfl. Ce sont les commandements que Moïse donna aux Hébreux, que Jésus, né juif, confirma, et que l'Église s'appropriâ après les avoir modifiés et amendés pour son usage. Ils pouvaient suffire à un peuple neuf et grossier; mais le développement des besoins et la nécessité de multiplier les ressources pour y satisfaire les ont depuis longtemps rendus impropres à notre état de civilisation. Nous ferons nos réflexions sur chacun des commandements que le catéchisme nous imposera comme un devoir spécial. Seulement, nous dirons un mot ici de la récompense promise à ceux qui honorent leur père et leur mère : cette récompense est une longue et heureuse vie. Or il n'est personne qui n'ait été à même de constater que les enfants respectueux ne vivent pas plus longtemps ni dans une plus grande prospérité

que les autres, et que rien n'empêche un parricide bien constitué et exploitant habilement les circonstances, de vivre riche et considéré, et de mourir centenaire. Il est excessivement dangereux de poser ainsi légèrement des faits qu'il est si facile de renverser : telle est surtout l'affirmation imprudente que les bonnes actions sont récompensées et les mauvaises punies dans ce monde même, affirmation que les faits de chaque instant démentent d'une manière palpable. La bonne conduite des enfants envers leurs parents sera récompensée sans doute, mais pas pendant la vie présente ; et si cette vie est courte et malheureuse, ce n'est aucunement la conséquence nécessaire pour les enfants de s'être montrés ingrats à l'égard de leurs père et mère.

Une autre observation que nous ne pouvons pas nous dispenser d'émettre, et qui ne trouverait plus sa place ailleurs, concerne le commandement : *luxurieux point ne seras*. Irez-vous définir *la luxure* ? Que vous expliquiez, au catéchisme, ce que l'enfant doit savoir de la reproduction de son espèce, comme le professeur lui explique, sur les bancs de l'école, la génération des animaux et des plantes, en vous servant des termes simples et sévères de la science, rien de mieux. Mais de là à la luxure, il y a toute l'énorme distance qui sépare un travail proposé à l'esprit, d'une excitation fournie aux passions, d'une proie jetée à la curiosité. Il en est de même de l'expression *l'œuvre de chair* ; elle nous paraît singulièrement hasardeuse dans une formule destinée à être journalièrement récitée par les enfants qui *commencent à parler*, — ce sont les paroles du cardinal-archevêque, — et récitée comme *prière ordinaire du chrétien*. Une fois que le mot a été prononcé devant un enfant, et surtout si on l'oblige à le répéter et à le répéter souvent, il devient impossible d'échapper aux questions qu'il suggérera. Que répondra-t-on, par exemple, à celui qui demandera quelle est cette *œuvre de chair*, si rigoureusement défendue hors du ma-

riage? pourquoi et comment il se fait qu'un sacrement sanctifie une pareille abomination? On ne répondra rien : soit. Mais ne sera-ce pas encore pis? L'enfant n'en pensera-t-il pas plus que tout ce qu'on eût pu lui dire?

R. rat. Peu nous importe la loi imposée à nos pères sous le règne social de la foi. Pour conserver l'ordre dans la société, il nous faut désormais, puisque la foi est morte socialement sous les coups de la discussion, il nous faut une loi déterminée par la raison et inattaquable devant elle.

Cat. D. Que faut-il faire pour observer facilement les commandements de Dieu?

Cat. R. Il faut s'y habituer dès l'enfance, et demander souvent à Dieu la grâce d'y rester fidèle.

Réfl. Pourquoi ne pas y aller rondement, et dire que, pour les observer, il faut les observer toujours, et que pour les avoir constamment présents à l'esprit, il faut sans cesse demander à Dieu la grâce de ne pas les perdre de vue? Cela ne pèche que par un excès de candeur.

R. rat. Ceux qui veulent observer facilement les commandements de Dieu, doivent faire ce que nous faisons pour remplir facilement notre devoir : nous tâchons de ne jamais y manquer, et nous nous répétons à tous les instants qu'il faut le remplir.

Cat. D. Que nous ordonne le premier commandement de Dieu?

Cat. R. Il nous ordonne de ne reconnaître, de n'invoquer et de ne servir qu'un seul Dieu.

Réfl. Fait à l'image de l'homme, Dieu commence ses commandements par songer à lui-même. Mais, chose remarquable, le premier précepte qu'il donne à l'homme est précisément ce qui est impossible à celui-ci : il lui enjoint

de s'oublier pour ne songer qu'à son créateur. Rappelons-nous, du reste, que c'est l'Église qui parle. Or l'Église, dont l'existence dépend de la foi qu'on a en son Dieu, ordonne naturellement de n'en point reconnaître d'autre. Elle se fait l'organe d'un Dieu jaloux, afin de demeurer maîtresse des hommes.

R. rat. Le premier commandement ne parle que du Dieu personnel, qui n'est plus le principe sur lequel repose l'ordre social. Nous n'avons pas à l'examiner. Toutes nos investigations portent sur la justice éternelle, principe fondamental de la société future.

Cat. D. Comment pèche-t-on contre le premier commandement de Dieu ?

Cat. R. Par idolâtrie, superstition, sorcellerie, hérésie, impiété, incrédulité, désespoir, et par la haine contre Dieu.

Réfl. Dieu, en se révélant, devait être conséquent avec lui-même, et partant défendre qu'on erût à un autre Dieu que lui, qu'on invoquât des idoles qui ne fussent pas sa représentation, qu'on eût recours à des pratiques surnaturelles autres que celles qui le concernaient, qu'on mît son existence en doute, ou qu'on la niât, ou qu'on la maudît. Et l'Église, en annonçant ce Dieu, devait empêcher qu'on ne se séparât d'elle, soit pour invoquer le même Dieu autrement qu'elle ne le prescrivait, soit pour s'en faire un différent du sien.

R. rat. Pour ne pas pécher contre les commandements de Dieu ou plutôt contre Dieu lui-même, et cependant demeurer dans les limites de la raison, c'est-à-dire, pour bien établir la réalité du principe *justice éternelle*, il faut nier franchement la personnalité *Dieu*, il faudrait même bannir le mot *Dieu* du langage rationnel, afin d'éviter tout malentendu. C'est le seul moyen efficace de conserver la liberté des hommes, la morale qui est une conséquence de la res-

pensabilité, comme la responsabilité l'est de la liberté, et la société qui n'existe qu'au moyen d'une morale commune entre tous les membres dont elle se compose.

Cat. D. Que défend le deuxième commandement de Dieu ?

Cat. R. Il défend tout ce qui est contraire au respect que nous devons au saint nom de Dieu, comme le blasphème et les imprécations, le serment inconsidéré et la violation des vœux.

Réfl. C'est une conséquence du premier commandement. Dieu ne pouvait pas permettre qu'on l'injuriât, qu'on le traitât légèrement, qu'on se servît de lui pour arriver à des fins, sinon coupables, du moins peu religieuses, qu'on lui fit des promesses et qu'ensuite on ne se crût pas obligé à les tenir.

R. rat. Le deuxième commandement défend, ainsi que le premier, de ne pas regarder Dieu comme l'être suprême et absolu, et de ne pas toujours et en tout état de cause agir en conséquence. La raison, de son côté, défend de personnaliser le principe de justice éternelle, afin que sa réalité ne soit jamais contestable, et ne puisse point, ainsi que celle de l'être suprême et absolu, être niée, comme entachée de contradiction et d'absurdité. Ici la révélation et la raison sont diamétralement opposées et inconciliables.

Cat. D. Quand pèche-t-on contre le troisième commandement de Dieu ?

Cat. R. Lorsque, les dimanches ou les jours de fête, on fait sans nécessité des œuvres serviles, qu'on n'entend pas la messe, ou qu'on n'emploie pas ces jours au service de Dieu.

Réfl. Un jour de repos est, pour l'homme de travail, nécessaire de temps en temps ; il est bon que ce jour soit commun et régulièrement déterminé, et que la période au bout de laquelle il revient ne soit ni trop longue, de peur que les forces du travailleur ne s'épuisent, ni trop courte,

de peur que le travail n'en souffre. Mais ce peut être le vendredi des musulmans ou le samedi des juifs, aussi bien que le dimanche des chrétiens. Ce jour de repos est devenu un jour de fête religieuse que bientôt il n'a plus été permis de violer, partout où le culte était le fondement de la civilisation. Mais nous sommes loin de ces temps de foi, et nous nous en éloignons chaque jour davantage. Aussi la loi civile qui imposerait aujourd'hui l'observation du dimanche serait-elle un véritable anachronisme qui, à la charge des hommes sincères, ne profiterait qu'aux hypocrites.

R. rat. Le troisième commandement importe fort peu. Ce qui seul importe, c'est de servir l'humanité chaque jour, de travailler autant qu'il le faut pour se nourrir honorablement avec sa famille, et de se reposer le temps voulu pour ne pas succomber à la tâche et pouvoir continuer à travailler utilement; toujours pour autant qu'on le doit et que cela se peut.

Cat. D. Que faut-il faire pour bien sanctifier les dimanches et les fêtes?

Cat. R. Il faut s'abstenir des œuvres serviles, assister aux offices et s'appliquer à des exercices de religion.

Répl. Le pauvre, aussi longtemps qu'il y aura des pauvres, devra, avant toute autre chose, chercher à vivre, les jours de fête comme les autres jours. Et si, par suite de la concurrence effrénée des ouvriers, conséquence de notre organisation sociale, sortie de l'ignorance et aboutissant à l'injustice, et cause plus ou moins prochaine de la dissolution de notre société, le prolétaire ne gagne pas suffisamment en travaillant les autres jours pour vivre les jours de fête sans travailler, il ne sera nullement coupable pour avoir fait œuvre servile, puisque la servitude n'est ni de son fait, ni de son choix, et que, loin de lui profiter, elle l'écrase et le tue.

R. rat. Il faut, les dimanches et les fêtes spécialement,

ou bien d'autres jours, se reposer, bien entendu si on en a les moyens. En outre, nous devons, tous les jours également, accepter en expiation de nos fautes passées, les douleurs qui nous surviennent, et nous préparer un sort meilleur en tâchant d'éviter de mal faire.

Cat. D. Qu'entendez-vous par les mots *père* et *mère* dans le quatrième commandement?

Cat. R. Nos parents, à qui nous devons la vie, et tous nos supérieurs, tant spirituels que temporels.

Réfl. Ainsi, ce sont les liens physiques ou matériels, les liens qu'on appelle *naturels*, qui déterminent le devoir des enfants envers leurs parents? Ce sera probablement aussi, dans ce cas, le *cri du sang*, comme on s'exprime dans les romans du jour, qui indiquera aux enfants quels sont les véritables parents envers lesquels la transmission de la vie leur a imposé le devoir filial à remplir!... On regrette de rencontrer de pareilles propositions dans un catéchisme qui se prétend spiritualiste, et qui se donne pour mission d'éclairer l'enfance. Restent les supérieurs, c'est-à-dire l'autorité ecclésiastique, et le pouvoir politique de fait qu'elle reconnaît. Ceux-ci n'ont rien de commun ni avec les parents *naturels* du catéchisme, ni avec les parents *réels* du bon sens. L'autorité religieuse n'est, socialement, plus rien; elle n'a droit qu'aux égards dus à une puissance déchuë. Notre devoir envers le pouvoir civil est de lui obéir dans l'ordre des faits; notre droit, d'apprécier ses actes et de les condamner s'ils nous paraissent contraires à la droiture et à l'équité.

R. rat. Laissant de côté le quatrième commandement de Dieu, nous entendons par les mots *père* et *mère* les chefs de famille qui nous ont nourris et soignés, élevés, instruits, et qui, par leur amour et leur sollicitude, nous ont, autant qu'il était en eux, mis à même de devenir des membres actifs de la société.

Cat. D. Quels sont les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents?

Cat. R. Les enfants doivent aimer et respecter leurs parents, leur obéir, et les assister dans leurs besoins.

Réfl. L'obéissance passive des enfants est le seul devoir qu'ils aient à remplir, aussi longtemps qu'ils ne savent pas ou ne croient pas encore pouvoir régler leurs actions par eux-mêmes. Le raisonnement ne leur sert alors qu'à reconnaître leur propre infériorité et la sollicitude de leurs parents, et à conclure de là à leur devoir de se soumettre aveuglément, avec une pleine et entière confiance et sans réserve. Mais à mesure que leurs besoins se multiplient, leur horizon intellectuel s'étend. Ils jugent peu à peu les ordres qu'on leur donne et, tout en s'y conformant encore, ils protestent moralement contre ce qui leur y paraît blesser la raison. Ils obéissent, mais non plus en aveugles et seulement pour obéir comme au premier âge, mais bien et avant tout par amour pour la paix domestique. Ils sacrifient la satisfaction d'agir d'après leur conviction, au devoir de ne point troubler la concorde par leur résistance, de ne point rompre par leur opposition le lien familial. L'acte qu'ils posent en conséquence du mauvais raisonnement de leurs parents, est de leur part un fort bon raisonnement puisqu'il procède du dévouement à l'humanité, qui est la loi des lois morales : c'est même un acte de vertu, car il impose la privation volontaire d'une jouissance.

R. rat. Les devoirs des enfants envers leurs parents sont ceux de la reconnaissance la plus étendue.

Cat. D. De quelle manière manquons-nous à l'amour et au respect que nous devons à nos parents?

Cat. R. En les méprisant, en leur parlant avec arrogance, en leur répliquant, en les attristant, en leur souhaitant du mal, etc., etc.

Répl. Cette demande et cette réponse sont la répétition de ce qui a été dit précédemment, mais sous un autre aspect.

R. rat. Nous manquons à l'amour et au respect filial par l'ingratitude.

Cat. D. De quelle manière manquons-nous à l'obéissance que nous devons à nos parents ?

Cat. R. En ne faisant pas promptement et de bon cœur ce qu'ils commandent, ou en faisant ce qu'ils défendent.

Répl. Il faut toujours distinguer soigneusement entre l'âge qui se prolonge plus ou moins chez les différents enfants, celui où leur intelligence est dans un état de minorité évidente, et où par conséquent l'obéissance passive leur est prescrite par la nécessité même, et l'âge qui suit. Cet âge de développement intellectuel, sans dispenser l'enfant de l'obéissance, force cependant à lui reconnaître, avec les lumières requises pour distinguer un raisonnement qu'il croit bon d'un autre qui lui semble mauvais, le droit de refuser son assentiment moral aux ordres qui, à ses yeux, procèdent des entraînements de la passion plutôt que des préceptes de la raison. A ces deux époques de sa vie d'enfant, il se dit, d'abord : « Je fais ce que mes parents me commandent *parce qu'ils savent mieux que moi ce que je me dois à moi-même* ; » ensuite il se dit : « Je fais acte d'obéissance envers mes parents, quand même je n'approuverais pas ce qu'ils exigent de moi, *parce que* ma soumission de fait est une condition de la conservation de l'ordre dans ma famille qui est pour moi la société. »

Nous nous sommes arrêté un peu longuement sur ce point, parce que nous le regardons comme d'autant plus capital qu'il concerne, non-seulement l'enfant dans ses relations de famille, mais l'homme fait dans ses rapports avec ses semblables pendant tout le cours de sa vie, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

R. rat. Nous manquons à l'obéissance envers nos parents, lorsque nous rompons le lien de concorde et d'unité qui constitue la famille, en ne faisant pas ce qu'ils commandent, pourvu bien entendu que leurs ordres n'aillent pas jusqu'à la suppression de notre essence même qui est la raison, la liberté, et que le raisonnement exprime. Hors ce seul cas, nous devons toujours nous soumettre de fait, quitte à réserver notre droit d'appréciation morale.

Cat. D. Quand manque-t-on au devoir d'assister ses parents ?

Cat. R. Lorsque, pouvant les aider, on les abandonne dans leurs besoins ; lorsqu'on ne prend pas soin de leur salut, ou qu'on ne prie pas pour eux, soit pendant leur vie, soit après leur mort.

Réfl. Le vice d'ingratitude comprend toutes ces violations du devoir que l'Église impose aux enfants envers leurs parents, et toutes celles du devoir sanctionné par la raison.

R. rat. On manque au devoir d'assister ses parents, quand on ne fait pas pour eux ce que, dans le strict sens du mot *devoir*, il faudrait que chaque homme fit pour tous les autres hommes, dans la mesure de ses moyens. Car, en dernière analyse, tous les hommes se tiennent, si ce n'est par les liens organiques du sang et de la vie, du moins par ceux de l'humanité, qui sont les liens que le raisonnement déclare réels et les seuls réels.

Cat. D. Que défend le cinquième commandement de Dieu ?

Cat. R. Il défend premièrement, de se donner la mort à soi-même et de se causer tout autre mal corporel ; secondement, de tuer, de blesser, de frapper le prochain, sans raison ou sans pouvoir légitime, et d'y coopérer par ses actes ou par ses conseils.

Réfl. Pour ce qui concerne le prochain, le précepte : « Fais pour les autres comme tu voudrais qu'ils fissent pour toi, » est la loi fondamentale, d'où découlent toutes les défenses que le catéchisme consigne dans sa réponse. Il y met néan-

moins une restriction; c'est celle du droit de frapper, de tuer même, avec raison ou quand on est investi du pouvoir qui donne ce droit. La question est délicate, et plus grave encore que délicate. Pourquoi le catéchisme n'a-t-il pas exactement déterminé les raisons qui rendent jusqu'à l'homicide légitime? La chose en valait bien la peine, et à coup sûr l'Église ne s'en réfère pas toujours au code pénal et aux mœurs publiques. Les codes ont constamment varié, et les mœurs ont souvent changé; depuis longtemps elles légitiment le meurtre. Puis, l'Église pouvait y recourir lorsque mœurs et lois dépendaient d'elle. Mais cela est loin de nous.

Passons au droit qu'a le pouvoir, selon le catéchisme, de frapper, blesser et tuer. Pour suppléer à son silence sur ce point, nous donnerons en peu de mots la règle à suivre: Le droit de punir n'est légitime que lorsque la société périrait au cas que ce droit ne fût pas exercé. Mais dans ce cas il l'est incontestablement; car pour la société, la nécessité de se conserver en maintenant l'ordre qui est sa condition d'existence, est la raison même. Notre société, fondée par l'ignorance sur la force, a encore besoin de la peine de mort. La prudence lui ordonne de ne pas l'user en la prodiguant. En outre, il est de son intérêt de ne point en menacer en vain, et tout en rendant son application aussi solennelle que possible pour effrayer les esprits, de ne jamais en souiller les regards. Rare, la peine de mort est efficace; évitable, elle ne l'est plus. Les exécutions ignorées seraient des crimes inutiles; les exécutions publiques sont des spectacles immondes.

Pour ce qui touche le suicide, au moyen d'un seul acte direct ou de plusieurs qui y mènent indirectement, nous sommes parfaitement d'accord avec le catéchisme, quoique pour des motifs différents; et en outre nous sommes jusqu'au bout conséquent avec notre principe, tandis que le catéchisme ne l'est pas, ainsi que nous le verrons plus loin, à

propos du jeûne et des mortifications corporelles. Mais n'eût-il pas fallu, avant tout, que l'Église déclarât *pourquoi* il est défendu de se donner la mort? Elle n'en fait rien cependant; car n'alléguer que la volonté de Dieu, c'est ne rien alléguer du tout. Nous essayerons de combler cette lacune. La vie est imposée à l'homme en expiation de fautes commises ou comme récompense d'une conduite conforme à la raison pendant le cours d'une existence antérieure : il faut donc accepter la récompense ou subir la peine. Celui qui tourmente et abrège sa vie en s'infligeant sciemment et volontairement quelque douleur qui ne profite à personne et qu'il aurait pu éviter, est coupable comme celui qui veut se soustraire à l'expiation et qui croit mettre un terme à ses maux en s'ôtant la vie. On ne comprend guère comment l'Église concilie le précepte de ne se faire corporellement aucun mal, avec les pénitences spontanées, les abstinences et les austérités qu'elle conseille du moins quand elle ne va pas jusqu'à les ordonner; est-ce encore là une de ces nombreuses contradictions qu'on déclare d'autant mieux motivées qu'elles sont plus absurdes? Quoi qu'il en soit, chaque fois que la raison nous oblige à vaincre ou seulement à modérer une de nos passions, nous éprouvons une peine physique; l'Église ne prétend pas, pensons-nous, que pour nous épargner ce mal corporel, nous nous abandonnions à toute la fougue de nos désirs. Mais alors qu'elle s'explique et le dise : la moindre ambiguïté ici emporte avec elle trop de danger et de trop funestes conséquences.

R. rat. Tous les commandements obligatoires au point de vue de la raison sont compris dans celui de se dévouer à la conservation de la société, chacun par le sacrifice de son propre bien-être au bien-être de tous ses semblables.

Cat. D. Que défend le sixième commandement de Dieu?

Cat. R. Il défend les actions et les paroles déshonnêtes, et tout

ce qui peut blesser la sainte vertu de chasteté, tels que les mauvais livres, les chansons obscènes et les images indécentes.

Réfl. Le meilleur moyen de conserver la chasteté intacte, c'est de ne point attacher aux idées qu'on appelle obscènes l'importance qui en fait la plus grande obscénité; c'est de traiter les matières qui deviennent indécentes par la transformation que l'imagination leur fait subir, comme toute autre matière, avec simplicité et raison, sans secret ni mystère. Il suffit pour cela qu'après les avoir dépouillées de tout le prestige que l'art leur prête, on ne leur laisse que la seule réalité physique, dont la science prend acte, et que l'esprit, la curiosité étant satisfaite, saisit sans malice dans leur innocence native.

R. rat. Quand on reste dans le vrai, et qu'on demande toujours au raisonnement la solution des questions qu'il ne faut jamais laisser à l'imagination le temps même de formuler, l'honnêteté n'a à redouter aucun péril et la chasteté se conserve toute seule.

Cat. D. Quand pèche-t-on contre le neuvième commandement de Dieu?

Cat. R. On pèche contre le neuvième commandement lorsqu'on a des désirs déshonnêtes ou qu'on se complait volontairement dans des pensées contraires à la pureté.

Réfl. Les désirs déshonnêtes et les pensées impures sont la conséquence du travail de l'imagination sur les idées vagues que le raisonnement n'a pas déterminées conformément à la réalité des faits, idées, nous ne saurions assez le redire, auxquelles donnent naissance les demandes du catéchisme et les commentaires qu'elles entraînent, et dont elles favorisent le vagabondage.

Un mot encore sur ce point; il viendra à l'appui de ce que nous avons dit dans la préface. Dieu et l'Église défendent le commerce intime entre les sexes, hors du mariage,

aussi formellement qu'ils défendent le vol. Et l'État? Il punit avec sévérité le vol qui lui est nuisible, et régleme la débauche qu'il croit devoir tolérer. Il y a de l'obstination à prétendre après cela que l'Église et son Dieu sont encore quelque chose dans nos sociétés!...

R. rat. En nous parlant, à propos du neuvième commandement, de désirs déshonnêtes et de pensées impures, le catéchisme revêt les idées qu'il suscite chez les enfants de l'intérêt inconnu dans lequel consistent à la fois leur charme et leur danger.

Cat. D. Que défendent le septième et le dixième commandement de Dieu?

Cat. R. Le septième et le dixième commandement de Dieu défendent l'injustice, et tout acte par lequel on nuit ou veut nuire au prochain dans ses biens temporels.

Réfl. Le respect pour la propriété est de devoir; et, dans la pratique, il faut l'étendre aux droits légalement acquis, sans égard au droit absolu fondé sur la raison. Mais il est d'obligation, pour tout homme qui considère les choses sous leur aspect rationnel, de démontrer théoriquement que l'organisation actuelle de la propriété, qui ne peut plus être soustraite à l'examen, est devenue une des principales pierres d'achoppement pour les véritables amis de l'ordre, qui veulent la conservation de la société par le raisonnement et pour la justice. Ne sont-ce pas les abus de la propriété qui ont fait si follement conclure qu'il fallait abolir la propriété elle-même?

R. rat. Les septième et dixième commandements, comme tous les autres, sont des corollaires de la suprême loi de charité universelle.

Cat. D. Quels sont les principaux péchés contraires au huitième commandement de Dieu?

Cat. R. Le faux témoignage, la médisance et la calomnie, le mensonge, les soupçons injurieux et les jugemens téméraires.

Réfl. Comme il n'y a aucune liaison logique entre les commandemens appelés *de Dieu*, quoique Dieu ne puisse être que la souveraine raison, ils se répètent plusieurs fois ou du moins rentrent les uns dans les autres, sans qu'on se rende bien compte de la différence qui a fait établir une distinction entre eux. Le huitième commandement, entre autres, se confond, si ce n'est pour les expressions, avec le septième et le dixième, qui défendent, comme lui, de nuire au prochain, ou bien ils n'ont point de sens déterminé.

R. rat. Nous sommes entièrement d'accord avec le catéchisme, sans néanmoins nous préoccuper du huitième commandement de Dieu, pour repousser le mensonge quand il ne fait même qu'avilir l'homme à ses propres yeux, et à plus forte raison quand il blesse encore le prochain dans ses intérêts matériels ou moraux.

QUATORZIÈME LEÇON.

Des cinq commandements de l'Église.

Cat. D. Récitez les cinq commandements de l'Église.

Cat. R. Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement. — Les dimanches la messe entendras, et les fêtes pareillement. — Quatre-temps, vigiles, jeûneras, et le carême entièrement. — Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an. — Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.

Réfl. L'Église, on s'en aperçoit, est sur son propre terrain. Aussi ne s'occupe-t-elle que d'elle seule. Elle ne dit plus, comme pour les commandements mosaïques : « Obéissez à Dieu dont je vous transmets la loi ; » mais : « Obéissez-moi, car je vous affirme que Dieu vous a ordonné de m'obéir. »

R. rat. Nous faisons, à propos des commandements de l'Église, la même réponse que nous avons faite sur les commandements de Dieu.

Cat. D. Que nous ordonne le premier commandement de l'Église ?

Cat. R. Il nous ordonne de sanctifier les fêtes comme on sanctifie les dimanches.

Réfl. Nous avons considéré le dimanche comme un jour périodique de repos, avantageux à l'homme et consacré par la religion. L'Église a multiplié les jours de repos, au moyen de fêtes particulières qui lui servent à rappeler constamment les fidèles au respect qui leur est imposé pour

le culte. Il n'y a eu rien à dire à cela tant que le culte a fait partie des institutions sociales et leur a même servi de base. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le besoin de vivre, exalté par une concurrence sauvage, force l'ouvrier qui ne gagne que le moins possible, à ne prendre par conséquent aussi que le moins possible de repos. Quand la connaissance sociale de la vérité aura arraché l'humanité aux serres de l'intérêt passionnel de chaque individu pour la soumettre à l'intérêt rationnel de tous les individus, qui est le véritable intérêt général, les jours de fête pourront se multiplier sans inconvénient aucun : les bras alors seront demandés pour le travail, comme maintenant le travail est demandé pour les bras ; et les intelligences profiteront toujours du chômage.

R. rat. Le premier commandement de l'Église, ainsi que ceux qui suivent, n'a pour nous aucune valeur.

Cat. D. Que nous ordonne le second commandement de l'Église ?

Cat. R. Il nous ordonne d'assister à la sainte messe, les dimanches et les fêtes.

Réfl. Ici il n'est plus question de repos, mais seulement d'obéissance envers l'Église : nous avons dit à quelle époque cette obéissance importait à la société. Le repos des dimanches et des fêtes devrait être favorable au développement moral ; il ne fait qu'entretenir l'attachement servile inspiré par l'Église pour les pratiques du culte. Du reste, tout développement moral est impossible, au sein d'une organisation qui n'existe que pour pousser par tous les moyens imaginables au développement matériel par l'usage immodéré d'une liberté sans intelligence et sans contrôle.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Quels sont ceux qui sont tenus d'assister à la sainte messe ?

Cat. R. Tous ceux qui sont parvenus à l'âge de raison, à moins qu'ils n'en soient exempts à cause de maladie ou d'autres motifs légitimes.

Réfl. C'est juste : il faut que tout le monde sans exception se soumette, ou il n'y a plus réellement de soumission. L'habitude de l'obéissance machinale pendant l'enfance, porte à l'obéissance plus ou moins volontaire dans un âge plus avancé.

R. rat. Lorsque la société était basée sur la révélation, tous ses membres étaient tenus d'assister à la messe, comme l'ordonnaient les interprètes de cette révélation. Actuellement qu'elle ne l'est plus, assiste à la messe quiconque croit de son devoir d'obéir à l'Église. C'est une opinion comme toute autre, qu'on adopte ou à laquelle on renonce, à volonté.

Cat. D. Comment devons-nous entendre la messe ?

Cat. R. Avec un profond respect et une grande attention.

Réfl. Supposé que ce soit un devoir de l'entendre, il faut nécessairement l'entendre ainsi.

R. rat. Le précepte d'entendre la messe concerne les fidèles exclusivement ; nous n'avons rien à répondre à ce sujet.

Cat. D. Suffit-il, pour satisfaire au second commandement de l'Église, d'entendre une partie de la messe ?

Cat. R. Non, on doit entendre la messe en entier, et n'en omettre aucune partie notable.

Réfl. Cette demande, si elle ne dérivait pas d'une extrême préoccupation de l'intérêt que l'Église attache au précepte qu'elle fait inculquer par le catéchisme, trahirait une niaiserie, tranchons le mot, poussée à l'excès. Quand on a obtenu la réponse qu'il faut être honnête homme, demande-t-on encore s'il suffit de l'être à demi ou au quart ?

R. rat. S'il y a obligation d'entendre la messe, il faut y satisfaire complètement; sinon, le mieux à faire est de se dispenser entièrement de l'entendre.

Cat. D. Est-il bon et utile d'assister souvent à la sainte messe?

Cat. R. Oui, parce que le saint sacrifice de la messe est le meilleur moyen de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et d'en obtenir tout ce que nous désirons pour nous-mêmes, pour les autres et pour les âmes du purgatoire.

Réfl. Nous ne nous arrêterons qu'au motif pour lequel le catéchisme dit qu'il est bon et utile d'entendre la messe: c'est le moyen de plaire à Dieu et de tout obtenir de lui. Il ne reste plus dès lors qu'à prouver que Dieu prend réellement plaisir à notre présence dans l'église quand un prêtre dit la messe, et que ce plaisir pour lui est si vif qu'il n'a plus rien à nous refuser.

R. rat. Ce que nous avons dit précédemment et en général nous permet de ne point faire de réponse particulière à cette demande.

Cat. D. Que nous ordonne le troisième commandement de l'Église?

Cat. R. Il nous ordonne, premièrement, de jeûner les jours prescrits par l'Église; secondement, de faire maigre le vendredi et le samedi de chaque semaine, le jour de saint Marc et les trois jours des rogations.

Réfl. Parlant le langage de la raison, nous devons manger pour réparer nos forces, et jeûner lorsqu'une indisposition nous impose de ménager les organes qui servent à la digestion. Or, les jours de jeûne prescrits par l'Église peuvent être précisément ceux où nous avons le plus de forces à réparer, et où, par conséquent, le jeûne nous est évidemment nuisible. Que devient alors le commandement de Dieu qui défend de se faire le moindre mal corporel? Ce que nous

disons du jeûne doit s'étendre aux régimes gras ou maigre, dont le choix n'est pas non plus indifférent pour la conservation de la santé.

R. rat. Le troisième commandement de l'Église s'occupe de questions que nous résolvons en faisant usage de notre propre raison ou en recourant, dans les cas compliqués, à celle des médecins.

Cat. D. Quand est-on obligé de se confesser ?

Cat. R. 1° Lorsqu'on est tombé dans le péché mortel ; 2° lorsqu'on est en danger de mourir, et dans ce cas il n'est pas permis de différer ; 3° on y est tenu au moins une fois l'an, en vertu du quatrième commandement de l'Église.

Réfl. Nous reviendrons plus loin avec le catéchisme sur la confession auriculaire elle-même. Nous ne nous arrêtons ici qu'à l'obligation imposée par l'Église de se confesser, pour enlever au péché mortel, qui prive l'âme de la grâce nécessaire au salut, l'effet de damner cette âme éternellement ; à l'obligation de se confesser avant de mourir, dans quelque état d'ailleurs qu'on soit relativement au péché ; à l'obligation enfin de renouveler cette confession chaque année à une époque fixe. L'on voit clairement que, par cet acte qui fait dépendre tout l'avenir du chrétien de sa confiance aveugle et illimitée dans tous les ministres du culte, du moins comme tels, l'Église a voulu s'attacher les fidèles par le lien à la fois le plus fort et le plus intime.

R. rat. Il n'y a point d'autre réponse rationnelle à faire à une pareille demande, si ce n'est qu'il ne faut jamais se confesser.

Cat. D. Pourquoi dites-vous : au moins une fois l'an ?

Cat. R. Parce que l'Église désire qu'on aille plus souvent à confesse.

Réfl. Cela se conçoit sans peine, d'après nos réflexions sur la réponse précédente.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Quand devons-nous communier en vertu du cinquième commandement de l'Église?

Cat. R. Nous devons communier dans notre église paroissiale, au moins une fois l'an, durant la quinzaine de Pâque, qui commence le dimanche des Rameaux et finit le dimanche de Pâques closes.

Réfl. C'est toujours le même luxe de pratiques propres, tant qu'on les observe, à maintenir la fidélité vive et ferme, en ne lui laissant, pour ainsi dire, pas le temps de se reconnaître. Mais comme sanction à tout cela, il faudrait la foi sociale, qui permet les rigueurs sociales aussi contre ceux dont la fidélité tendrait à se relâcher. La foi! hélas, elle est désormais sans valeur sociale. Et quant à des rigueurs destinées à lui rendre son ancienne puissance sur l'humanité, ou du moins à empêcher de s'évanouir les restes de cette puissance même sur les individus qui ont conservé l'habitude de s'y soumettre, elles retomberaient brutalement sur le pouvoir qui compromettrait à ce point son existence en heurtant de front l'opinion sur laquelle il s'appuie.

R. rat. Nous persistons à déclarer toutes les pratiques du culte indifférentes en elles-mêmes aux yeux de la raison. Les circonstances seules peuvent leur donner une valeur relative.

Cat. D. Est-il bon et utile de communier souvent?

Cat. R. Oui, quand on le fait de l'avis de son confesseur et qu'on en retire du fruit.

Réfl. Le confesseur empêche que la trop grande fréquence de l'acte ne lui ôte de son importance dans l'esprit du fidèle. Il ne s'agit, après tout, que d'obéir à l'Église et d'attacher à cette obéissance tout le mérite qu'elle a voulu lui attribuer.

R. rat. Même réponse.

QUINZIÈME LEÇON.

Des sacrements.

Cat. D. Qu'est-ce qu'un sacrement ?

Cat. R. C'est un signe sensible qui a été institué par notre seigneur Jésus-Christ, et qui marque une grâce spéciale qu'il produit dans notre ame.

Réfl. Il y aurait bien quelque chose à dire sur le point de savoir où Jésus a institué chacun de ces sacrements, quand et en quels termes. Car, dans une matière aussi grave, les termes doivent être clairs et exprès. Mais cette critique qui s'occupe des faits n'est pas dans nos intentions. Notre critique est toute de raisonnement. Voyons plus avant.

R. rat. Nous ne savons pas ce qu'est un sacrement. Nous ne reconnaissons de grâce ni spéciale ni générale, qui soit produite dans notre ame indépendamment d'elle, parce que nous voulons que l'ame ait toute sa valeur, porte toute la responsabilité de ses actes.

Cat. D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué les sacrements ?

Cat. R. Pour nous sanctifier.

Réfl. Et cependant nous ne sommes pas sanctifiés, la plupart de nous du moins ! Et les peuples qui ont vécu avant l'institution des sacrements, et ceux qui vivent aujourd'hui sans les recevoir ou sans les recevoir tous, ou ne les recevant pas comme il faudrait les recevoir, valaient et valent

autant, et souvent plus, que ceux qui les ont à leur pleine et entière disposition ! Que de grâces gaspillées avec leurs signes sensibles !

R. rat. Notre précédente réponse nous dispense de répondre.

Cat. D. Combien y a-t-il de sacrements ?

Cat. R. Il y en a sept.

Réfl. On pourrait demander, comme à propos de la Trinité, pourquoi sept sacrements, et non pas six ou huit ? Et il n'y aurait bonnement pas d'autre réponse à faire à cette question que celle-ci : « Il y en a sept, parce que nous disons qu'il y en a sept, ni plus ni moins. »

R. rat. Nous ignorons combien il y a de sacrements. Les croyants affirment qu'il y en a sept. Le nombre des signes sensibles qui marquent les grâces spéciales auxquelles nous n'attachons point de prix ne réveille aucune idée en nous.

Cat. D. Nommez les sept sacrements.

Cat. R. Le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

Réfl. Nous ferons nos observations au fur et à mesure que les réponses du catéchisme à chacune des demandes nous en fourniront l'occasion.

R. rat. Nous n'avons rien à objecter aux noms que le catéchisme donne aux sacrements.

Cat. D. Combien y a-t-il de sacrements des vivants ?

Cat. R. Il y en a cinq, savoir : la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

Réfl. Tout cela est bien arbitraire, et ne sert qu'à rendre moins précises encore les idées déjà fort vagues et fort abstraites qu'on veut faire passer dans l'intelligence des en-

fants. Pourquoi cette classification plutôt que toute autre? Il serait difficile d'en donner une raison satisfaisante.

R. rat. Tous les sacrements s'administrent aux vivants, et tous ont pour but leur sanctification à l'article de la mort : nous parlons ici le langage des catéchistes. Voilà pour les mots *vie* et *mort* pris au sens propre. Quant au sens figuré, comme on peut l'étendre indéfiniment, sans règle comme sans utilité, nous n'acceptons pas plus la division proposée que nous ne ferions de toute autre division.

Cat. D. Pourquoi s'appellent-ils sacrements des vivants?

Cat. R. Parce que, pour les recevoir dignement, il faut que notre ame vive déjà de la vie de la grâce.

Réfl. Le catéchisme va dire, deux lignes plus bas, que les deux autres sacrements peuvent aussi se recevoir en état de grâce. Nous persistons donc à soutenir que la différence ne valait pas une distinction.

R. rat. On les appelle sacrements des vivants parce qu'il a plu à l'Église de les appeler ainsi; il n'y a absolument pas d'autre bonne raison à apporter.

Cat. D. Combien y a-t-il de sacrements des morts?

Cat. R. Il y en a deux : le baptême et la pénitence.

Réfl. Nous nous en référons aux réflexions précédentes.

R. rat. La réponse du catéchisme qui précède immédiatement celle-ci, déterminait par elle-même la réponse qu'il y avait à faire à la présente demande, et rendait par conséquent cette demande plus qu'inutile.

Cat. D. Pourquoi s'appellent-ils sacrements des morts?

Cat. R. Parce qu'il est permis de les recevoir en état de péché mortel.

Réfl. C'est-à-dire qu'ils sont censés, quand on les reçoit, ôter au péché ce qu'il a de mortel.

R. rat. Nous ne concevons pas plus les sacrements lorsqu'ils empêchent l'ame de subir la peine qu'elle a encourue, que lorsqu'ils confèrent à l'ame un bonheur qu'elle n'a pas mérité.

Cat. D. Combien y a-t-il de sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois?

Cat. R. Il y en a trois, savoir : le baptême, la confirmation et l'ordre.

Réfl. On ne peut les recevoir qu'une fois, parce que l'Église l'a voulu ainsi et pour nul autre motif, quoi qu'en dise le catéchisme.

R. rat. Nous ne recevons aucun sacrement, ni plusieurs fois ni une seule.

Cat. D. Pourquoi ne peut-on recevoir ces sacrements qu'une seule fois?

Cat. R. Parce qu'ils impriment dans notre ame un caractère ineffaçable, qui ne peut y être imprimé une seconde fois.

Réfl. Puisqu'on voulait un *pourquoi*, il fallait bien en trouver un quelconque. Tous les sacrements impriment un caractère; en termes plus simples, produisent un effet, du moins selon la doctrine de l'Église : le caractère qui est dû aux uns a été déclaré indélébile, tandis que celui qu'on attribue aux autres est censé pouvoir être effacé. Voilà le fait dépouillé de tout langage.

R. rat. On ne peut recevoir ces sacrements qu'une seule fois, parce que l'Église, qui avait décidé qu'il y aurait des sacrements, décida ensuite que les uns se recevraient plusieurs fois et les autres une seule, et cela pour la raison qu'elle consentait à en donner.

Cat. D. Combien de temps ce caractère restera-t-il imprimé dans notre ame?

Cat. B. Il y restera éternellement.

Réfl. Il suffisait d'avoir dit qu'il était ineffaçable. A moins d'un miracle, tout caractère réputé ineffaçable doit être supposé demeurer éternellement sans être effacé. Or, il y a déjà assez du miracle qui ne permet pas qu'un caractère temporel, puisqu'il a commencé, soit temporel aussi en prenant fin, du miracle par conséquent qui veut que ce caractère soit tout à la fois temporel et éternel.

R. rat. Il n'y a pour nous aucune réponse à faire à cette demande.

Cat. D. A quoi ce caractère servira-t-il après cette vie?

Cat. R. Il sera une marque d'honneur et de gloire pour les bienheureux; et pour les damnés, il sera un surcroît de honte et de confusion.

Réfl. Une marque qui persiste dans une ame sans corps, sans organisme! Une ame pure, par conséquent, ayant une distinction, une qualité, pouvant la perdre comme elle l'a acquise, pouvant être modifiée, étant divisible, n'étant plus une ame! Des bienheureux susceptibles de gloire! Et, ce qu'il y a de plus bizarre, des damnés jaloux de la décoration qui relève le bonheur des élus! C'est une inextricable complication d'idées dont il serait impossible de se rendre un compte clair et rationnel.

R. rat. Ce caractère ne servira à rien après cette vie, tout comme il n'avait servi à rien avant la mort.

Cat. D. Combien y a-t-il de sacrements qu'on peut recevoir plusieurs fois dans le cours de sa vie?

Cat. R. Il y en a quatre, savoir: l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction et le mariage.

Réfl. C'est toujours la répétition des mêmes questions, et il y aurait de quoi perdre patience en y répondant. Ici,

par exemple, il n'y a à faire qu'une opération d'arithmétique la plus simple possible : le catéchisme avait fixé le nombre des sacrements à sept, dont trois ne peuvent être reçus qu'une fois; était-il encore besoin de demander combien peuvent être reçus plusieurs fois, pour le seul plaisir de faire répondre : *quatre !*

R. rat. Il n'y a point de réponse à faire : quelle bonne raison peut-on alléguer pour que des sacrements se reçoivent plusieurs fois ou ne se reçoivent qu'une seule?

SEIZIÈME LEÇON.

Du baptême et de ses effets.

Cat. D. Qu'est-ce que le baptême ?

Cat. R. Le baptême est le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements, dans lequel, par l'ablution extérieure et l'invocation de la sainte Trinité, l'homme est purifié de tous ses péchés.

Réfl. Il y a, à propos du baptême, une réflexion fort importante à faire et qui s'applique plus ou moins complètement à tous les sacrements : la grâce sauve ; le sacrement est le signe et le véhicule, peut-on dire, de la grâce ; et ce sacrement dépend d'un acte déclaré essentiel, d'une formule déterminée, de paroles précises, employées, par exemple pour administrer le baptême aux enfants, sans que le désir, l'intention, la volonté de celui sur qui elles vont produire un si immense effet intervienne en aucune manière. On aurait beau le nier, il y a là une espèce de conjuration magique, une opération surnaturelle sous une forme religieuse, qu'on voudrait ne pas trouver dans des questions qui ont pour objet le bonheur de l'homme par son perfectionnement raisonné.

R. rat. Le baptême est une cérémonie indispensable au salut, disent les chrétiens, quoiqu'ils avouent qu'il ne dépend pas de tous les hommes de le recevoir. Cependant le salut, pour être un effet du mérite et non un résultat de la prédétermination, pour être réel en d'autres mots, doit ne dépendre que de celui qui se sauve.

Cat. D. A qui le baptême est-il nécessaire ?

Cat. R. A tous ceux qui veulent obtenir la grâce de Dieu et le salut éternel.

Réfl. L'enfant qui vient de naître ne veut encore rien de tout cela. L'Église suppose qu'il le voudra plus tard : soit ; mais alors elle devrait faire baptiser tous les hommes sans exception, fût-ee malgré eux ; car il est probable que ceux-là mêmes qui refusent le baptême, ou qui du moins ne le demandent pas, veulent obtenir la grâce de Dieu, pour peu qu'ils la croient nécessaire au salut éternel, et ce salut éternel lui-même. Quoi qu'il en soit, si par salut éternel on entend le bonheur, et par la grâce de Dieu le moyen d'y parvenir, il est évident qu'il ne saurait y avoir deux opinions sur la question soulevée par le catéchisme. Mais ne perdons pas de vue que la raison charge chacun exclusivement des soins de préparer son bonheur dans une vie future, et qu'elle démontre que, précisément pour cela, chacun est libre de conformer ses actes à la justice qu'elle-même, raison, détermine. D'après cette doctrine, la seule qui ne puisse être contestée, l'homme n'a à demander de grâce à qui que ce soit. En outre, à moins d'avoir été élevé dans le christianisme ou d'y avoir été converti, il est de toute impossibilité que qui que ce soit s' imagine un seul instant avoir besoin du sacrement du baptême pour se sauver. Nous sommes donc parfaitement fondés à conclure que la nécessité prétendue de ce sacrement est une des innombrables opinions attachées à certains temps, à certains lieux, à certaines circonstances, et par conséquent dépourvues de toute valeur réelle.

R. rat. Le baptême n'est nécessaire à personne.

Cat. D. Qu'est-ce que nous apprend cette nécessité indispensable du baptême ?

Cat. R. Elle nous apprend à avoir toujours le plus grand soin de ne laisser mourir personne sans baptême ; aussi l'Église or-

donne-t-elle de faire baptiser les enfants aussitôt après leur naissance.

Réfl. Elle nous apprendrait, si elle était réelle, que Dieu a deux poids et deux mesures, les uns pour ceux qui reçoivent le baptême sans l'avoir demandé et même sans le savoir, les autres pour ceux qui, dans le même cas, meurent sans l'avoir reçu. Elle nous apprendrait que Dieu n'est pas la justice, mais qu'il la fait; que puisqu'il est tout-puissant, il n'y a point d'autre justice que sa volonté, que l'arbitraire par conséquent, que la force. Elle nous apprendrait finalement à répudier tout raisonnement, pour nous soumettre, les yeux fermés et l'esprit bouché, à cette étrange disposition des choses; ou bien, si nous nous obstinions à vouloir user de la raison, elle nous contraindrait à maudire le prétendu ordre moral, à blasphémer Dieu.

R. rat. La nécessité du baptême n'existant pas pour la raison, elle ne nous apprend rien.

Cat. D. A qui appartient-il de baptiser?

Cat. R. C'est la fonction des prêtres, mais dans le cas de nécessité il est permis à toute personne de baptiser.

Réfl. L'effet à produire dépend donc uniquement des paroles dites et de l'acte accompli, sans égard au caractère de celui ou de celle qui engage de cette manière la puissance divine. On se moquerait aujourd'hui, et à bon droit, du sorcier qui, au moyen d'une formule quelconque et de certains ingrédients, prétendrait changer la forme extérieure d'un homme en celle d'un animal, d'une plante ou d'un caillou. N'est-il pas incommensurablement plus difficile de transformer par des pratiques analogues l'âme elle-même, ainsi que le veulent les chrétiens, au point de faire instantanément d'un esclave du diable un ami du bon Dieu, d'un futur tison d'enfer un aspirant à la gloire du paradis?

R. rat. Peu nous importe à qui il appartient de baptiser, d'après ce que nous avons dit de l'effet du baptême.

Cat. D. Quand y a-t-il nécessité?

Cat. R. Il y a nécessité lorsqu'il y a lieu de craindre qu'une personne qui n'est pas baptisée ne vienne à mourir sans baptême.

Réfl. Cela est vague : car, quand y a-t-il réellement lieu de craindre ? Pour être conséquent avec l'indispensable nécessité du baptême dont on faisait un dogme, il eût fallu ordonner de toujours l'administrer immédiatement après la naissance, quitte à déterminer le plus possible les cas où il ne faudrait pas même attendre ce moment pour l'administrer.

R. rat. Nos réponses passées servent également ici de réponse.

Cat. D. Comment faut-il administrer le baptême ?

Cat. R. Il faut verser de l'eau sur la personne qu'on baptise, et prononcer en même temps ces paroles : « *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* »

Réfl. Voilà les paroles et l'acte qui doivent être simultanés, et qui dès lors, selon le catéchisme, ont pour résultat inmanquable l'effet promis. Cela est clair. Mais ce qui ne l'est pas, c'est la signification qu'il faut donner au mot *personne*. Pour baptiser une personne, il est bon de savoir avant tout s'il y en a une ; car si l'on administre le baptême à quelque chose qui ne puisse jamais se personnaliser, à un corps brut, par exemple, ou à un animal, l'acte est nul. Il en est de même, si c'est à quelque chose susceptible seulement de se personnaliser ; et dans ce cas, comme on ne se doute aucunement de la nullité du sacrement administré, on ne le réitère plus, et la chose devenue personne est damnée irrévocablement. Qu'est-ce donc que la personnalité ? N'est-ce

pas la conscience de soi, qui a été acquise au moyen du développement de l'intelligence, c'est-à-dire du sentiment uni à un organisme, et en rapport avec d'autres intelligences? L'enfant qui ne fait que de naître, et sur la vitalité duquel on conçoit des doutes fondés, est-il dans ce cas? Est-ce déjà une personne? Quand en sera-ce une? Le catéchisme ne résout aucune de ces questions, auxquelles cependant, si on l'en croit, se rattache le salut d'une grande partie du genre humain.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. De quelle eau faut-il se servir dans le baptême?

Cat. R. D'eau naturelle, telle qu'est l'eau de puits, l'eau de fontaine, l'eau de pluie.

Réfl. Une eau n'est pas plus naturelle que l'autre : toutes donc sont naturelles ou aucune ne l'est. Il fallait se borner à dire : « L'eau de source et l'eau de pluie. »

R. rat. Les formes du baptême sont pour nous sans intérêt.

Cat. D. Quelles paroles doit-on prononcer en baptisant?

Cat. R. On doit, en même temps qu'on fait l'ablution, prononcer les paroles suivantes : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Sans ces paroles, le baptême serait nul.

Réfl. Cela avait déjà été dit. Il était inutile de revenir sur le charme au moyen duquel l'Église prétend que l'homme est métamorphosé en chrétien.

R. rat. Même réponse.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

De la confirmation et de ses effets.

Cat. D. Qu'est-ce que la confirmation ?

Cat. R. La confirmation est un sacrement administré par l'évêque à ceux qui sont baptisés, dans lequel, par l'onction sainte et par les paroles sacramentelles, nous recevons des grâces et de la force pour confesser courageusement la foi.

Réfl. Ce n'est plus une question de salut, comme dans le baptême, du moins directement; c'est simplement une question de grâces qui mènent indirectement au salut. Aussi, outre les paroles sacramentelles et les cérémonies arrêtées pour la validité de la confirmation, faut-il que le sacrement soit conféré par un évêque.

R. rat. Nous répondrons à toutes les demandes qui concernent la confirmation ce que nous avons répondu à propos du baptême. La raison n'admet pas de sacrements.

Cat. D. Quelles sont les dispositions requises pour recevoir la confirmation ?

Cat. R. Il faut avoir été baptisé et être pur de tout péché mortel.

Réfl. Cela est logique : pour que quelque chose vous soit confirmé, il est nécessaire que vous ayez reçu ce quelque chose et que vous ne l'ayez pas perdu, ou du moins que, l'ayant perdu, vous l'ayez retrouvé.

R. rat. Nous venons de répondre en termes généraux.

Cat. D. Comment faut-il se préparer pour bien recevoir la confirmation ?

Cat. R. Il faut, à l'exemple des apôtres, passer dans la prière et le recueillement les jours qui précèdent immédiatement la confirmation, et exciter dans son cœur un désir ardent de recevoir le Saint-Esprit avec l'abondance de ses dons et de ses grâces.

Réfl. Je laisse à décider aux jeunes gens qui ont reçu ou plutôt aux parents qui ont fait conférer la confirmation à leurs enfants, si ces conditions sont communément remplies avec exactitude. On se prépare à la confirmation comme à une solennité à laquelle une longue habitude a fait une espèce de devoir de convenance de se soumettre, et que ceux-là surtout qui n'y attachent aucune valeur réelle imputeraient à crime d'avoir osé négliger.

R. rat. Nous avons répondu.

Cat. D. Que recevons-nous par la confirmation ?

Cat. R. Nous recevons des grâces pour confesser courageusement la foi.

Réfl. Cela venait d'être dit dans les mêmes termes ; mais peu importe. Aujourd'hui, convenons-en, les grâces dont il s'agit servent à fort peu de chose et ne produisent presque aucun effet. Il n'y a, d'une part, nul danger sérieux à courir pour ceux qui affectent le courage facile de confesser la foi catholique. D'autre part, l'instruction donnée dans les écoles et au sein de la société a pour résultat général de ne plus faire professer cette foi que négligemment, nonchalamment et avec indifférence, si tant est qu'on ne s'en dépouille même tout à fait, de peur de l'embarras qu'elle cause et du ridicule qui la suit. Le jeune homme lancé dans le monde, et entraîné par la course au clocher à laquelle la société convie ceux qui veulent saisir au vol les biens de la vie dont elle est la souveraine dispensatrice, ne tarde guère à s'apercevoir qu'il ne lui sert à rien de croire

pour le faire arriver plus tôt et mieux au but des désirs et des efforts de tous ; il écarte alors sa foi comme un obstacle qui retarde ses pas et l'empêche de parvenir.

R. rat. Nous répétons que nous avons répondu.

Cat. D. Comment doit-on employer le jour de la confirmation ?

Cat. R. On doit l'employer à remercier Dieu de la grâce qu'on vient de recevoir , éviter soigneusement tout ce qui pourrait l'offenser, et prendre la ferme résolution de confesser toujours la foi de Jésus-Christ.

Réfl. Cela veut dire que, si l'on est véritablement chrétien, il faut faire, le jour où l'on a reçu la confirmation, ce qu'il est imposé au chrétien, comme un devoir, de faire tous les autres jours, devoir dont le sacrement conféré a surtout pour objet de confirmer la force obligatoire.

Avant de terminer ces réflexions, faisons remarquer que le catéchisme formule pour l'enfant à l'instruction duquel il est destiné, des réponses qui feraient supposer que cet enfant se croit libre de remercier Dieu dignement, d'éviter de l'offenser et de confesser courageusement la foi. Le catéchisme oublie qu'il s'adresse à des chrétiens qui, selon lui-même, ne peuvent que ce que le Créateur les *fait pouvoir* ; puis, en outre, que la foi est un don de Dieu, et qu'il ne dépend pas de nous d'acquérir les grâces requises pour y demeurer fidèles.

R. rat. Notre réponse est toujours la même, et ne saurait varier sur toutes ces questions.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Du saint sacrement de l'Eucharistie, et du culte qui lui est dû.

Cat. D. Quel est le plus grand et le plus excellent des sacrements ?

Cat. B. C'est le saint sacrement de l'eucharistie.

Réfl. Ce sacrement a singulièrement changé sur la route, en venant de ce qu'on appelle son institution lors de la dernière cène, jusqu'au point où, après avoir été un simple repas de bonne amitié en mémoire de celui qui avait précédé la passion de Jésus, il a été élevé sur les autels et offert à l'adoration des fidèles comme étant Dieu même.

R. rat. Pour nous, tous les sacrements sont égaux, c'est-à-dire également sans valeur.

Cat. D. Pourquoi l'eucharistie est-elle le plus grand et le plus excellent des sacrements ?

Cat. R. Parce que Jésus-Christ y est lui-même présent avec sa divinité et son humanité, son ame et son corps, tel qu'il est maintenant glorieux dans le ciel.

Réfl. En effet, un sacrement qui nous mettrait Dieu dans les mains, on peut le dire ici, serait nécessairement au-dessus des autres sacrements qui ne font que nous frayer la voie pour approcher de son trône. Et ce qui rend la chose plus merveilleuse encore, c'est qu'outre la divinité de Jésus qu'à la rigueur on peut ne pas voir, l'eucharistie contient aussi son ame et son corps qu'on ne voit pas plus que l'ame et la divinité, tandis qu'on voit, et bien distinctement, tout

autre chose ; de sorte qu'on voit ce qui n'y est pas, et qu'on ne voit pas ce qui y est. Enfin Jésus-Christ, qui est présent au sacrement de l'eucharistie, ne forme qu'un Dieu avec Dieu le père, et Dieu le Saint-Esprit, qui est ou plutôt qui sont au ciel, et dont néanmoins il est positivement distinct, puisque c'est lui seul que l'eucharistie renferme et non pas eux. N'est-ce pas un peu abuser de la latitude de faire tout passer sous l'étiquette *mystère* ?

R. rat. Nous n'avons rien à répondre à cette demande.

Cat. D. Qu'est-ce que l'eucharistie ?

Cat. R. L'eucharistie est un sacrement institué par notre seigneur Jésus-Christ ; dans lequel il est lui-même présent sous les espèces du pain et du vin.

Réfl. Il eût fallu commencer la leçon par cette définition de ce qui allait en faire l'objet. L'institution par Jésus de ce qu'on appelle le sacrement de l'eucharistie est très-sujette à être controversée et mise en doute. Nous n'insisterons pas sur ce point de fait. Nous venons de parler de la présence de Jésus au sacrement ; nous aurons bientôt à nous occuper des espèces sacramentelles.

R. rat. S'il ne s'agissait que du mot *eucharistie*, nous l'accepterions volontiers comme exprimant la bonne harmonie entre les hommes et leur amour les uns pour les autres. Nous accepterions aussi le signe destiné, tout en nourrissant et fortifiant l'homme, à le rappeler, par la communauté du repas eucharistique, à son devoir de membre de la grande fraternité humaine, à son devoir d'homme. Mais le sacrement se dévoile sous un aspect qui nous le fait repousser de toutes les forces de la raison.

Cat. D. Quand Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de l'eucharistie ?

Cat. R. Dans la dernière cène, c'est-à-dire le jeudi saint, veille de sa passion.

Réfl. Nous ne chicanerons pas sur le jour. Mais nous dirons que, nous en rapportant au témoignage des évangiles reconnus par l'Église, Jésus, mangeant pour la dernière fois la pâque, à la manière des juifs, avec ses apôtres, recommanda à ceux-ci, à la fin de ce souper d'adieu, de se réunir entre eux après sa mort, comme ils venaient de le faire, et de rompre le pain et vider le calice en mémoire de lui. Il voulait qu'ils renouvelassent sans cesse leurs forces morales par le souvenir de ses paroles, comme ils puiseraient des forces physiques nouvelles dans les repas d'amis et de frères qu'ils feraient ensemble, en s'encourageant mutuellement à l'imiter dans son dévouement pour l'humanité. C'est là ce que le catéchisme nomme l'institution du saint sacrement de l'eucharistie.

R. rat. Jésus n'a point institué de sacrements. Il en eût institué un, que cela ne regarderait que les sectateurs de sa doctrine.

Cat. D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de l'eucharistie ?

Cat. R. Premièrement, pour qu'il nous soit un souvenir perpétuel de sa passion et de son amour pour nous; secondement, pour qu'il soit la nourriture de nos âmes; troisièmement, pour qu'il soit le sacrifice de la loi nouvelle.

Réfl. Nous avons admis le premier motif. Sur le second, nous ferons observer que nous ne reconnaissons pour nourriture des âmes, tout en protestant contre l'impropriété de l'expression, que les actes au moyen desquels elles se conforment à la raison; et sur le troisième, que nous ne concevons pas d'autre sacrifice que le sacrifice de nous-mêmes ou de ce qui nous est cher, et que dans l'eucharistie nous ne voyons pas de victime dans le sens non figuré du mot.

R. rat. Nos précédentes réponses suffisent.

Cat. D. Qui est présent dans le sacrement de l'eucharistie ?

Cat. R. C'est Jésus-Christ lui-même, Dieu et homme, qui y est présent, avec son ame et son corps, tel qu'il est maintenant glorieux dans le ciel.

Réfl. Cette réponse a déjà été faite, mot à mot.

R. rat. Nous ne comprenons pas ce que veut dire être présent dans un sacrement.

Cat. D. Comment s'opère la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie?

Cat. R. Par les paroles de la consécration que le prêtre prononce, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

Réfl. Cette opération, pour nous en tenir aux expressions dont se sert le catéchisme, par laquelle, à chaque instant du jour, Dieu, pour qui il n'y a point de temps et qui n'occupe aucun lieu dans l'espace, doit descendre du ciel dans les mains de n'importe quel prêtre; cette opération, disons-nous, dépend de quelques paroles proférées d'une certaine façon, exactement comme dans une conjuration, un enchantement.

R. rat. Comment pourrait s'opérer l'évocation d'un mort que Dieu lui-même, à moins que sa toute-puissance ne fût l'application de l'arbitraire, de la déraison, ne saurait faire revivre, ou d'un Dieu personnel que, s'il n'était pas absurde, il ne serait donné à aucun homme de troubler dans son éternel repos?

Cat. D. Qu'y a-t-il sur l'autel avant la consécration?

Cat. R. Du pain et du vin.

Réfl. Il n'y a point encore là de mystère.

R. rat. Ceux qui l'y ont mis le savent mieux que personne. Nous leur renvoyons la demande.

Cat. D. Qu'y a-t-il sur l'autel après la consécration?

Cat. R. Le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

Réfl. Ici commence le merveilleux. Nous ne voudrions pas faire de comparaison blessante, mais cet escamotage du pain et du vin (nous demandons grâce pour le mot en faveur de son incontestable justesse) réveille des idées que nous nous empressons d'éloigner.

R. rat. Après la consécration, il y a sur l'autel toujours le même pain et le même vin qu'on y avait mis.

Cat. D. Y a-t-il encore du pain ou du vin sur l'autel après la consécration ?

Cat. R. Non, il n'en reste plus que les espèces.

Réfl. *Espèces*, dans cet ordre d'idées, est pris pour *apparences*. Or, le pain et le vin n'étaient déjà que des phénomènes, c'est-à-dire des illusions, des apparences, périssables et fugitives, avant la consécration comme après; la consécration pour les changer aurait dû, d'apparences qu'ils étaient, en faire des réalités, des ames impérissables, éternelles.

R. rat. Il y a d'appréciable, après la consécration, tout juste ce qu'il y avait avant, ni plus ni moins.

Cat. D. Qu'entendez-vous par les espèces du pain et du vin ?

Cat. R. Les qualités extérieures ou sensibles du pain et du vin, que nous apercevons par nos sens, comme la couleur, l'odeur, le goût, etc.

Réfl. Chacune de ces qualités du pain et du vin est une apparence, un phénomène, comme l'est leur ensemble, dans le pain et le vin mêmes. Les phénomènes n'ont point de qualités intérieures; des qualités intérieures sont une contradiction dans les termes. Supprimez toutes les qualités phénoménales au moyen desquelles un phénomène est ce

qu'il est, ou plutôt apparaît tel qu'il se manifeste, et il ne reste plus rien.

R. rat. Nous entendons par les espèces du pain et du vin les phénomènes appelés *pain* et *vin*.

Cat. D. Qu'est donc devenu le pain qui était sur l'autel avant la consécration ?

Cat. R. Il a été changé au corps de Jésus-Christ.

Réfl. Il nous faut ici de nouveaux efforts pour nous empêcher de faire quelque rapprochement offensant.

R. rat. Le pain y est resté.

Cat. D. Qu'est devenu le vin qui était sur l'autel avant la consécration ?

Cat. R. Il a été changé au sang de Jésus-Christ.

Réfl. Même réflexion.

R. rat. Le vin y est également resté.

Cat. D. Est-ce ce même corps qui a été crucifié pour nous, qui est présent dans le sacrement de l'eucharistie ?

Cat. R. Oui, c'est ce même corps ; mais il est maintenant glorieux et impassible.

Réfl. Vous l'aviez déjà dit : vous ajoutez qu'il est impassible, c'est-à-dire qu'en restant le même il a changé du tout au tout, car il était essentiellement passible, puisqu'il a souffert. D'ailleurs, nous ne concevons pas plus un corps impassible qu'une âme passible ; nous en avons fait l'observation plus haut. Un corps glorieux, qui sent par conséquent, et qui est tout à la fois et en même-temps impassible, c'est-à-dire insensible ! Il y a là identification de deux choses contraires ; ce que la saine logique n'admet pas et ne saurait admettre.

R. rat. Ce n'est ni ce même corps ni un autre corps

d'homme; c'est une hostie ou du pain non levé, et le calice avec du vin.

Cat. D. Quand Jésus-Christ cesse-t-il d'être présent dans l'eucharistie?

Cat. R. Lorsque les espèces du pain et du vin viennent à disparaître.

Réfl. Il est donc attaché aux apparences d'une apparence! Étrange condition pour un Dieu qui devrait être tout réalité!

R. rat. Jésus n'a point à cesser d'être présent dans l'eucharistie, puisqu'il n'a pas commencé à y être présent.

Cat. D. Pourquoi Jésus-Christ cesse-t-il d'être présent dans l'eucharistie dès que les espèces viennent à disparaître?

Cat. R. Parce qu'alors le signe sensible n'existe plus, et qu'ainsi il n'y a plus de sacrement.

Réfl. Nous avons fait remarquer plus d'une fois combien il est maladroit de chercher à donner une raison de ce qui est contraire à la raison. Il suffisait d'avoir dit que Jésus-Christ cesse d'être présent, sans rappeler inutilement que la seule disparition, prévue d'ailleurs, de ce qu'on appelle *le signe sensible* ôte au sacrement toute sa valeur, et que l'inévitable corruption d'un peu de matière suffit pour faire évanouir Jésus-Christ avec sa divinité, son ame et son corps.

R. rat. Il serait aussi impossible de dire pourquoi Jésus cesse d'être présent dans l'eucharistie quand les espèces du pain et du vin disparaissent, que pourquoi il y était présent lorsque les espèces apparaissaient encore.

Cat. D. Quel culte devons-nous rendre au saint sacrement?

Cat. R. Nous devons rendre au saint sacrement le même culte que nous rendons à Jésus-Christ, savoir le culte souverain qui n'est dû qu'à Dieu seul.

Réfl. Cela va sans dire, puisqu'on prétend que le saint

sacrement est Dieu lui-même. Nous ferons observer à cette occasion que, de toutes les idoles qui ont jamais été offertes à l'adoration des hommes, le saint sacrement, comme on le nomme, est celle qui a été le plus positivement confondue avec la Divinité elle-même. Les autres, pour la plupart du moins, n'étaient que des représentations de Dieu, et quand les prêtres laissaient le vulgaire prendre l'image pour le Dieu même qu'elle était chargée de rappeler au souvenir, c'était une tolérance qu'ils se donnaient toujours de garde de convertir en dogme. Ici au contraire, le saint sacrement est Dieu, en chair et en os, puisqu'il a été revêtu de l'un et de l'autre, sensible, puisqu'il a une âme, et néanmoins infini, puisqu'il est toute chose et au delà. Nous accorderons volontiers au cardinal-archevêque que des dogmes de cette nature pouvaient être acceptés lorsque l'Église parlait seule, pourvu qu'il convienne avec nous que, depuis que chacun a le droit de l'interrompre, de lui répondre, de la contredire, ce ne sont plus là que des paroles sonores si l'on veut, mais à coup sûr creuses et vides de sens.

R. rat. Nous ne devons rendre aucun culte au saint sacrement.

Cat. D. Quand doit-on surtout adorer le saint sacrement ?

Cat. R. Premièrement, lorsqu'on entre dans une église ou dans une chapelle où il repose ; secondement, lorsqu'on entend la sainte messe ; troisièmement, lorsqu'on s'approche de la sainte table ; quatrièmement, lorsque le saint sacrement est exposé, ou qu'il est porté en procession ou chez les malades.

Réfl. Ce sont des points de détail qui ne demandent aucune réflexion nouvelle.

R. rat. Nous avons répondu plus haut.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

De la communion et de la manière de bien communier.

Cat. D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour communier dignement ?

Cat. R. Ces dispositions sont : premièrement, de croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint sacrement ; secondement, d'être à jeun ; troisièmement, d'être en état de grâce.

Réfl. On le conçoit : pour recevoir un sacrement, il est bon de croire que c'est réellement un sacrement qu'on reçoit, c'est-à-dire de l'accepter pour ce que l'Église le donne ; le baptême seul, lorsqu'il est conféré aux petits enfants, fait exception à cette règle. Être à jeun est une marque de respect, si l'on veut ; mais de respect pour qui ou pour quoi ? Ce ne peut être pour la Divinité, qui ne se mêle pas plus aux aliments pris avant la communion qu'à ceux qui la suivent. Ce n'est donc que pour les espèces, qui ne sont que des apparences d'un phénomène, de rien de réel. N'est-ce pas trop d'honneur, si l'on peut appeler *honneur* le soin d'être placé sous le déjeuner plutôt que dessus ?

R. rat. Si la communion était, comme dans la primitive Église, un repas d'amis et de frères, les dispositions pour y assister dignement seraient un amour ardent et éclairé de tous les hommes.

Cat. D. Qu'est-ce qu'être à jeun pour communier dignement ?

Cat. R. C'est n'avoir rien mangé ni rien bu, ni avoir pris autre chose, depuis minuit.

Réfl. Ainsi, celui qui aurait soupé copieusement de onze heures à minuit communierait à jeun à trois ou quatre heures du matin, tandis que celui qui aurait légèrement déjeuné à quatre heures du matin ne pourrait pas communier à onze heures ou à midi parce qu'il aurait rompu le jeûne ! Quelle pauvreté pour une chose de laquelle on paraît vouloir donner une si haute idée ! Le catéchisme fait dépendre le jeûne de n'avoir rien mangé ni rien bu ; c'est le sens ordinaire du mot. Mais que devient alors la phrase : *ni avoir pris autre chose ? Pris quoi ? et comment ?* Les expressions sont bien vagues et prêtent à de fort singulières interprétations.

R. rat. Être à jeun, c'est n'avoir pris aucune nourriture. Mais il faut toujours ajouter depuis quand, sans cela il n'y a de réellement à jeun que celui qui ne se nourrit pas du tout. Le plus simple eût été, pour rendre un peu moins arbitraire une défense déjà si peu rationnelle, de fixer, non pas l'heure de la journée d'où devait dater le jeûne, mais le nombre quelconque d'heures qu'il devait avoir duré avant que l'on communiât.

Cat. D. De quels péchés doit-on être nécessairement pur pour communier dignement ?

Cat. R. De tout péché mortel.

Réfl. C'est la conséquence de la doctrine de l'Église qui déclare que le péché mortel prive l'homme de la grâce, et que la privation de la grâce ne lui permet pas de s'unir à Jésus-Christ. Mais il est avec cette Église des accommodements : elle déclare aussi que les péchés mortels sont remisibles, et s'offre à les remettre sans grande difficulté, comme nous verrons à propos du sacrement de pénitence.

R. rat. S'il était possible d'être, dans un sens absolu, exempt de toute faiblesse, il faudrait que ce fût, non pas seulement avant la communion, mais toujours. Quand on est tombé dans une faute, quelle qu'elle soit, on doit s'en

tenir d'autant plus sur ses gardes pour l'avenir, sans égard aux communions qu'elles puissent être.

Cat. D. Est-il absolument nécessaire pour communier dignement d'être pur de tout péché véniel ?

Cat. R. Non, mais cela convient, à cause de la dignité du saint sacrement.

Réfl. Nous avons déjà fait observer que, selon l'Église, tous les péchés sont véniels, dans ce sens que tous peuvent être pardonnés; seulement, ceux qui sont spécialement appelés ainsi ont moins de gravité que les autres et coûtent moins à être remis. Aussi le catéchisme décide-t-il qu'ils n'empêchent pas de communier sans une confession préalable, laquelle est toujours exigée pour la rémission des péchés mortels; il est vrai que le catéchisme ajoute que cependant les péchés véniels non confessés ni absous rendent la communion moins bonne.

R. rat. Nos réponses aux questions précédentes nous permettent de nous y référer pour celle-ci.

Cat. D. Que ferez-vous pour communier avec dévotion ?

Cat. R. Je m'approcherai de la sainte table avec une foi vive, une ferme espérance, une charité ardente et une profonde humilité.

Réfl. Le mode de participer à la communion des fidèles a, depuis les primitives cènes eucharistiques, changé bien souvent dans l'Église, et les premiers chrétiens, s'ils pouvaient voir nos saintes tables, n'y reconnaîtraient pas, à coup sûr, les agapes auxquelles ils prenaient part. Quoi qu'il en soit, l'Église ordonne de posséder les grâces que Dieu accorde quand et comme il lui plaît, pour mériter les grâces que Dieu a attachées à une bonne communion; c'est aux fidèles à tirer de là le meilleur parti possible, dans la supposition bien entendu qu'ils soient libres de le faire. Nous

avons fait remarquer plus d'une fois que les conséquences que la logique tire de la doctrine enseignée par le catéchisme nous forent à conclure que les hommes sont privés de toute liberté de détermination et d'action.

R. rat. Nous n'avons pas besoin de répondre à cette demande.

Cat. D. Jusqu'à quand Jésus-Christ reste-t-il présent en nous après la communion ?

Cat. R. Jusqu'à ce que les saintes espèces soient consumées.

Refl. L'épithète de *saintes* appliquée à des apparences illusoires d'une apparence qui n'a rien de réel n'est-elle pas un peu hasardée ? Que le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'on dit présents dans l'eucharistie et auxquels le pain et le vin se sont *transsubstantiés*, soient appelés *saints*, passe encore ; mais ce pain et ce vin qui, dans le mystère en question, n'existent plus, malgré la manifestation qui en reste et qui nous les y fait voir, ne peuvent être qualifiés de même. Ou il n'y a de saint que parmi les choses qui existent réellement, ou tout est saint ; ce qui revient à dire que rien n'est saint. Il nous semble que, l'Église ayant déclaré une fois pour toutes que la présence de Jésus-Christ est intimement liée au phénomène qui nous apparaît sous la forme du pain et du vin, tout devait être dit à cet égard, que du reste la cessation du phénomène eût lieu par voie de décomposition, soit au tube digestif, soit ailleurs.

R. rat. Comme plus haut.

Cat. D. Est-il permis de sortir de l'église immédiatement après avoir été à la sainte table ?

Cat. R. Non, il faut faire au moins un quart d'heure d'actions de grâces.

Refl. C'est un signe bien mesquin de reconnaissance pour un si immense bienfait ! nous parlons dans le sens du caté-

chisme. En vérité, quand on voit combien cavalièrement sont traités les sacrements et surtout l'eucharistie, *le plus grand et le plus excellent de tous*, on est toujours tenté de se demander si les fidèles y ont réellement foi, ou si seulement ils s'imaginent y croire, s'ils croient croire!... Il ne s'agit jamais, au fond, que de sauver les apparences; et par exemple ici, le quart d'heure obligé d'actions de grâces représente le temps strictement nécessaire à la digestion des *saintes espèces*: cette opération terminée, Jésus-Christ n'est plus présent, et il n'y a plus rien de choquant à se nourrir d'espèces profanes, ni à s'occuper d'intérêts qui ne le sont pas moins.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Comment passerez-vous le jour de votre communion?

Cat. R. Je le consacrerai à la piété; j'assisterai aux offices; je pratiquerai d'autres bonnes œuvres; mais surtout je m'abstiendrai avec soin de toute dissipation inconvenante.

Réfl. Les exercices de piété mis au niveau des bonnes œuvres sont de la religion, qui devrait surtout être sociale, une simple affaire de culte religieux, de sacerdoce, de sacristie, en faveur d'hommes qui, aux temps de foi, maintenaient l'ordre au sein de la société, mais qui, aux temps de doute, n'y sont plus qu'une inutilité, quand ils n'y sont pas aussi un embarras.

R. rat. Toujours même réponse.

Cat. D. La communion indigne est-elle un grand sacrilège?

Cat. R. Oui, la communion indigne est un grand sacrilège.

Réfl. Cela est vrai, si la communion est ce que l'Église prétend et ce que le catéchisme nous enseigne.

R. rat. La communion indigne n'est point un sacrilège; mais elle est une action mauvaise, qui n'admet pas d'excuse: quand on n'a point les qualités qui sont requises pour bien communier, ou qu'on ne veut pas satisfaire aux conditions

imposées pour une bonne communion, il faut ne pas communier du tout. Communier par peur ou par déférence, par complaisance, est un mensonge de lâcheté; communier par hypocrisie, par spéculation, est un mensonge de turpitude.

VINGTIÈME LEÇON.

Du saint sacrifice de la messe.

Cat. D. Qu'est-ce que la sainte messe?

Cat. R. La sainte messe est le sacrifice de la loi nouvelle, dans lequel sont offerts à Dieu le père, le corps et le sang de notre seigneur Jésus-Christ.

Réfl. Ne nous arrêtons pas au mot *sacrifice*, dont ici l'emploi est fort détourné de son sens ordinaire; ce sens est le don volontaire de quelque chose par le fidèle ou le prêtre, à la Divinité, au bénéfice de laquelle ils renoncent à la propriété de la chose sacrifiée, donnée. Occupons-nous du corps et du sang de Jésus-Christ, offerts, dit le catéchisme, à Dieu le père. Mais Dieu le père est Dieu au même titre que Dieu le fils, ne fait même qu'un Dieu avec Dieu le fils, qu'on offre ainsi à lui-même! Puis Dieu le Saint-Esprit, auquel rien n'est offert, est néanmoins un Dieu, non-seulement égal aux deux autres, mais même ne formant lui aussi qu'un seul Dieu avec eux! Tout cela donne beaucoup à réfléchir.

R. rat. La messe est une des principales cérémonies du culte chrétien catholique.

Cat. D. Qu'est-ce qui est offert dans le saint sacrifice de la messe?

Cat. R. C'est le corps et le sang de notre seigneur Jésus-Christ.

Réfl. Cette réponse fait partie de la précédente, et n'avait plus besoin d'être provoquée.

R. rat. Tout ce qui concerne la messe se rapporte à des points de dogme qui n'intéressent que les croyants.

Cat. D. Qui est-ce qui offre à Dieu le saint sacrifice de la messe ?

Cat. R. C'est Jésus-Christ lui-même qui l'offre par le ministère des prêtres.

Réfl. Cette relation intime entre Dieu et ses ministres, à l'occasion d'une des pratiques les plus importantes du culte, est destinée à relever infiniment le caractère sacerdotal dans l'esprit des fidèles.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Quelles sont les parties principales et les plus nécessaires de la messe ?

Cat. R. La consécration ou la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et la communion.

Réfl. La consécration est une de ces opérations dont nous avons déjà parlé, dans lesquelles de simples mots articulés, dans le cas dont il s'agit, par un prêtre, produisent *ipso facto* l'effet surnaturel qui constitue le mystère. Cet effet, au cas présent, est la transsubstantiation, en d'autres termes la substitution des substances *corps* et *sang* de Jésus-Christ aux substances *pain* et *vin*. Mais s'est-on bien rendu compte des conséquences qui résulteraient de l'admission de *choses*, de phénomènes, comme *substances*, de la reconnaissance de *substances matérielles* ? S'il y a des substances non immatérielles, il n'y a plus d'immatérialité ; car dès lors, toute matière a sa substance, a son âme, qui reste après que les accidents de manifestation, après que les qualités se sont évanouies, quand, en un mot, le phénomène n'existe plus. Or c'est là du matérialisme bien conditionné. Ce matérialisme, nous nous plaisions à le déclarer, n'est pas dans les intentions de l'Église et de ceux qu'elle charge de formuler les catéchismes. Mais il est dans les conséquences logiques de la doctrine établie, et pour des êtres qui raisonnent c'est là seulement qu'il faut le chercher, et là où il ne faudrait pas pouvoir le découvrir. Toute substance est nécessairement

réelle, c'est-à-dire éternelle ou immuable, c'est-à-dire indivisible, immatérielle. L'existence pure avec sentiment, avec *le sentir*, peut seule être substance. La substance sert de base à l'être qui se sent dans le temps, parce qu'elle est unie à de la *modificabilité*. Voilà, en très-peu de mots, ce qu'il y a de vrai. Si l'on sort de là, on s'égaré malgré soi; et plus on avance, plus on s'éloigne du but que le raisonnement doit se proposer, celui de constater la réalité, d'acquérir la certitude. On trouve des phénomènes qui ont de la réalité quoiqu'ils disparaissent, et de la sensibilité qui résulte des apparences, qui n'a rien de réel; en d'autres termes, de l'absolu qui a quelque chose de relatif, et du relatif qui tient de l'absolu; en d'autres termes encore, de la logomachie et du galimatias.

Il nous reste à parler des changements d'une substance en une autre, c'est-à-dire de l'ancantissement d'une des deux substances, ou de l'affirmation que les deux substances qui existaient auparavant n'en forment plus qu'une seule. Nous nous bornerons à dire que ce sont là de ces idées tellement opposées à toute notion saine et raisonnable, que si on ne les rejetait pas tout de suite, il serait nécessaire qu'on renonçât au raisonnement.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Quand se fait la consécration?

Cat. R. La consécration se fait immédiatement avant l'élévation de la sainte hostie et du calice.

Réfl. La sainte hostie, et le calice également saint, quoique l'épithète ne s'y trouve pas, ce sont les saintes espèces, les saintes apparences de ce que le catéchisme appelle des *substances*, et qui ne sont que des apparences également; ce sont des phénomènes, des accidents. La sainteté affirmée de ce *rien du tout* de réel ne peut, à chaque fois qu'elle se reproduit, que nous sembler fort singulière.

R. rat. La consécration est censée se faire quand le prêtre prononce la formule dont elle dépend.

Cat. D. Que faut-il faire pendant l'élevation de la sainte hostie et du calice ?

Cat. R. Il faut adorer très-humblement Jésus-Christ et se rappeler qu'il est mort pour nous sur la croix.

Réfl. Voilà l'identification bien expresse de l'idole avec le Dieu qu'elle représente. L'adoration se rapporte directement à la sainte hostie et au calice.

R. rat. Si on se trouve présent à l'élevation de l'hostie et du calice, il faut, par la décence de son maintien, témoigner qu'on ne veut pas heurter ses semblables dans leurs convictions religieuses ; mais aussi ne pas se donner l'air d'adorer ce que, dans le fait, on considère comme le résultat d'un acte irrationnel et superstitieux.

Cat. D. Quand a lieu la communion ?

Cat. R. La communion a lieu vers la fin de la messe, lorsque le prêtre communique sous les deux espèces.

Réfl. Le prêtre *communie* tout seul ; cela est assez étrange, surtout lorsqu'on reporte les yeux vers la primitive église où le mot *communier* avait encore sa signification propre, à savoir celle de faire quelque chose *en commun*. Le prêtre communique sous les deux espèces, tandis que le simple fidèle, lorsqu'il communique de son côté, soit isolément, soit avec d'autres qui sont, non pas assis à la même table, mais agenouillés devant le même banc que lui, ne reçoit qu'une seule espèce. Il est vrai que l'Église déclare que le pain consacré qu'elle fait distribuer aux communicants, est à lui seul le corps et le sang de Jésus-Christ. Mais alors pourquoi le prêtre communique-t-il sous l'autre espèce aussi, qui n'a rien de plus à offrir ? ou si elle offre quelque chose de plus, pourquoi l'Église en prive-t-elle le fidèle ?

R. rat. Tout cela n'a rien qui nous importe.

Cat. D. Qu'est-ce que le prêtre offre à Dieu, peu de temps après l'évangile ?

Cat. R. Du pain et du vin.

Réfl. Il n'y a rien à dire à cela, si ce n'est que cette offrande comme toute autre, si elle est agréable à Dieu, donne de lui une idée peu élevée ; si, comme de raison, il n'y a entre Dieu et l'offrande qu'on lui destine aucune relation possible, elle donne une très-petite idée des hommes.

R. rat. Le prêtre, avant l'évangile, offre du pain et du vin, comme dit le catéchisme.

Cat. D. Est-ce cette oblation qui constitue l'essence du sacrifice ?

Cat. R. Non ; l'essence du sacrifice consiste dans l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ.

Réfl. Le corps et le sang de Jésus-Christ offerts à Dieu le père sont par cela même offerts à Jésus-Christ également ; ce qui, de la part du prêtre qui ne *sacrifie*, c'est-à-dire ne donne, n'abandonne rien du sien, ou de la part de ceux qui le chargent de faire l'offrande, constitue un *sacrifice* fort extraordinaire. L'offrande du pain et du vin eût présenté quelque apparence de sacrifice et même d'un sacrifice fondé en raison, si l'on se fût accordé pour admettre que Dieu se plaît à ce que les hommes se privent de quelque chose en sa faveur, comme s'il partageait leurs besoins et leurs désirs : car enfin le pain et le vin sont des aliments qui ont leur valeur et leur utilité, et que l'on abandonne à Dieu, au nom duquel le prêtre s'en nourrit en témoignage de l'agrément de l'offrande. Mais il n'y aurait rien eu là d'assez incompréhensible. Ce sont le corps et le sang de Jésus-Christ qui doivent être offerts et sacrifiés à Dieu, et consommés par le prêtre : le mystérieux est alors sans mélange.

R. rat. Il n'y a point de sacrifice. Car sacrifice veut dire

don d'un objet quelconque que l'on possédait et qu'on perd soi-même en le consacrant à la Divinité. Le sacrifice consiste dans une privation qu'on s'impose ou qu'on accepte ; c'est une expropriation volontaire ou du moins consentie.

Cat. D. Quand a lieu l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ ?

Cat. R. Elle a lieu dans la consécration ; car c'est alors que Jésus-Christ s'offre lui-même à Dieu son père, par le ministère du prêtre.

Réfl. Cette réponse avait déjà été faite plus haut.

R. rat. Nous n'avons rien à répondre à cette question.

Cat. D. A quoi servent les cérémonies de la messe ?

Cat. R. Les cérémonies de la messe servent à nous représenter et à nous rappeler la passion du Sauveur.

Réfl. Elles la représenteraient fort obscurément, ou plutôt ne la représenteraient pas du tout, si les catéchismes, les livres de messe, les instructions des prêtres, etc., ne venaient pas sans cesse en aide pour expliquer aux fidèles les prétendues analogies entre les cérémonies et les paroles latines de l'officiant, et les circonstances de la passion et de la mort de Jésus.

R. rat. Les cérémonies de la messe ne servent à rien, au point de vue de la raison.

Cat. D. Que pouvons-nous obtenir par le sacrifice de la messe ?

Cat. R. Le pardon de nos péchés, et généralement tout ce que nous désirons obtenir de Dieu pour nous-mêmes, pour les autres et pour les âmes du purgatoire.

Réfl. Il eût été difficile de donner à la messe une plus haute importance. On ne conçoit pas, d'après ces promesses, que le vrai croyant hésite un seul moment à dépenser tout ce qu'il possède pour faire dire des messes, ni qu'il ne passe

point sa vie entière à en entendre. Il y a là une tiédeur qu'il est bon de chercher à s'expliquer en examinant ses causes générales. Voici le résumé de nos réflexions à cet égard.

D'abord, est-il possible, dans l'état actuel des connaissances socialement acquises, qu'il y ait autre chose que tiédeur, indifférence même pour tout ce qui n'est pas jouissance immédiate de la vie? Quel intérêt prendrait-on à des biens supérieurs dont on ne se fait même pas d'idée? Car la science du jour ne nous montre rien en deçà de la vie ni au delà. Ensuite, comment parvenir à juger les questions de théorie, de raisonnement, où l'observation et l'expérience ne sont plus d'aucun secours? La vérité métaphysique n'a encore jamais été déterminée dans un sens absolu. Le monde, c'est ainsi qu'on appelle la généralité des hommes qui ont quelque loisir pour penser, le monde en est réduit à déterminer cette vérité au moyen des besoins organiques, des passions et des intérêts qu'elles créent, des sensations qu'on en espère, et des sens qui les font éprouver. Le devoir réellement obligatoire, non plus que sa véritable sanction, la religion vraie, ne peuvent entrer pour rien dans un pareil système, où il n'y a place que pour les convenances de circonstance et de temps, les usages de convention, les coutumes consacrées, la mode, quoi! la vogue, le caprice: de là les jugements *de sentiment*, comme on les nomme, et la conduite, sans principe ni règle, qui découle de cette source toujours vague et incertaine.

Appliquons ce que nous venons de dire, et dont nul homme de bonne foi ne contestera la vérité, à la question qui nous occupe spécialement. Le vulgaire — ce n'est plus ici, comme dans notre préface, la société, l'État, mais seulement la multitude routinière et poltronne, de haut comme de bas étage, qui voudrait tout immobiliser autour d'elle — ne pardonne jamais ni à personne la singularité de viser à se conduire plus raisonnablement et plus conséquem-

ment que lui. Ce vulgaire-là exige que chacun ait, ou du moins se montre comme s'il avait, *un peu de religion*. Si le mot *religion* conservait ici sa véritable valeur, *un peu de religion* serait synonyme de *pas de religion du tout*, ainsi qu'*un peu de probité* est synonyme de *toute la friponnerie* dont on peut user sans courir le risque de se heurter contre la justice. Mais un peu de religion, dans le langage du certain monde dont nous parlons, signifie la pratique modérée d'un culte, quel qu'il soit d'ailleurs, ou du moins *l'appartenance* non désavouée à une Église, toujours quelle qu'elle soit, mais établie. Le vulgaire, tel que nous l'avons défini, blâme amèrement l'homme qui affiche son mépris pour ce qu'on appelle *les devoirs religieux*, et qui par là insulte à une opinion que le public est trop vain et trop indolent pour vouloir troquer fût-ce même contre la vérité, dans laquelle d'ailleurs son ignorance ne lui fait voir qu'une opinion, qu'un préjugé de plus. *Trop de religion*, c'est-à-dire l'observation rigoureuse des *mêmes devoirs religieux* que le vulgaire impose d'observer *un peu*, n'est à ses yeux pas moins blâmable : il y voit la stagnation des affaires, dont le mouvement de plus en plus accéléré est la condition nécessaire de son existence, et la fin des plaisirs pour lesquels seuls il existe. Il est donc tout naturel que là où il y a des catholiques et des réformés, les hommes qui ne sont pas immatriculés parmi les protestants de n'importe quelle nuance soient astreints de par la bienséance habituelle, la décence convenue, sinon à aller à la messe les dimanches et jours de fête, du moins à ne pas se vanter qu'ils n'y vont point ; mais aussi y aller tous les jours est un ridicule, même pour les dévots de profession, malgré les immenses faveurs que l'Église attache à cet acte du culte. Cela est tout au moins bizarre.

Que conclurons-nous de ce qui précède ? Qu'on ne croit plus guère à l'efficacité de la messe, aux paroles de l'Église

et aux instructions du catéchisme; qu'on ne croit plus même à la bonté absolue d'aucune religion ou plutôt d'aucun culte, à l'exclusion de tout autre; en somme, qu'on ne croit plus en réalité à rien, si ce n'est à la nécessité de vivre gaiement, et à cet effet de gagner de l'argent et d'en gagner toujours. Après cela, comme moyen de se faire illusion à soi-même ou de tromper les autres, on agit *un peu* comme si l'on croyait encore, et surtout on a bien soin de mourir et de se faire enterrer comme si on avait toujours cru. C'est bizarre, nous le répétons, mais c'est ainsi.

R. rat. Nous possédons tout ce qui nous est nécessaire, savoir, le raisonnement, la liberté, pour régler nos passions et rendre nos actions conformes à la raison. Nous ne demandons rien, au moyen de la messe, parce que nous n'avons rien à obtenir, ni par la messe ni autrement.

Cat. D. Pour quelle fin devons-nous assister au saint sacrifice de la messe et l'offrir à Dieu avec le prêtre?

Cat. R. Premièrement, pour rendre à Dieu le culte souverain qui lui est dû; secondement, pour obtenir le pardon de nos péchés et la rémission des peines qui leur sont dues; troisièmement, pour remercier Dieu de toutes les grâces et de tous les bienfaits que nous en avons reçus; quatrièmement, pour lui demander de nouvelles grâces et de nouveaux bienfaits.

Réfl. Il eût été plus simple de répondre: « Pour nous montrer les enfants obéissants et soumis à l'Église, qui fait de l'assistance à la messe un de nos premiers devoirs. » — Nous avons souvent parlé des *bienfaits* qui sont des privilèges, partant des injustices, et des *grâces* qui nous ôtent notre liberté, notre responsabilité par conséquent, et toute possibilité de mériter en faisant le bien, de démériter en faisant le mal. Nous croyons devoir ajouter un mot sur la *rémission* des peines *dues* à nos péchés: ou ces peines n'étaient point dues en véritable et bonne équité, et alors,

si malheureusement elles avaient été prononcées, elles devaient être remises sans qu'il fût besoin de prières et de messes; ou elles étaient légitimement dues, et dans ce cas les remettre pour quelques paroles et quelques cérémonies, c'est nier la justice, renverser la morale, anéantir la société. Quand on dit que Dieu est bon et miséricordieux, cela doit exclusivement signifier qu'il est juste; sans quoi cela voudrait dire qu'il est partial et faible, qu'il n'est point Dieu.

Nous n'ignorons pas que, selon la théologie, il est toujours possible à Dieu de faire grâce, même lorsqu'il pourrait punir avec justice. Mais, selon la raison, s'il est possible à Dieu de sauver tous les hommes, il est évident qu'aucun homme ne devrait être damné. Nous rappelons à ce propos ce que nous avons dit à la deuxième leçon, sur le reproche qui nous sera probablement fait de parler théologie, même sans avoir appris la langue théologique. Mais, ou c'est une langue à part, sans relation avec celle qui est employée à lier entre elles toutes les connaissances acquises à l'humanité, et alors bien sot est qui s'y applique; ou, sauf quelques termes techniques, c'est la langue générale, soumise aux règles de la raison. Nous tâchons de parler cette langue-là le plus clairement que nous pouvons afin de nous faire entendre. Le plus souvent nous sommes incapable de démêler le sens des paroles qui servent à la théologie pour obscurcir les propositions auxquelles elle veut qu'on ait l'air d'attacher un sens, bien qu'on ne les entende point du tout. L'Église, parlant la langue théologique, affirme que Dieu, tout en ne sauvant pas tous les hommes, quoique d'ailleurs il puisse les sauver, est souverainement bon, et qu'en voulant les sauver et ne les sauvant pas, il n'en est pas moins souverainement puissant. La langue rationnelle ne possède pas de mots pour exprimer des idées si contraires à la raison.

R. rat. Nous ne devons assister à la messe pour aucune fin : nous n'avons que faire des cérémonies d'aucun culte ; nous devons nous borner à connaître notre devoir et à le remplir.

Cat. D. Devons-nous offrir le saint sacrifice de la messe pour nous seuls ?

Cat. R. Non ; nous devons l'offrir aussi pour tous les chrétiens vivants ou morts, et même pour le salut de tous les hommes.

Réfl. Nous sommes trop heureux de rencontrer quelque chose que nous puissions admettre, pour ne pas louer sans réserve la dernière partie de cette réponse. Le sentiment qui l'a dictée est celui qui doit *relier* finalement tous les hommes en une seule famille de frères, dévoués les uns aux autres par amour pour eux-mêmes.

R. rat. Nous devons faire pour les autres tout ce que nous faisons, parce que c'est le seul moyen de faire quelque chose pour nous.

VINGT ET UNIÈME LEÇON.

**Du sacrement de pénitence, de l'examen de conscience,
de la contrition, de la confession, de la réticence des péchés,
de l'absolution et de la satisfaction.**

Cat. D. Qu'est-ce que la pénitence ?

Cat. R. La pénitence est un sacrement institué par notre seigneur Jésus-Christ, dans lequel les péchés commis après le baptême sont remis par le pouvoir des prêtres.

Réfl. On s'aperçoit dès l'abord que c'est ici le point capital pour l'Église, le gond sur lequel elle faisait jadis tourner la société entière, et qui aujourd'hui ne porte plus que les quelques fidèles dont la confiance passive et sans bornes en ses promesses leur fait attendre d'elle l'accomplissement de leurs destinées. Le pouvoir de remettre les péchés, conféré, dit le catéchisme, par Jésus-Christ aux apôtres, et *conséquemment*, conclut-il, à tous les prêtres de l'Église catholique, apostolique et romaine, eût été de nature à faire dominer celle-ci sur la société à tout jamais, s'il avait été possible de perpétuer la croyance à ce dogme. Car, non-seulement il élevait le sacerdoce au-dessus de toute puissance humaine, mais en outre il donnait aux fidèles, pour peu qu'ils se prosternassent aux pieds d'un prêtre, « qui sût l'art de lever les scrupules, » les moyens de satisfaire toutes leurs passions sans avoir en aucune manière à redouter la vengeance céleste, en un mot d'avoir « du plaisir sans peur. » La présente leçon est la plus précise, la plus détaillée et la plus longue de tout l'enseignement que nous examinons.

R. rat. La pénitence est la résignation au mal qu'on souffre, parce qu'on sait qu'il a été mérité par des actes contraires à la raison; c'est le regret d'avoir fait le mal, parce qu'on sait qu'on en portera la peine; c'est enfin la ferme résolution de se tenir désormais mieux sur ses gardes afin de ne pas se laisser entraîner par les passions.

Cat. D. Combien le sacrement de pénitence a-t-il de parties?

Cat. R. Trois, savoir, la contrition, la confession et la satisfaction.

Réfl. La confession est la partie principale : car enfin on n'est contrit que pour se bien confesser, et on ne satisfait qu'après s'être bien confessé. Le prêtre à qui le fidèle se confesse fait tout ici, comme il est tout; le pénitent se borne à lui préparer la besogne et à lui en faciliter l'accomplissement.

R. rat. Nous n'avons pas à analyser le sacrement de pénitence comme sacrement.

Cat. D. Qu'est-ce que le prêtre doit ajouter à ces trois parties pour que le sacrement subsiste?

Cat. R. L'absolution : c'est principalement par elle qu'on obtient les effets du sacrement.

Réfl. C'est ce que nous venons de dire : le sacrement n'existe que par l'action du prêtre qui prononce les paroles essentielles, celles dont dépend l'effet attendu de cette opération. Ces paroles expriment l'absolution des péchés.

R. rat. Le prêtre suit son rituel; nous, nous savons que nous n'avons nullement besoin de lui pour ne pas pécher, et que, quand nous avons péché, tous ses efforts seraient vains pour faire que l'action commise ne l'eût pas été et ne fût point suivie des conséquences qu'elle entraîne nécessairement après elle.

Cat. D. De quoi devons-nous avoir plus spécialement soin lorsque nous allons à confesse ?

Cat. R. D'avoir une bonne contrition.

Réfl. C'était presque inutile à dire ; car il n'est guère probable que celui qui ne se repentirait pas d'avoir péché, c'est-à-dire qui croirait ne pas avoir péché, irait s'accuser d'avoir mal fait.

R. rat. Nous, qui n'allons pas à confesse, n'avons rien à répondre là-dessus.

Cat. D. Pourquoi ?

Cat. R. Parce que, sans contrition, nous ne pouvons obtenir le pardon d'aucun péché actuel.

Réfl. Nous venons de dire qu'on ne se confesse que des péchés dont on se repent, en d'autres mots, qu'on a la conscience d'avoir commis et qu'on sait être des péchés.

R. rat. Nous sommes également dispensé de répondre à cette question, et pour le même motif.

Cat. D. Que faut-il faire quand on va à confesse ?

Cat. R. Il faut, premièrement, remercier Dieu ; secondement, implorer la grâce du Saint-Esprit ; troisièmement, examiner sa conscience ; quatrièmement, faire les actes de foi, d'espérance et de charité, mais surtout un acte de contrition ; cinquièmement, confesser ses péchés ; sixièmement, accomplir la pénitence qui est imposée.

Réfl. Toutes ces précautions dont on entoure le sacrement de pénitence témoignent de l'importance qu'on met à la confession sur laquelle est fondée l'immense influence dont jouissent les prêtres du culte catholique sur le troupeau qu'ils paissent.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Comment doit-on faire son examen de conscience ?

Cat. R. Avec soin.

Réfl. Cela ne pouvait faire question : la demande est naïve.

R. rat. On n'a point d'examen de conscience à faire, à un instant déterminé de la vie, quand on raisonne constamment, comme on le doit, toutes les actions de cette vie, et que par conséquent on n'en a pas commis une sans savoir pertinemment si elle était selon l'idée qu'on s'était faite de la justice ou si elle la violait.

Cat. D. Quel soin devons-nous apporter à notre examen de conscience ?

Cat. R. Le même soin que nous avons coutume d'apporter aux affaires de grande importance.

Réfl. Toutes ces paroles inutiles sont la paraphrase de la réponse précédente : « Il faut faire son examen de conscience avec soin. »

R. rat. Nous n'avons rien à ajouter à nos autres réponses.

Cat. D. Peut-on faire une mauvaise confession, faute d'avoir bien examiné sa conscience ?

Cat. R. Oui.

Réfl. C'est comme si on demandait : « Peut-on mal parler, faute d'avoir réfléchi à ce qu'on allait dire ? »

R. rat. Sans avoir la prétention de faire une bonne confession, puisque nous n'en faisons pas du tout, nous n'en concevons cependant pas moins bien que, si nous voulons nous rendre compte du mal que nous avons fait, nous devons chercher à nous rappeler si nous avons fait du mal.

Cat. D. Quand la confession est-elle mauvaise, faute d'avoir bien examiné sa conscience ?

Cat. R. Lorsque, par suite d'une grande négligence commise

dans cet examen, on omet un péché mortel, ou qu'on s'expose au danger d'en omettre un.

Réfl. Ce sont toujours des explications qui n'expliquent rien, ou du moins n'apprennent rien de nouveau.

R. rat. Il n'y a point de réponse spéciale à faire à cette demande.

Cat. D. De quelle manière examinerons-nous le plus facilement notre conscience ?

Cat. R. En repassant dans notre esprit les dix commandements de Dieu, les cinq commandements de l'Église, les sept péchés capitaux, les neuf péchés d'autrui, les six péchés contre le Saint-Esprit, et les quatre péchés qui erient vengeance au ciel ; puis en nous rappelant les lieux où nous nous sommes trouvés, les personnes que nous avons fréquentées, et en général tout ce que nous avons fait par pensées, par paroles, par actions ou par omission.

Réfl. Cela équivaut à dire que nous devons repasser dans notre esprit toutes les lois imposées par l'Église, soit directement en son nom, soit indirectement au nom de Dieu ; puis nous retracer notre vie tout entière, ou une partie déterminée de cette vie. Après ce qui avait été prescrit précédemment, ces nouvelles recommandations étaient superflues.

R. rat. On examine facilement sa conscience, en l'examinant minutieusement et bien ; cela a déjà été répété plusieurs fois et ne devait pas l'être une seule.

Cat. D. Combien de temps faut-il employer à faire son examen de conscience ?

Cat. R. Le temps nécessaire pour se rappeler ses péchés.

Réfl. Cela devient par trop ingénu. *Il faut le temps qu'il faut*, est de la tautologie, ou il n'y en a plus au monde. C'est le cas de dire : « Ce qui redonde, nuit. »

R. rat. Nous répondrons, avec le catéchisme : « Il faut y employer le temps qui est nécessaire. »

Cat. D. Qu'est-ce que la contrition ?

Cat. R. La contrition est une douleur d'avoir offensé la majesté et la bonté infinie de Dieu par nos péchés, avec un ferme propos de les confesser et de nous en corriger.

Réfl. Nos péchés nous nuisent, mais n'offensent pas Dieu. Ce serait un bien triste effet de la création pour son auteur, que d'avoir fait l'homme pour sa gloire et de ne recueillir de cet acte de puissance sans bornes que des motifs de colère et de vengeance. Quant à la douleur d'avoir mal fait, elle est inutile pour le passé qui est indélébile, mais salutaire pour l'avenir, en ce qu'elle empêche qu'on ne se laisse surprendre par les passions, et qu'elle porte, sinon à se confesser, du moins, ce qui vaut infiniment mieux, à se corriger.

R. rat. La contrition est le regret d'avoir fait le mal, ce qui implique la résolution de ne plus le faire.

Cat. D. Combien de parties renferme la contrition ?

Cat. R. La contrition renferme deux parties essentielles, savoir : la douleur d'avoir offensé Dieu par le péché, et le ferme propos de se corriger.

Réfl. Répétitions sur répétitions. A force de diviser et de subdiviser, on ne fait plus que charger la mémoire sans parler à l'esprit. Ici le but d'étouffer en quelque sorte l'intelligence, en accumulant les ordres, les défenses, les conseils, en éveillant tantôt la crainte, tantôt l'espérance, en consolant, en effrayant, en menaçant, est d'une évidence palpable. L'on sait du reste que, généralement, ce but est atteint.

R. rat. Nous avons déjà répondu à tout cela.

Cat. D. Quel est le motif qui doit nous exciter à la douleur d'avoir péché ?

Cat. R. C'est qu'en péchant nous avons offensé la majesté et la bonté infinie de Dieu.

Réfl. Plus haut, nous avons fait nos remarques sur le péché qui excite la colère de Dieu. Certes, si nos péchés offensaient Dieu, sa majesté en recevrait une grave atteinte. Pour ce qui est de sa bonté infinie : ou bien elle se confond avec sa justice qui est infinie également, et celle-ci est immuable, ne s'offense de rien ; ou bien elle va au delà, et alors de quoi s'offenserait-elle ? De ce qu'on lui reproche de n'être plus juste ? C'est la vérité. Et puis, une bonté infinie qui prend quelque chose en mauvaise part, une bonté qui se fâche, est une palpable contradiction.

R. rat. Nous avons répondu, et à différentes reprises.

Cat. D. Comment se divise la contrition ?

Cat. R. En contrition parfaite et en contrition imparfaite.

Réfl. Elle a cela de commun avec toutes les choses susceptibles de divers degrés de perfection. Cette vague division ne répand aucune lumière sur l'objet qu'on veut cependant se donner l'air d'élucider.

R. rat. La contrition se divise en autant de parties et tout comme on voudra.

Cat. D. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

Cat. R. La contrition parfaite est celle qui ne provient pas uniquement de la crainte des peines éternelles ou temporelles dues pour nos péchés, mais de l'amour de Dieu dont nous avons offensé la suprême et infinie bonté, avec un ferme propos de les confesser et de nous en corriger.

Réfl. Nous voici en plein mysticisme. Se repentir d'avoir satisfait ses passions sans qu'il en soit résulté ni qu'il puisse en résulter une suite mauvaise, en d'autres termes regretter de s'être accordé des jouissances qui ne pouvaient entraîner après elles aucun mal, c'est en dernière analyse se repentir

de ce dont il eût fallu s'applaudir. Or, toute intelligence accoutumée à n'accepter que des idées fondées en raison, repousse franchement une pareille logique comme n'étant point de sa compétence et ne convenant qu'à des enthousiastes, à des inspirés, des intuitifs, des *extatiques*, et autres fous de cette espèce avec lesquels le raisonnement n'a rien de commun. Supposons un instant que le pécheur puisse mettre Dieu en colère, de quoi dans cette hypothèse se repent-il? D'avoir suspendu la quiétude de Dieu? En aucune manière. Il regrette seulement d'avoir appelé sur sa propre tête la vengeance du ciel, par conséquent, encore une fois, d'avoir mérité d'être puni. La ferme résolution de se confesser n'a point de relation rationnelle avec ce qui précède; mais comme pour l'Église c'est le point capital, le catéchisme y revient sans cesse à propos et hors de propos.

R. rat. La contrition parfaite est ce que l'Église a voulu qu'elle fût; nous n'avons rien à lui accorder ni à lui refuser à cet égard.

Cat. D. De quel amour envers Dieu la contrition doit-elle provenir pour être parfaite?

Cat. R. Elle doit provenir d'un amour parfait.

Réfl. Cela peut être fort clair pour les mystiques; nous avouons humblement que ce ne l'est point pour nous. Les mots n'ont pas un sens assez déterminé pour donner lieu à une idée nette. Nous comprenons seulement qu'on a voulu que l'amour envers Dieu ne donnât pas à la contrition une qualité dont il étoit lui-même dépourvu, et qu'en conséquence, pour ajouter à la contrition la perfection requise, il fallait avant tout que cet amour fût lui-même doué de perfection. Mais ce qu'est, en termes rationnels, un amour parfait, et surtout un amour parfait de l'homme envers Dieu, nous l'ignorons complètement.

R. rat. Aucune réponse recevable par la raison ne saurait être faite à cette demande.

Cat. D. La contrition parfaite produit-elle un effet spécial?

Cat. R. Oui, elle justifie le pécheur par elle-même, sans le concours de l'absolution, ou d'un autre sacrement.

Réfl. Si elle n'était pas censée produire un effet spécial, le dévot ne chercherait point à l'éveiller en lui. Cette contrition lave le péché avant l'absolution, dit le catéchisme; il aurait dû ajouter, car c'est bien là ce qu'il veut: « moyennant toutefois la confession qui a cette absolution pour objet. »

R. rat. La bonne contrition, le regret positif, sincère et profond d'avoir fait le mal, a pour effet spécial de rendre le bien plus facile à faire. Ne perdons jamais de vue que, pour être réelle, la contrition doit être la conclusion d'un raisonnement sain. Si elle n'est inspirée que par le mysticisme, elle s'évanouit devant le plus léger examen.

Cat. D. Qu'est-ce que la contrition imparfaite?

Cat. R. La contrition imparfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, provenant d'un amour imparfait ou d'un commencement d'amour envers Dieu.

Réfl. Nous retrouvons dans cette réponse le même vague que nous avons signalé plus haut. Nous ne nous y arrêtons plus.

R. rat. Ne donnant aucun sens précis à la demande, nous ne tenterons pas d'y répondre.

Cat. D. Quelle contrition faut-il avoir pour recevoir l'absolution?

Cat. R. La contrition imparfaite suffit; mais il vaut mieux avoir la contrition parfaite.

Réfl. Cela s'entend de reste: quand on veut faire les

choses, il vaut mieux que ce soit largement que d'une manière mesquine et étriquée.

R. rat. Nous ne savons pas quelle contrition il faut avoir pour recevoir l'absolution; mais nous savons que, pour nous aider à ne plus faire le mal, il faut que nous ayons une contrition non feinte, une contrition plus qu'en paroles, en formules, une contrition intime, cordiale et sans restriction.

Cat. D. Pourquoi vaut-il mieux avoir la contrition parfaite pour recevoir l'absolution?

Cat. R. Parce que la contrition parfaite purifie notre âme de ses péchés, et qu'ainsi elle la dispose mieux à recevoir toutes les grâces du sacrement.

Réfl. Cette question équivaut à la suivante : « Pourquoi vaut-il mieux faire le bien que de se borner à ne pas faire le mal? » Hélas! dirons-nous, parce que ne pas faire le bien activement est déjà faire passivement le mal.

R. rat. Nos précédentes réponses s'appliquent également ici.

Cat. D. Que faut-il en conclure pour notre conduite?

Cat. R. Qu'il est très-utile de réfléchir, avant la confession, sur la bonté infinie de Dieu, afin de nous exciter ainsi à faire le plus parfaitement possible nos actes de charité et de contrition.

Réfl. La réflexion est toujours utile quand elle est éclairée et bien dirigée : il faut réfléchir sur la certitude où nous sommes du rapport qui existe réellement entre nos actions pendant cette vie et les conditions de notre existence sentie dans une autre, afin d'en conclure rationnellement que notre premier et plus grand intérêt est, avant tout et toujours, d'être justes. Voilà tout.

R. rat. De tout ce que le catéchisme enseigne sur la confession, nous n'avons rien à conclure, absolument rien.

Cat. D. Faites un acte de contrition.

Cat. R. Mon Dieu, je me repens de tout mon cœur d'avoir offensé votre souveraine majesté et votre bonté infinie. Je déteste tous mes péchés pour l'amour de vous; je me propose fermement de les confesser et de m'en corriger; et j'aimerais mieux mourir que de vous offenser encore.

Réfl. Nous avons fait remarquer que nos actes, bons ou mauvais, ne dépendent pas de l'articulation de certaines formules rédigées d'avance. Sans parler davantage de l'offense faite à la majesté et à la bonté infinie de Dieu, nous dirons seulement que la détestation des péchés pour l'amour de Dieu suppose la contrition parfaite, et que cependant la formule de regret est faite pour être récitée par les pécheurs qui sont surtout poussés à la résipiscence par la crainte de l'enfer, et qui, doués simplement d'une contrition imparfaite, débitent ainsi un acte d'hypocrisie plutôt que de repentir. Nous ajouterons qu'il en est de même de la dernière phrase de la formule de contrition. L'Église y fait promettre par quatre-vingt-dix-neuf pécheurs sur cent ce qu'un seul peut-être, et ce n'est assurément qu'un *peut-être*, promet avec une entière conviction, c'est-à-dire avec la résolution bien arrêtée d'affronter la mort plutôt que la colère de Dieu.

R. rat. Nous ne récitons point d'acte de contrition. Nous tâchons de poser des actes de raison, sans les catégoriser et les formuler comme font les traités de piété et de morale.

Cat. D. Est-il nécessaire de haïr et de détester nos péchés pour en avoir une vraie douleur?

Cat. R. Oui.

Réfl. Si nous continuions à les aimer, nous éprouverions naturellement de la joie de les avoir commis, et nous ne serions aucunement disposés à ne plus vouloir les commettre. Pas n'était besoin de provoquer une pareille ré-

ponse. Reste à savoir ce que le catéchisme entend par haïr et détester nos péchés. Si c'est à cause du mal qui doit retomber sur nous de ce chef, c'est rationnel; mais si la haine et la détestation qu'on exige des fidèles n'a d'autre motif que de les détester et de les haïr, cela ne nous offre à l'esprit rien même d'assez spécieux en matière de raisonnement pour pouvoir être discuté.

Nous revenons souvent sur ce point, cela est vrai; mais à notre avis, on n'y saurait trop revenir: c'est le point essentiel. Quelques développements à ce sujet ne seront pas inutiles.

L'exercice individuel de l'intelligence consiste et ne peut consister que dans le choix de ce qui convient le mieux à l'individu qui raisonne; dès que l'intelligence a déterminé ce choix, la mission de la liberté est remplie, et la volonté procède à l'exécution, à l'acte. L'homme donc ne se refuse jamais la jouissance d'un bien, d'une volupté à sa portée, lorsqu'elle n'est pas balancée par la menace d'une douleur plus forte, par la crainte d'une peine plus grande, et jamais il n'a de remords pour s'être accordé cette jouissance-là; à moins cependant qu'il ne soit fou, c'est-à-dire qu'il ne raisonne au rebours de la raison; à moins qu'il ne fasse du mysticisme ou ne s'abandonne à des idées préconçues, aux préjugés de son éducation, à ses sentiments d'habitude. Le plaisir sans peur dont nous avons parlé plus haut est le but du raisonnement, et quand l'homme a atteint ce but, ce n'est pas le raisonnement qui l'en fera repentir. Ce que nous venons de dire a principalement pour objet de vulgariser la proposition suivante :

Depuis que le libre usage de la discussion a fait mettre en doute les flammes éternelles de l'enfer, la société, dépouillée de la sanction qu'elle avait eue inévitable, s'est vue contrainte, pour ne pas périr, de multiplier et de renforcer indéfiniment ses moyens de répression, les supplices; car la raison

n'est pas encore parvenue à établir socialement la réalité de la justice éternelle, de l'ordre moral. Mais d'une autre part, la multiplication des moyens de répression et la sévérité des supplices usent vite, au frottement du raisonnement, le ressort de la force qui seule maintient l'ordre dès qu'une fois ce même raisonnement non comprimé a livré la société au gouvernement du grand nombre. Le danger est donc le même pour la société que domine la liberté d'examen, soit qu'elle abuse de la force, soit qu'elle n'ose y recourir. Et quant à supprimer la discussion par une mesure despotique, c'est précisément là un de ces abus que la discussion a rendus impossibles, tout aussi bien que celui de faire légalement appliquer la peine de mort à quiconque discuterait. Que reste-t-il? Une seule planche de salut : il reste à démontrer et à faire accepter socialement la morale rationnelle, fondée sur l'éternité des âmes et sanctionnée par la réalité immuable de la justice, de l'ordre moral, de la vérité.

Hors de là, il n'y a pour la société, pour l'humanité, qu'une ruine imminente et sans retour.

R. rat. On hait le péché, c'est-à-dire qu'on se reproche d'avoir péché, d'avoir mérité un mal qui peut influer sur une existence future tout entière, pour s'être laissé entraîner par un plaisir de quelques instants pendant la présente existence. Mais on ne hait pas plus en lui-même le péché qu'on a commis, qu'on ne se hait soi-même parce qu'on a péché. C'est au contraire l'amour irrationnel qu'on se porte qui a poussé à commettre le mal, et le même amour, mais mieux éclairé, qui fait qu'on se propose de ne plus pécher à l'avenir, afin d'éviter ainsi la peine dont le mal qu'on a commis est la cause certaine.

Cat. D. Quels sont les motifs qui doivent nous faire haïr et détester nos péchés?

Cat. R. Nous devons haïr et détester nos péchés à cause de leur grande malice et du mal qu'ils nous font.

Réfl. A cause du mal qu'ils nous font, à la bonne heure ! C'est là le vrai motif et c'est le seul motif de haïr nos péchés que l'on puisse alléguer à un homme qui fait usage de sa raison. Nous ne nous formons pas une idée plus nette de la malice du péché que de celle du pécheur. Le péché est toujours une jouissance présente pour celui qui le commet, sans quoi on ne verrait point de pécheurs : il n'y a guère là de malice. Le pécheur, lui, est toujours un homme qui aime plus le plaisir actuel dont nous venons de parler qu'il ne redoute les conséquences futures de l'avoir goûté. Il fait un mauvais raisonnement, soit par ignorance, soit par inconséquence, jamais par malice. Car s'il était convaincu de la réalité et de l'inévitabilité des peines dans une autre vie, et que cependant il se conduisit dans celle-ci de manière à les mériter, loin d'être malin, il serait ou faible ou fou.

R. rat. Nous devons haïr et détester nos péchés parce qu'ils nous nuisent.

Cat. D. Faut-il avoir aussi un ferme propos de ne jamais retomber dans le péché ?

Cat. R. Oui ; sans ce ferme propos, la contrition ne saurait subsister.

Réfl. Ferme propos doit signifier ici résolution prise de ne rien négliger pour vaincre à l'avenir les tentations auxquelles nous avons succombé.

R. rat. Il faut se proposer de toujours raisonner froidement et avec calme, de manière à laisser aux passions le moins de chance possible pour l'emporter sur la raison.

Cat. D. Que ferez-vous quand le confesseur vous donnera la bénédiction ?

Cat. R. Je ferai le signe de la croix, puis je dirai la prière avant la confession.

Réfl. Nous ne pouvons nous dispenser d'attirer l'attention sur la minutie avec laquelle tout est réglé, jusqu'aux actes les plus accessoires, jusqu'au moindre mouvement. Rien n'est laissé à la disposition du fidèle, afin qu'il regarde les plus petits détails comme également importants, comme également essentiels. Nous le répétons : la confession est, avec raison, la pratique à laquelle l'Église attache le plus de prix.

R. rat. Ne demandant la bénédiction à aucun confesseur, nous n'aurons jamais à faire quoi que ce soit dans une pareille circonstance.

Cat. D. Dites la prière avant la confession?

Cat. R. Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Vierge Marie, à tous les saints, et à vous mon père, que j'ai péché par pensées, par paroles et par actions : c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute. J'ai été la dernière fois à confesse, il y a huit jours, un mois, etc.

Réfl. On n'a point à confesser à Dieu qu'on a péché; il le sait fort bien, s'il sait tout. Et pour ce qui est de le confesser à la Vierge et aux saints, c'est, nous paraît-il, troubler aussi désagréablement que vainement leur éternel bonheur. En outre, si on leur adressait seulement l'aveu en gros qu'on a mal fait, cela pourrait jusqu'à un certain point se tolérer; mais on leur destine aussi le menu des fautes commises, et c'est les exposer à entendre des choses qu'il vaudrait mieux leur épargner, surtout à la Vierge par excellence et à beaucoup de saintes filles qui ont vécu dans la plus complète ignorance de la plupart de ces choses-là. Le principal pour l'Église, c'est qu'on se confesse au prêtre, c'est-à-dire que d'abord on lui confesse en général qu'on a péché, puis qu'on énumère avec toutes leurs circon-

stances les péchés qu'on a commis. Reste l'acte d'humilité exprimé par les mots : *c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute*. Le sentiment dont il témoigne peut sembler favorable à ce que l'Église attend du pécheur. Mais la proposition à laquelle il donne lieu est contraire à la vérité : le pécheur, créature de Dieu, s'il en faut croire le catéchisme, a marché dans la voie qui lui était ouverte, et suivi la direction qui lui était imprimée. L'événement a prouvé, il est vrai, que les forces dont il était doué et la grâce qu'il avait reçue n'étaient pas suffisantes pour le soustraire au mal ; mais il n'y a là rien de son fait à lui, et ce n'est certes pas par sa faute qu'il a péché. Il est à plaindre comme malheureux, qui en doute ? mais il y aurait déraison et cruauté insigne à le punir comme coupable.

R. rat. Nous ne disons aucune prière, et surtout point de prière formulée et prescrite. Nous nous efforçons d'avoir toujours présents à l'esprit nos actes de faiblesse, afin de ne plus succomber aux occasions qui nous ont fait choir.

Cat. D. Quels sont les péchés dont il faut s'accuser ?

Cat. R. Il faut s'accuser de tous les péchés mortels dont, après un examen fait avec soin, on se reconnaît coupable, en y ajoutant le nombre et tout ce qui en change l'espèce, les aggrave ou les diminue notablement.

Réfl. C'est une véritable *question*, où les instruments de torture sont remplacés par la terreur morale que l'Église fait peser sur le fidèle. C'est l'inquisition servie par celui-là même contre qui elle s'exerce. C'est, en un mot, le moyen de despotisme le plus complet et le plus parfait qui ait jamais été inventé.

R. rat. Il faut s'accuser de tous ses péchés devant soi-même, afin de les éviter à l'avenir, et, s'il est possible, de les éviter tous.

Cat. D. Comment doit-on confesser ses péchés ?

Cat. R. On doit les confesser en y ajoutant le nombre et les circonstances.

Réfl. Cela a été dit presque dans les mêmes termes.

R. rat. Nous n'avons rien à ajouter à nos réponses précédentes.

Cat. D. Qu'est-ce que confesser ses péchés en y ajoutant le nombre ?

Cat. R. C'est déclarer combien de fois on a commis chaque péché en particulier.

Réfl. L'explication nous paraît surabondante.

R. rat. Confesser ses péchés en y ajoutant leur nombre, c'est se soumettre à une abrutissante inquisition.

Cat. D. Que doit-on faire quand on ne se rappelle pas exactement combien de fois on a commis un péché ?

Cat. R. On doit dire le nombre le plus probable, en y ajoutant les mots : *plus ou moins*.

Réfl. Ceci est la conséquence de ce qui vient d'être répondu.

R. rat. Nous n'avons aucune réponse à faire à cette demande.

Cat. D. Qu'entendez-vous par confesser ses péchés en y ajoutant les circonstances ?

Cat. R. C'est déclarer de quelle manière on les a commis, en exposant tout ce qui en change l'espèce, les aggrave ou les atténue notablement.

Réfl. La même recommandation avait été faite plus haut. Comme cependant le catéchisme y revient, nous reviendrons aussi sur notre réflexion relativement à l'inquisition que la confession fait planer sur toutes les consciences. Cette inquisition s'étend aux actes, aux désirs, aux intentions,

aux idées les plus cachées, aux motifs les plus secrets; à tout l'homme intime, en un mot. Elle exige les détails et tous les détails; car le catéchisme, qui ajoute *importants*, rend le confesseur juge de leur importance. Or ces détails sont toujours honteux, et souvent dangereux à rappeler à la mémoire. Plus d'une imagination neuve et chaste sort du confessionnal polluée et corrompue. « Il y a, dit la Bruyère, des maux cachés et enfoncés comme des ordures dans un cloaque, je veux dire ensevelis sous la honte, sous le secret et dans l'obscurité. On ne peut les fouiller et les remuer qu'ils n'exhalent le poison et l'infamie. »

R. rat. Nous entendons par confesser ses péchés avec leurs circonstances, faire une chose à laquelle nous ne voudrions pas nous prêter, et dont nous reconnaissons hautement les dangers pour ceux qui s'y prêtent de bonne foi. Nous avons dit le mépris que nous inspirent ceux qui le font par faiblesse ou par hypocrisie.

Cat. D. Est-il nécessaire de confesser les péchés véniels?

Cat. R. Non, mais il est prudent et très-utile de les confesser.

Réfl. Nos précédentes réflexions sont applicables à cette réponse.

R. rat. Il ne faut pas plus confesser les péchés véniels que les autres. Il faut uniquement avoir pour but de n'en commettre d'aucune catégorie.

Cat. D. Quand on doute si l'on a commis un péché mortel, faut-il parler de ce doute dans la confession?

Cat. R. Oui, il faut s'accuser de ce péché mortel, en ajoutant que l'on doute si on l'a commis.

Réfl. Que l'on doute si le péché qu'on sait avoir commis est ou n'est pas mortel, cela se conçoit, car la classification des péchés est aussi arbitraire que celle de beaucoup d'autres

choses ; mais que l'on doute si l'on a ou non commis tel ou tel acte grave qualifié de *péché mortel*, cela doit au moins paraître étonnant.

R. rat. Nous avons résolu tous les doutes possibles, en gros : les détails ne nous inquiètent en rien après cela.

Cat. D. Est-il permis d'omettre un péché mortel par crainte ou par honte ?

Cat. R. Non ; on doit vaincre cette crainte et souffrir la honte avec résignation.

Réfl. C'est la conséquence du devoir imposé de se confesser.

R. rat. Cela ne nous regarde pas ; nous ne pouvons nous trouver dans le cas d'avoir cette honte à souffrir ou cette crainte à vaincre.

Cat. D. Ferait-on une bonne confession si on omettait volontairement un péché mortel, soit par honte, soit par une autre cause ?

Cat. R. Non, mais on se rendrait coupable d'un sacrilège.

Réfl. D'un sacrilège, c'est la doctrine de l'Église ; d'un mensonge ou d'une lâcheté, c'est la nôtre.

R. rat. Omettant volontairement un péché mortel, on ne ferait ni une bonne confession ni un acte moral de franchise et de droiture.

Cat. D. Qu'est-on obligé de faire lorsqu'on a volontairement omis un péché mortel ?

Cat. R. On est obligé de répéter toute la confession dans laquelle on a caché ce péché mortel, et de plus on doit s'accuser d'avoir fait une confession sacrilège.

Réfl. C'est juste ; la confession sacrilège est nulle comme confession, et le sacrilège est un nouveau péché ultra-mortel si l'on peut parler ainsi.

R. rat. Au cas où l'on aurait volontairement omis un péché mortel, il n'y aurait qu'une seule chose à faire, ce serait de réparer le mensonge en disant la vérité, et en ajoutant devant celui qu'on avait cherché à tromper qu'on lui avait menti.

Cat. D. Fait-on une bonne confession lorsqu'on omet involontairement un péché mortel ?

Cat. R. Oui, car cet oubli involontaire ne rend pas la confession sacrilège.

Réfl. Fort bien. Le mal consiste dans l'intention de commettre le mal, non dans le mal qu'on ignore avoir commis ou qu'on a commis parce qu'on ne savait pas que ce fût un mal.

R. rat. On ne peut ni être puni, ni même être blâmé pour avoir tu ce qu'on ne savait pas.

Cat. D. Le péché mortel qu'on oublie involontairement de confesser est-il remis avec les autres péchés ?

Cat. R. Oui, il est remis avec les autres péchés.

Réfl. Bien encore, pour autant néanmoins qu'on admette en principe que les péchés commis doivent être confessés et soient rémissibles.

R. rat. Nous ne partageons point la doctrine que les péchés puissent être remis dans aucun cas ni par personne : nous l'avons déjà dit.

Cat. D. Doit-on confesser un péché mortel qu'on se rappelle avoir oublié involontairement ?

Cat. R. Oui, on doit le confesser.

Réfl. Cela ne pouvait faire question, pour ceux bien entendu qui croient au devoir de confesser leurs péchés.

R. rat. N'admettant pas la rémissibilité des péchés, il est clair que nous rejetons le devoir de confesser quelque péché que ce soit, retenu dans la mémoire ou oublié.

Cat. D. Pourquoi doit-on encore confesser ce péché puisqu'il est déjà remis ?

Cat. R. Parce que, d'après le précepte de Jésus-Christ, on doit confesser tous les péchés mortels.

Réfl. Ce précepte, où se trouve-t-il ? Comment est-il exprimé ? Les mots qui, prétend-on, l'expriment ont-ils bien la signification que l'Église leur attribue ? Nous n'aurions pas posé ces questions si, au lieu de *précepte de Jésus-Christ*, qui a quelque chose de formel, le catéchisme s'était borné à dire : *doctrine de Jésus-Christ*, ce qui laissait plus de latitude à l'interprétation. Nous ne ferons pas d'autres réflexions sur ce point de fait, facile du reste à éclaircir. Passant au raisonnement contenu dans la réponse que nous examinons, nous appellerons inconcluant le motif que le catéchisme allègue ; car s'il faut confesser le péché mortel omis involontairement, quoiqu'il ait été remis par l'absolution donnée aux autres péchés mortels volontairement confessés, il faudrait aussi reconfesser les péchés mortels déjà confessés et remis également, Jésus-Christ ayant dit qu'il faut confesser tous les péchés mortels, sans établir de distinction entre les péchés remis et ceux à remettre. Néanmoins, tout en raisonnant mal, le catéchisme a raison, dans son sens ; seulement, voici ce qu'il eût dû dire : « Le fidèle n'avait point fait de mal en taisant au prêtre ce que lui-même ignorait ; le prêtre l'avait absous des péchés qu'il avait révélés et de ceux qu'il aurait révélés s'il les avait eus présents à l'esprit. Maintenant le fidèle se rappelle un péché omis ; il doit le confesser : car si l'oubli involontaire avait été innocent, la réticence volontaire serait coupable. En outre, si le péché revenu à la mémoire n'était pas confessé, l'absolution qui avait été accordée serait nulle ; voici pourquoi : cette absolution était conditionnelle, tacitement du moins, et les péchés confessés n'avaient été pardonnés que sur l'engagement implicite de ne jamais en dissimuler sciemment un seul. »

R. rat. On doit confesser le péché qui avait été oublié et qu'on s'est rappelé, parce que, manifestant l'intention de dire tout ce que l'on savait, on aurait mal fait de le taire si on ne l'avait ignoré, et qu'on ferait mal de ne pas le dévoiler aussitôt qu'on l'a découvert.

Cat. D. Quand faut-il s'accuser du péché mortel qu'on aurait oublié involontairement ?

Cat. R. Si l'on s'en souvient avant la communion, il convient de s'en accuser avant de se présenter à la sainte table; mais si l'on ne peut le faire convenablement, ou si l'on ne s'en souvient qu'après la communion, il suffit de le déclarer dans la confession suivante.

Réfl. C'est l'application de la règle établie un peu plus haut.

R. rat. Nous n'avons pas besoin de répondre à cette demande.

Cat. D. Que faut-il faire après s'être accusé de tous ses péchés ?

Cat. R. Il faut en demander l'absolution en récitant la prière après la confession.

Réfl. Ainsi, jusqu'à la demande en grâce a sa formule clichée! Rien n'est laissé à la spontanéité! Rien, comme diraient les sentimentalistes, ne part du cœur, ne part, dirons-nous, de l'intelligence agissant d'après elle-même et librement!

R. rat. Qu'aurions-nous à faire après la confession? Nous ne nous confessons pas.

Cat. D. Récitez la prière après la confession.

Cat. R. Je m'accuse de ces péchés et de tous ceux dont je ne me souviens pas; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, pénitence et absolution.

Réfl. Nous renvoyons à nos réflexions précédentes.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Que faut-il faire après la prière qui suit la confession ?

Cat. R. Il faut écouter les avis du confesseur, répondre sincèrement aux questions qu'il fait, et accepter avec humilité la pénitence qu'il impose.

Réfl. Il faut se soumettre en un mot, nous ne saurions le répéter assez souvent, car c'est l'unique but de l'Église, et se soumettre aveuglément, passivement, en tout, toujours, et sans réserve aucune.

R. rat. Toujours même réponse.

Cat. D. Que doit-on faire pendant que le confesseur donne l'absolution ?

Cat. R. On doit recevoir l'absolution dans des sentiments d'humilité et de respect, et il est bon de renouveler en même temps un acte de contrition.

Réfl. Ce qui frappe le plus ici, c'est l'humilité, l'anéantissement, pourrait-on dire, que l'Église ne croit jamais avoir assez recommandé aux fidèles en présence du prêtre qui la représente. Remarquons, en outre, le conseil de réciter un acte de contrition au moment même où les péchés confessés sont remis par le confesseur : cet acte cependant contient l'engagement de se confesser avec celui de ne plus pécher à l'avenir, ce qui rend toute confession inutile. Mais c'est là peu de chose. Parvenu au terme de ces instructions, faisons enfin observer, pour une dernière fois, la minutie avec laquelle tout est prévu, de manière à faire complètement disparaître l'homme intelligent pour faire place à l'automate fidèle. Le catéchisme est chargé de régler le fonctionnement de celui-ci, qui après cela se meut dans le sens voulu, aussi longtemps que le ressort dont il est pourvu lui donne l'impulsion nécessaire.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Qu'obtenons-nous par le sacrement de pénitence ?

Cat. R. Premièrement, la grâce sanctifiante ou l'augmentation de cette grâce ; secondement, le pardon de nos péchés ; troisièmement, des grâces actuelles pour les expier dignement et pour ne plus y retomber.

Réfl. Nous obtenons donc tout ce dont nous n'avons pas besoin ; et après l'avoir obtenu, nous n'avons plus le moindre intérêt à obtenir quelque chose, car nous ne sommes plus rien de réel par nous-mêmes ; nous sommes des dépendances de Dieu. L'Église nous assure, il est vrai, que nos péchés nous sont pardonnés. Mais, n'étant rien de réel, en quoi ce pardon nous était-il nécessaire ? Nous ne pouvions pas pécher. Et la grâce acquise ou augmentée nous empêchera-t-elle de pécher ? Dans ce sens, oui, qu'elle nous empêchera d'agir par nous-mêmes. Mais elle ne nous empêchera pas de faire le mal ; seulement, ce mal ne pourra nous être imputé.

R. rat. On n'obtient rien par le sacrement de pénitence ; on peut se figurer qu'on est devenu meilleur, et par cela même en valoir mieux qu'avant cette espèce de réhabilitation.

Cat. D. De quels péchés peut-on obtenir le pardon par le sacrement de pénitence ?

Cat. R. De tous les péchés commis après le baptême, quelque grands et quelque énormes qu'ils puissent être.

Réfl. Cela a été dit, et dans les mêmes termes, à la huitième leçon, où cependant il y a *graves* au lieu de *grands*.

R. rat. Nous renvoyons à la réponse que nous avons faite à la même demande, huitième leçon du catéchisme.

Cat. D. Que faut-il faire lorsque le confesseur trouve bon de différer l'absolution ?

Cat. B. Il faut se soumettre avec humilité à son jugement, et commencer tout de suite à se rendre digne de l'absolution plus tard.

Réfl. Tous les confesseurs ne sont pas également sévères. Là où les uns refusent l'absolution, les autres l'accordent. Ils ont tous raison d'après le catéchisme, car tous parlent au nom de Dieu dont ils exercent le pouvoir; et il faut se soumettre en tout état de cause. Il n'y a que le fidèle qui n'ait jamais raison, si ce n'est en abjurant sa raison pour toujours plier sous la raison du prêtre.

R. rat. Lorsque le confesseur diffère l'absolution, il faut faire ce qu'il aurait fallu faire dès le commencement, c'est-à-dire s'en passer, et surtout se conduire dorénavant de manière à ne plus avoir besoin de se faire absoudre.

Cat. D. Quand devons-nous accomplir la pénitence imposée par le confesseur?

Cat. B. Au temps qu'il a fixé, et s'il ne l'a pas fixé, le plus tôt possible.

Réfl. Voici une observation de quelque poids à propos de cette pénitence : la pénitence consiste le plus souvent dans des prières à réciter une ou plusieurs fois. On n'a probablement pas réfléchi que toute pénitence tient lieu d'une peine, et par conséquent doit représenter un mal à subir en expiation du mal commis. La prière peut-elle être ce mal-là? Ne faudrait-il pas toujours la faire envisager sous l'aspect d'un bien, d'une consolation, d'une joie, d'une faveur, d'une récompense?

R. rat. Nous n'acceptons pas la pénitence imposée par le confesseur. Nous ne reconnaissons pas d'autre pénitence rationnelle que celle de nous résigner, dès cette vie, à la peine que nous aurons à subir dans une autre, pour avoir été sourds aux conseils de la raison.

Cat. D. Est-ce un péché que d'omettre la pénitence?

Cat. B. Oui, si on le fait volontairement, puisqu'on ôte au sacrement une de ses parties.

Réfl. Ce n'est pas cela du tout : le prêtre donne l'absolution à condition que le pénitent accomplira telle ou telle pénitence. Si le pénitent, qui ne s'y est point refusé, manque à la condition, l'absolution du prêtre, n'étant plus méritée, est comme non avenue. La violation involontaire n'est point criminelle, cela va de soi; cependant elle trahit beaucoup de négligence et même d'indifférence, et l'Église n'aurait pas tort de la blâmer fortement.

R. rat. C'est toujours mal faire que d'accepter une condition, et puis de l'enfreindre volontairement.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

De l'extrême-onction, de l'ordre et du mariage.

Cat. D. Qu'est-ce que l'extrême-onction ?

Cat. R. L'extrême-onction est un sacrement dans lequel, par l'onction sainte, les malades reçoivent du soulagement et des secours dans leurs maladies et dans les derniers instants de la vie.

Réfl. C'est là une simple affirmation ; l'Église pose un fait que la foi accepte : c'est une affaire de confiance et de croyance.

R. rat. Pour nous, l'extrême-onction n'est rien qu'un moyen de plus d'inquiéter le malade, déjà assez oppressé par son état physique et les préoccupations de son esprit, et qui n'a besoin que de repos et de calme.

Cat. D. A qui donne-t-on l'extrême-onction ?

Cat. R. Aux malades qui sont parvenus à l'âge de raison et qui se trouvent en danger de mourir.

Réfl. L'Église se réserve de déterminer arbitrairement l'âge de raison. Quant à nous, nous appelons âge de raison celui où l'intelligence s'est développée par le placement de chaque idée sous un signe, et où par ce moyen l'homme a acquis la conscience de lui-même. L'âge de raisonnement ensuite est celui où la raison a, par l'usage, appris à distinguer les tendances rationnelles des tendances purement organiques, et où l'homme est ainsi entré dans le plein exercice de sa liberté. Mais revenons à l'âge de raison selon l'Église,

et au devoir d'administrer l'extrême-onction aux moribonds qui l'ont atteint. On a beau chercher, on ne voit pas trop ce que la raison a à faire là ; le catéchisme attache à l'extrême-onction du soulagement et des secours dans les maladies et aux derniers instants de la vie de ceux qui la reçoivent. Eh bien ! les enfants dès qu'ils parlent ont besoin de cela presque autant que les personnes d'un âge mûr.

R. rat. Nous ne répondrons pas : on donne l'extrême-onction à ceux qui la demandent ; car le plus souvent ce sont les entours du malade qui, de bonne foi ou par intérêt pour eux-mêmes, et afin de ne pas heurter l'opinion du vulgaire, font administrer le sacrement dont il s'agit.

Cat. D. Qu'est-ce que l'ordre ?

Cat. R. L'ordre est un sacrement qui donne aux ministres de l'Église le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques et les grâces pour les exercer dignement.

Réfl. Et dès lors ils agissent légitimement pour le plus grand avantage de l'Église. S'ils méritent son approbation, c'est que le sacrement a opéré ; sinon, on dit que les grâces attachées au sacrement ne leur avaient point été accordées. L'Église, toujours hors de cause, est sauve ; c'est le point capital. Du reste, en bonne justice, on ne saurait rendre les prêtres responsables du plus ou moins de grâces qu'ils ont reçues. Ils font comme nous, ce qu'ils peuvent ; et comme nous, d'après le catéchisme, ils ne peuvent que ce que Dieu veut.

R. rat. Nous n'avons rien de commun, ni avec l'ordre, ni avec ceux auxquels il a imprimé son caractère.

Nota Bene : L'enfant que l'Église fait instruire pour la première communion, quelque peu heureuse que soit sa mémoire, voyant que la leçon que nous venons d'examiner et qui porte en titre : *Du mariage*, ne contient pas la demande ordinaire : *Qu'est-ce que le mariage ? R. C'est un sacrement, etc.,*

fera lui-même cette question d'autant plus vivement, et surtout la fera suivre de celle-ci : *Pourquoi ne me l'a-t-on pas demandé?* Que lui répondra l'auteur des petites croix (+) destinées à *marquer les points essentiels*? Que le mariage n'est pas essentiel? ou bien qu'il est essentiel que les enfants ne s'en occupent pas? Dans ce dernier cas, pourquoi est-il fait mention du mariage et de son *œuvre de chair* dans les prières que le catéchisme ordonne aux parents d'enseigner à leurs enfants *dès qu'ils commencent à parler*?

A cette occasion, nous consignerons ici une remarque importante. D'un côté, l'Église fixe les conditions qui rendent le mariage légitime; d'un autre côté, l'État déclare que le mariage n'est réel que lorsqu'il est contracté dans la forme prescrite par la loi. Nous signalons en passant cette nouvelle preuve de ce qu'on appelle si opiniâtrément l'entente cordiale entre l'Église et l'État. Mais ce n'est pas là notre objet principal. Nous voulons démontrer qu'à moins de s'abandonner complètement à l'Église, il faut que l'État regarde celle-ci comme si elle n'existait pas, ce que d'ailleurs il fait, ainsi que nous l'avons suffisamment prouvé. Quant au point qui nous occupe, si quelque ergoteur prétendait que l'Église dépasse ses pouvoirs en voulant continuer à régler le mariage reconnu aujourd'hui pour faire exclusivement partie de l'état civil, sauf la bénédiction à donner par le prêtre ou à ne pas donner, quand l'union a été contractée devant la loi et son ministre, nous répondrions qu'il y a erreur et erreur radicale. Le pape, selon la doctrine catholique-romaine, décide souverainement, non-seulement les questions dites *de foi*, mais encore toutes celles qui, sur sa décision, appartiennent à la foi. Que si on nous objectait que c'est comme s'il décidait toutes les questions imaginables, toutes celles du moins qu'il juge de son intérêt de décider, nous répondrions encore que c'est précisément ce que l'Église veut et ce que tout catholique non abâtardi

par le contact des idées modernes accepte sans sourciller : se dire catholique et faire ses réserves contre le pape, distinguer quand l'Église ne distingue pas, interpréter autrement qu'elle n'explique, c'est tromper, à moins que l'on ne se trompe. Nous ajouterions en outre ce que nous avons répété souvent dans cet opuscule, savoir que, si l'Église ne redevient tout dans la société, elle n'y sera plus jamais rien.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

Du péché.

Cat. D. Qu'est-ce que le péché?

Cat. R. Le péché est une pensée, une parole, une action ou une omission contraire à la loi de Dieu.

Réfl. Et comme c'est l'Église qui transmet et interprète la loi de Dieu, c'est elle aussi qui détermine le péché. Ce qu'elle appelle *mal* est mal; pourquoi? parce qu'elle l'a appelé ainsi, et qu'elle parle au nom de Dieu. Mais d'où sait-on qu'elle parle au nom de Dieu? d'elle-même qui nous le dit. A moins d'une bonne dose de la stupidité que Pascal exigeait pour qu'un homme fût prédisposé à croire, il sera difficile à qui que ce soit de s'accommoder de cette logique et des conséquences qu'elle entraîne.

R. rat. Le péché en général est un manque de charité, de dévouement, de l'homme pour ses semblables.

Cat. D. Le péché est-il un grand mal?

Cat. R. Oui, le péché est le plus grand des maux.

Réfl. C'est là parler pour ne rien dire: il est clair que, si commettre un péché est faire du mal, le péché est un mal.

R. rat. Il n'y a pour nous que deux espèces de maux: le mal que nous souffrons en expiation de nos fautes passées, et le mal que nous nous faisons en commettant des fautes dont nous porterons la peine ailleurs.

Cat. D. Pourquoi le péché est-il le plus grand des maux?

Cat. R. Parce que le péché outrage et offense Dieu qui est le souverain bien.

Réfl. Si Dieu est personnel, il n'est pas le souverain bien ; il peut seulement être appelé *souverainement bon*. S'il est le souverain bien, il est impersonnel et on ne saurait ni l'offenser ni l'outrager : un principe est immuable et impassible. Cela est rationnel et clair.

R. rat. Le péché est le plus grand des maux, parce qu'il engendre le mal pour nous, et cela de la seule manière que la raison puisse admettre, savoir par notre propre œuvre.

Cat. D. Qu'est-ce que le péché véniel ?

Cat. R. C'est un péché qui ne nous prive pas de la grâce de Dieu, mais qui nous astreint à des peines temporelles.

Réfl. En ce cas, c'est un péché que la grâce ne nous a pas empêché de commettre, et qui nous laisse en partage cette même grâce, laquelle, nous privant de liberté, fait qu'il est impossible que nous péchions réellement. Cela étant, il devient fort difficile de dire pourquoi ce péché ou tout autre nous astreint à des peines temporelles que nous n'avons pas été capables de mériter. Du reste, des peines, de la douleur, ne sauraient être que temporelles : comment sentir qu'on sent dans l'éternité, c'est-à-dire sans succession ou en sentant toujours la même chose ?

R. rat. Pour nous, le mal c'est le mal, c'est un acte blessant la justice, contraire à la raison. Cet acte peut être plus ou moins nuisible à la société. Mais en morale il est mauvais, sans plus. Il est toujours véniel, car il sera infailliblement expié ; mais il faut, nécessairement aussi, que le mal souffert efface la faute commise.

Cat. D. Quel mal nous cause le péché véniel ?

Cat. R. Premièrement, le péché véniel affaiblit en nous l'amour que nous portons à Dieu ; secondement, il nous dispose à faire

encore d'autres chutes; troisièmement, il nous astreint à des peines temporelles.

Réfl. Nous avons émis, plus haut, quelques réflexions sur l'effet du péché; nous y renvoyons.

R. rat. Le péché véniel, comme tout autre péché, nous cause le mal de devoir l'expier.

Cat. D. Qu'est-ce que le péché mortel?

Cat. R. C'est un péché par lequel nous perdons la grâce de Dieu qui est la vie de notre ame.

Réfl. C'est par la grâce que nous faisons le bien; mais ce bien alors, du moins en bonne et réelle justice, ne peut nous être compté. Si ce raisonnement est concluant, nous sommes fondé à dire que, par la commission d'un péché mortel, l'homme se soustrait à l'impossibilité où le mettait la grâce divine, celle de bien faire. La conséquence est rigoureuse, mais très-extraordinaire.

R. rat. Le péché mortel est celui qui fait partie de la plus pernicieuse des catégories créées par l'Église dans la nomenclature des actes qu'elle appelle *péchés*.

Cat. D. Comment, dans le doute, peut-on connaître qu'un péché est mortel?

Cat. R. Il est mortel s'il a été commis volontairement et s'il est gravement contraire à l'honneur de Dieu ou au bien du prochain.

Réfl. Cette définition laisse la question dans le vague et ne la résout sous aucun rapport. Qu'est-ce qu'être *gravement* contraire à l'honneur de Dieu ou au bien du prochain? La gravité n'est jamais absolue; toujours on peut y ajouter ou en retrancher. A quel point précis la gravité du mal joint-elle au péché qui l'a fait commettre la fatale qualité de *mortel*? Que le péché doive être le résultat d'un acte volontaire, c'est juste; commis sans intention, il ne serait

ni mortel, ni véniel, ni même péché. Nous ne comprenons pas ce que signifie *contraire à l'honneur de Dieu*, à moins que Dieu ne soit personnel ; il peut alors en effet avoir un honneur à lui, comme il a une justice à lui, et il est de notre devoir, c'est-à-dire de ce que nous nous devons à nous-mêmes, de notre intérêt, de ne pas violer sa justice et de ménager son honneur. Mais si Dieu est une personne, nous autres nous ne le sommes plus ; du moins nous ne sommes plus des personnes réelles : nous sommes des choses, de simples phénomènes qui apparaissent et s'évanouissent. Nous naissons, nous vivons et nous mourons, exactement comme Dieu nous fait naître, vivre et mourir.

R. rat. Le péché réellement mortel serait celui qui nous enlèverait tout moyen de revenir à la vertu. Nous n'en connaissons pas qui ait cette conséquence. En nous ôtant la possibilité de faire le bien, ce péché nous ôterait aussi celle de faire le mal ; il nous ôterait tout : car là où la liberté finit, l'intelligence s'éteint, l'homme moral n'est plus.

Cat. D. Quels doivent être nos sentiments à l'égard du péché mortel ?

Cat. R. Nous devons haïr et détester le péché mortel, et l'éviter avec beaucoup plus de soin qu'on n'évite tous les autres maux.

Réfl. Cette réponse est le corollaire de la précédente définition du péché mortel.

R. rat. Nous devons faire tous nos efforts pour ne jamais commettre de péché mortel, comme nous faisons à l'égard de tout péché, de tout acte quelconque non conforme à la raison.

Cat. D. Que perdons-nous par le péché mortel ?

Cat. R. Par le péché mortel nous perdons premièrement, la grâce de Dieu ; secondement, le mérite de nos bonnes œuvres ; troisièmement, la gloire éternelle.

Réfl. Nous avons parlé suffisamment de la grâce de Dieu. Si l'Église ne privait pas celui qui a péché mortellement du mérite de ses actes passés de justice et de raison, elle ne pourrait le condamner à des souffrances éternelles, ou, en d'autres termes, le rendre indigne de la gloire éternelle dont elle fait la récompense des bonnes actions. Il se trouve par là que beaucoup d'actions vertueuses demeurent non récompensées parce qu'une seule action mauvaise mérite d'être éternellement punie. Fort heureusement que la douleur ne saurait être éternellement soufferte, pas plus que la gloire éternellement goûtée. Toute sensation a pour condition essentielle d'être successive, c'est-à-dire de pouvoir être distinguée d'une sensation différente qui l'a précédée et d'une sensation différente qui la suivra; en d'autres termes, elle doit nécessairement, de nécessité logique, être temporelle. Or, dans le temps, toute bonne action, bien que précédée et suivie d'une mauvaise, sera récompensée, et toute mauvaise action, bien que précédée et suivie d'une bonne, sera punie. Jouissances et douleurs seront ainsi éprouvées tour à tour, dans les proportions méritées, après la vie présente, comme elles le sont déjà et toujours équitablement, pendant la durée de cette même vie.

R. rat. Nous acquérons, en commettant un péché quelconque, la certitude de devoir l'expier.

Cat. D. Quel mal nous cause le péché mortel?

Cat. R. Le péché mortel nous fait esclaves du démon, et il nous rend dignes des peines de l'enfer.

Réfl. Nous sommes dans ce cas toujours et irrévocablement esclaves, savoir : de Dieu quand il nous octroie sa grâce; du diable quand Dieu nous enlève, avec cette grâce, la possibilité d'échapper à l'enfer.

R. rat. Le péché mortel nous soumet à la nécessité inévitable d'en souffrir la juste peine.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Des vertus et des bonnes œuvres.

Cat. D. Qu'est-ce que la vertu ?

Cat. R. La vertu est une disposition de l'âme qui nous porte à faire le bien.

Réfl. L'âme n'a point de dispositions; l'organisme seul en a : c'est-à-dire qu'obéissant aux lois de la matière vivante, cet organisme est susceptible de recevoir des impressions et des impulsions ou faibles ou violentes. Celles-ci, quand une âme est unie à un organisme et que la société a développé cette union en intelligence, se convertissent en passions plus ou moins impétueuses et par conséquent plus ou moins difficiles à modérer, plus ou moins pénibles à dompter. L'âme, c'est le sentiment ou plutôt le *sentir* même, si cette expression est permise, et ce *sentir*, dans les circonstances que nous venons d'énumérer, donne lieu à la raison. La raison enfin, au moyen du raisonnement, met l'homme dans la possibilité de choisir librement entre la soumission aux tendances, aux entraînements des passions, et la soumission aux tendances rationnelles, aux préceptes de la raison elle-même. C'est donc, en définitive, l'âme qui fait le mal et le bien. Si, pour faire le bien, la raison doit lutter fortement contre les dispositions organiques, la victoire qu'elle remporte à la fin, au prix d'un effort suprême et douloureux, s'appelle vertu. Rien n'est vague dans tout cela, rien n'est obscur; c'est du bon sens dépouillé des phrases qui ne servent qu'à l'obscurcir et à l'embrouiller.

R. rat. La vertu est le triomphe de la raison sur les passions auxquelles elle impose un sacrifice.

Cat. D. Combien y a-t-il de sortes de vertus ?

Cat. R. Il y en a deux, savoir : les vertus théologiques ou divines, et les vertus morales.

Répl. Cette classification ne dit rien à l'esprit : pour nous, la vertu est la vertu, comme la raison est la raison, et la justice, la justice. Aussi ne disons-nous pas plus *raison* ou *justice humaine* que *vertu divine*. La vertu est toujours morale ; la morale est la règle rationnelle de nos actions, et la vertu est notre fidélité à cette règle dans les cas où notre résistance aux sollicitations de l'égoïsme passionnel devient une véritable immolation d'une partie de nous-mêmes.

R. rat. Il n'y a qu'une seule sorte de vertu, savoir : l'accomplissement du devoir aux dépens des intérêts contraires qui nous portent ardemment à le violer.

Cat. D. Nommez les trois vertus théologiques, et dites pourquoi on les appelle ainsi.

Cat. R. La foi, l'espérance et la charité ; on les appelle *théologiques* ou *divines*, parce que c'est Dieu seul qui nous les donne et qui en est l'objet principal.

Répl. A nos yeux, la foi et l'espérance ne sont point des vertus. Nous n'estimons pas plus les vertus que Dieu donne, qu'une machine n'estime le ressort dont son auteur l'a pourvue. La charité, que nous définissons : *le dévouement à nos semblables*, est en nous l'effet d'un raisonnement sain, ayant pour point de départ la connaissance de ce que nous sommes réellement, et concluant par conséquent à la satisfaction de notre intérêt réel, qui est de faire du bien aux autres pour l'amour de nous.

R. rat. Nous n'admettons pas de vertus théologiques ou

divines; la vertu, pour nous, est l'amour de l'humanité, triomphant de notre attachement à la vie et à ses jouissances éphémères.

Cat. D. Devons-nous tâcher de faire toujours des progrès dans la vertu?

Cat. R. Oui; car Jésus-Christ veut que ses disciples soient parfaits comme son père céleste est parfait.

Réfl. Il ne faut donc être vertueux que parce que Jésus-Christ l'a ordonné! Et pourquoi l'a-t-il ordonné? parce que, a-t-il dit, ses disciples ont pour devoir d'égaliser en perfection Dieu, son père. Tout cela constitue une théorie morale bien pauvre de logique et d'ailleurs sujette à de grands inconvénients. Elle exempte de l'obligation universelle de toujours cultiver la vertu ceux à qui l'usage du raisonnement, bien ou mal employé (ce n'est pas là la question), aurait fait mettre en doute, soit l'existence de Jésus comme homme, soit son autorité comme révélateur, soit sa qualité de fils de Dieu, soit enfin la personnalité de ce Dieu même, son père; car si Dieu le père est une personne, sa perfection ne saurait être absolue, puisqu'il n'est pas le principe impersonnel de cette perfection, et, s'il n'est point une personne, comment serait-il Dieu *le père*?

R. rat. Nous devons tout sacrifier à la vertu pendant cette vie, afin qu'en récompense nous ayons après elle moins de peine à pratiquer ses œuvres. C'est le seul progrès dont la vertu soit susceptible.

Cat. D. Combien y a-t-il de sortes de bonnes œuvres?

Cat. R. Il y a trois sortes de bonnes œuvres qui renferment toutes les autres, savoir: la prière, le jeûne et l'aumône.

Réfl. Encore une classification arbitraire. Pourquoi compter jusqu'à trois sortes de bonnes œuvres, ou n'en pas compter davantage? Des trois sortes préconisées par le caté-

chisme, il n'y a de bonnes œuvres réelles que celles qui ont pour objet le soulagement de notre prochain, moins heureux que nous; cette œuvre est appelée ici *l'aumône*. La prière est un moyen de se reconforter soi-même dans la pratique du devoir, ou bien ce n'est rien du tout, du moins comme acte moral. Et le jeûne est une partie de l'hygiène, propre à prévenir les maladies ou à les combattre : comme mortification spontanée ou imposée, peu importe, c'est un suicide en détail qui, plus ou moins lentement, n'en finit pas moins par aboutir. Le catéchisme nous a dit ce que l'Église pense du suicide, et de *tout autre mal corporel que l'homme se cause à lui-même*.

Terminons ces réflexions par quelques mots sur l'aumône. Oui, il faut qu'on fasse l'aumône puisqu'il y a des pauvres; mais il y a loin de cette triste nécessité de *circonstance* au *principe* que veulent établir les dévots, savoir : qu'il faut qu'il y ait des pauvres pour qu'on puisse faire l'aumône. Quand les horreurs de l'anarchie auront déchiré le bandeau de l'ignorance sociale, on s'étonnera de ce qu'un système comme le nôtre, examiné, discuté, mis à nu pour tout le monde, ait pu résister si longtemps à l'action des éléments de dissolution qu'il renfermait; on s'étonnera bien plus encore, et à bon droit, de ce que ce système ait trouvé des *économistes* qui ont froidement divisé le genre humain en deux parts, celle de quelques consommateurs et celle de la masse destinée à être consommée avec ce qu'elle produit : « Les prolétaires, ont dit ces étranges théoriciens des faits accomplis, lorsque leur nombre dépasse la mesure de l'appétit des autres, n'ont qu'à se retirer du banquet de la nature; » ce qui, exprimé moins poétiquement, signifie : « n'ont qu'à mourir de désespoir ou de faim. »

R. rat. Il n'y a de bonnes œuvres que le bien qu'on fait aux hommes; nous n'en connaissons d'aucune autre sorte que celles-là.

Cat. D. Qu'est-ce qui doit nous engager à pratiquer les bonnes œuvres ?

Cat. R. C'est qu'elles servent à rendre à Dieu le culte qui lui est dû ; qu'elles sont nécessaires au salut, et qu'elles nous procurent de grands avantages.

Réfl. La dernière raison est la bonne et la seule bonne. Quant au vrai culte que les bonnes œuvres nous servent à rendre à Dieu, cela est juste si on les définit *des actes conformes à la raison, et Dieu la raison même ou la vérité.*

R. rat. L'amour que nous nous portons et la connaissance que nous avons du seul moyen de nous en donner des preuves, qui est de nous dévouer entièrement au bonheur des hommes, voilà exclusivement ce qui doit nous engager à pratiquer les bonnes œuvres.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

Des fins dernières de l'homme, de la mort, du jugement, de l'enfer et du paradis.

Cat. D. Quel est le moyen le plus efficace pour faire naître dans nos cœurs la haine du péché et l'amour de la vertu ?

Cat. R. C'est de méditer sur les fins dernières de l'homme.

Réfl. D'abord, comme nous l'avons dit plus haut, les cœurs n'aiment ni ne haïssent, pas plus que l'estomac et les poumons. Les sentiments sont des manifestations de l'intelligence, des effets du raisonnement, non des résultats de la circulation ou de la digestion. Ensuite, nous n'avons pas des fins; notre vie finit, comme elle a duré, comme elle a commencé. Ni le commencement ni la fin n'en sont partie. C'est sur la durée seule que nous avons à porter nos méditations, après nous être bien pénétrés de ce que toute durée est essentiellement, savoir une succession, comme tout bâton est un corps à deux bouts.

R. rat. Le moyen le plus efficace de nous faire haïr le péché et aimer la vertu est de nous faire parvenir à la connaissance de nous-mêmes; il en résulte nécessairement la détermination de notre devoir, et la ferme volonté de le remplir à tout prix. Le moyen, non-seulement le plus efficace, mais encore le seul efficace pour faire naître dans nos cœurs, comme s'exprime le catéchisme, la haine du péché et l'amour de la vertu, c'est de raisonner juste après avoir pris pour point de départ un fait qui rationnellement ne puisse être contesté.

Cat. D. Combien y a-t-il de fins dernières de l'homme ?

Cat. R. Il y en a quatre, savoir : la mort, le jugement, l'enfer et le paradis.

Réfl. Donnant au mot *fin* la signification de *terme*, il n'y a que la mort : elle est la décomposition de l'organisme, la fin de la vie. Les trois autres prétendues fins sont trois buts ou destinées, dont la première est, selon l'Église, inévitable, et une des deux autres la conséquence de celle-ci. Le jugement est une cérémonie solennelle où s'établit le bilan des actions commises par le mort qui, en vertu de la sentence prononcée en dernier ressort, est envoyé plus ou moins directement au paradis ou en enfer.

Qu'on nous permette une courte digression ; elle servira en quelque sorte de récapitulation aux principales idées que nous avons émises dans le cours de ces réflexions sur la doctrine du catéchisme.

La première de toutes les demandes que le catéchisme pose aux enfants est, on s'en souvient, celle-ci : « Quelle est la plus salutaire de toutes les connaissances ? » Cette demande est bientôt suivie d'une autre : « Pour quelle fin l'homme a-t-il été créé de Dieu ? » Nous avons démontré à satiété que, si l'homme est créé, il n'est pas libre. Nous revenons ici, à propos des prétendues *fins dernières de l'homme*, sur ce point fondamental. La connaissance qui importe le plus à l'homme est celle de lui-même, parce que la seule chose qui lui importe réellement c'est lui-même, c'est sa parfaite indépendance, en un mot sa réalité. Tant que cela n'est pas rigoureusement et incontestablement établi, tout emploi normal, conséquent, de l'intelligence mène droit à l'absurde. Supposons que le raisonneur prenne pour point de départ l'existence de Dieu : eh bien, si Dieu existe personnellement, nous n'existons plus qu'illusoirement, simples jouets de cet être supérieur à nous ; nous n'avons de religion que celle qu'il nous inspire, de culte que celui qu'il veut que

nous lui rendions. La société? elle est dans la main de Dieu; Dieu nous jette dans le monde, nous y ballote pendant plus ou moins de temps, puis nous y fait suivre par d'autres qu'il ballote à leur tour comme il lui plaît. La vertu dont nous nous vantons, nous est aussi étrangère que la société que nous croyons servir et édifier par elle; nous ne faisons rien de nous-mêmes ni par nous-mêmes, et le raisonnement qui nous fait distinguer le bien et le mal ne nous appartient pas plus en propre que tout le reste.

Mais Dieu nous a révélé... — Quoi? La révélation a été un des moules dans lesquels, d'après les éternels décrets irrévocablement arrêtés dès avant l'origine des choses, le souverain *potier*, comme s'exprime saint Paul, a pétri l'argile dont nous sommes formés, en vases d'élection ou de réprobation, selon sa convenance. Dieu voulait alors que nous acceptassions par la foi des idées opposées à celles qu'il nous fait actuellement accepter par l'examen; il nous faisait croire que, doués d'une ame qu'il avait faite, nous étions tout à la fois libres de nos actions et dépendants de sa volonté; que nous serions récompensés du bien qu'il nous aurait fait faire et punis du mal qu'il ne nous aurait pas permis d'éviter. Aujourd'hui il dirige notre raisonnement dans un sens diamétralement opposé, sans que nous y soyons pour quelque chose de plus que nous n'étions dans la foi à laquelle il nous avait soumis. Car le raisonnement, même lorsqu'il se propose pour but de défendre la révélation, ne fait que l'anéantir en se substituant à elle.

Comment pourrait-il en être autrement? La révélation, pour être communiquée à l'homme, a nécessairement eu le langage pour intermédiaire, comme l'ont toutes les idées que l'intelligence transmet à l'intelligence. Qu'y a-t-il eu de primordial, de réel? Si c'est le langage ou le raisonnement, la révélation n'est plus qu'accessoire; on peut se passer d'elle, quand on a l'usage du raisonnement. Si c'est la révé-

lation, le langage est révélé comme tout le reste. Or, le langage, dont le développement est la véritable création de l'homme intellectuel, n'étant pas un résultat nécessaire et spontané de l'âme qui se trouve dans les conditions indispensables à ce développement, l'homme retombe dans la même nullité que celle dont nous avons parlé en le considérant comme créé, corps et âme, par l'être tout-puissant. Et, en ce cas, c'est bien en vain qu'il s'inquiète de la révélation et du Dieu qu'elle se donne pour auteur, de la société et de lui-même : tout se dérobe à son action et à son influence, pour la raison bien simple qu'instrument passif d'une volonté suprême, il n'a de lui-même ni influence ni action.

La fin dernière de l'homme, sa seule fin, son but véritable et réel (la mort n'est pas un but, c'est le dernier mouvement, la dernière modification qui met fin à la série des modifications organiques de la vie) est donc de pénétrer, au moyen de son intelligence, le principe même de cette intelligence, afin de se convaincre qu'elle est bien à lui, que le langage qui en est l'exercice ne lui vient que d'elle seule et du contact avec d'autres intelligences qui se développent spontanément avec elle ; qu'ainsi l'homme, capable seulement de se sentir, tient de la société la conscience et l'amour de lui-même, et que le raisonnement attache la satisfaction de cet amour au dévouement de chaque homme pour l'humanité ; que le *jugement* dont nous subissons les conséquences en cette vie est le résultat de nos actions antérieures, et que nos actions présentes auront pour résultat pendant des existences futures ce que le catéchisme appelle *le paradis* ou *l'enfer*, c'est-à-dire l'exercice plus ou moins facile, plus ou moins pénible, des actes conformes à la justice, à la raison ; que finalement (nous venons de parcourir tout le cercle tracé par le catéchisme lui-même) « la plus salutaire de toutes les connaissances est celle de l'homme, parce que sa fin dernière étant son propre bonheur, il surra

qu'il ne peut réellement être heureux que par son amour sans bornes pour ses semblables. »

R. rat. L'homme a une fin, un terme, comme être organique vivant; comme réalité, il n'a pas plus de fin qu'il n'a eu de commencement. L'ame n'a qu'une fin, une destinée, c'est d'agir lorsqu'elle peut se connaître et vouloir comme intelligence, de manière à posséder la vérité et à en faire la règle de toute la vie.

Cat. D. De quelles vérités doit-on être pénétré par rapport à la mort ?

Cat. R. C'est qu'il n'est donné à personne d'échapper à la mort, et qu'elle peut nous surprendre quand nous y songeons le moins.

Réfl. C'est une vérité de raisonnement que l'observation confirme et doit nécessairement confirmer, puisqu'il est impossible qu'aucun fait vienne se dresser contre elle. Tout ce qui est composé, divisible par conséquent, matériel, a infailliblement un terme; tout ce qui existe dans le temps traverse différentes évolutions successives, entre autres celle qui met fin à la durée, qui fait suivre la vie de la mort. Le mouvement vital est plus ou moins prolongé avant de se résoudre dans le mouvement de désorganisation qu'on appelle *mort*, et qui n'est que la rentrée d'une force qui a été particularisée temporairement dans la force générale.

R. rat. Que l'on sache ou que l'on ne sache pas le moment où il faudra mourir, il n'en est ni plus ni moins du devoir de chacun de toujours bien vivre. La mort alors ne vient jamais hors de propos.

Cat. D. Pourquoi doit-on se tenir toujours prêt à mourir ?

Cat. R. Parce que de notre mort dépend notre bonheur ou notre malheur éternel.

Réfl. Non pas : notre mort dépend de notre vie; une vie pure est toujours terminée par une mort irréprochable :

mais ce que le catéchisme appelle une *bonne mort* peut fort bien se trouver à la fin d'une *mauvaise vie*. Les anciens légendaires avaient parfaitement dramatisé le dogme d'une sainte mort couronnant une vie perverse, par les contes pieux d'hommes qui vendaient leur ame au diable, puis, au moment de devoir la lui livrer, se sauvaient, soit sous l'aile de leur ange gardien, soit dans le giron de la sainte Vierge. En effet, mal vivre c'est, en langage mystique, trafiquer de son ame. Si sur ce gage le diable rend son débiteur heureux pendant toute une vie, il y a adresse, si l'on veut, mais il y a bien aussi déloyauté à le frustrer du salaire convenu, précisément avant de passer à l'éternité. Il faut être juste avec le diable comme avec tout autre être sentant, sous peine de valoir moins que le diable et de mériter ainsi tous les mauvais tours qu'on prétend qu'il nous joue. Si on lui échappe en vivant vertueusement, il faut indispensablement qu'on lui appartienne au cas contraire; ou bien il n'y a plus de raisonnement, de vérité, et sans le raisonnement qui a la vérité pour objet, le catéchisme lui-même demeure dans l'impuissance complète de faire croire au diable et au bon Dieu.

Nous avons déjà dit que nous n'acceptons l'éternité ni du bonheur ni du malheur, d'abord parce qu'elle est impossible, ensuite parce qu'elle serait injuste.

R. rat. On doit toujours se tenir prêt à mourir, parce que la mort est inévitable et que, ne point être prêt à ce qu'on ne saurait empêcher, est d'un fou. On doit en outre se tenir toujours prêt à bien mourir, c'est-à-dire qu'il faut qu'on vive toujours dans un parfait accord avec la raison.

Cat. D. Quel est le meilleur moyen pour mourir de la mort des justes?

Cat. R. C'est de vivre toujours en véritable chrétien.

Réfl. Cela équivaut à dire : de vivre selon les instruc-

tions et les préceptes du catéchisme, dans la plus entière soumission à l'Église et à ses ministres. C'est là, en effet, le meilleur et même le seul moyen pour mourir de la mort des chrétiens. Quant à la mort des justes, c'est autre chose; à moins qu'on ne prétende, avec le catéchisme, que pour être juste il faille avant tout être chrétien.

R. rat. Le meilleur moyen pour mourir de la mort des justes, c'est de vivre de la vie des justes.

Cat. D. Dans quels sentiments tâcherez-vous de mourir?

Cat. R. Je tâcherai d'imiter l'exemple de mon divin Sauveur, en me soumettant avec résignation à la volonté de Dieu, et en remettant, avec amour et confiance, mon âme entre ses mains.

Réfl. Certes, la mort de Jésus est admirable comme sa vie avait été exemplaire; et le conseil de reconnaître tout ce qui nous arrive comme conforme à la justice éternelle, ainsi qu'il a fait, est bon à suivre, puisque dans l'éternité tout est nécessairement bien. Mais remettre son âme aux mains de Dieu, n'est pas plus utile que de remettre son corps à la décomposition: corps et âme suivent leurs voies sans que le mourant ait à s'en occuper. C'est une idée étrange de vouloir qu'une intelligence absorbée par la lutte toute matérielle de son agonie raisonne mieux qu'elle n'a pu faire lorsqu'elle disposait de la plénitude de ses moyens; et une idée plus étrange encore, d'attacher à l'apparence de travail que fait à ce moment suprême cette même intelligence qui est sur le point de s'éteindre complètement, le bonheur éternel d'une âme ou son malheur éternel.

R. rat. Nous tâcherons de mourir dans les sentiments de calme que nous aura assurés une vie consacrée à préparer notre bonheur futur, à nous, par notre dévouement présent au bonheur des autres.

Cat. D. Combien de jugements subirons-nous?

Cat. R. Deux, savoir : le jugement particulier et le jugement universel.

Réfl. C'était déjà trop d'un seul. Les actes libres doivent emporter par eux-mêmes leurs conséquences, c'est-à-dire, leur récompense ou leur punition ; car nul ne peut les juger. S'il y a un juge, il y a lieu à l'arbitraire, il n'y a plus de justice absolue, il n'y a plus d'ordre moral ni d'actes libres, il n'y a plus rien de réel.

R. rat. Nous ne subissons aucun jugement. Nous sommes jugés dès cette vie, par le témoignage que chacun de nos actes porte contre nous ou en notre faveur.

Cat. D. Quand le jugement particulier aura-t-il lieu ?

Cat. R. Il aura lieu immédiatement après notre mort.

Réfl. Nos réflexions ont été exprimées.

R. rat. Une réponse serait inutile.

Cat. D. Quand le jugement universel se fera-t-il ?

Cat. R. A la fin du monde.

Réfl. Naturellement : pour que le jugement soit universel, il faut qu'après lui il ne reste plus personne et ne se passe plus aucune chose qui soient susceptibles de devoir être jugés.

R. rat. Comme plus haut.

Cat. D. Sur quoi Dieu nous jugera-t-il ?

Cat. R. Sur le bien et sur le mal que nous aurons fait.

Réfl. Il eût été difficile de faire porter son jugement sur autre chose.

R. rat. Nous répéterons, s'il le faut, que nous n'aurons pas à être jugés.

Cat. D. Pourquoi nous jugera-t-il sur le bien que nous aurons fait ?

Cat. R. Pour nous en récompenser.

Réfl. Cette demande et la suivante sont d'une ingénuité que rien n'égale.

R. rat. Inutile de répondre.

Cat. D. Pourquoi nous jugera-t-il sur le mal que nous aurons fait ?

Cat. R. Pour nous en punir.

Réfl. Juger, dans les questions morales, c'est distinguer le bien d'avec le mal ; et la conséquence de cette distinction, si le juge a le pouvoir d'exécuter sa sentence, c'est de punir l'un et de récompenser l'autre. Nous ne saurions assez le redire : ces demandes sont injustifiables de naïveté.

R. rat. Même réponse.

Cat. D. Qu'est-ce que l'enfer ?

Cat. R. L'enfer est un lieu d'incompréhensibles douleurs, où les démons et les damnés sont punis de Dieu.

Réfl. L'enfer est un lieu : les esprits et les âmes se trouvent donc dans un lieu. Les douleurs y sont *incompréhensibles* : comment alors peuvent-elles être senties ? car sentir c'est comprendre ce qu'on sent et qu'on sent. Les démons sont les anges déchus : ces anges étaient de purs esprits, dont la déchéance, par conséquent, est impossible à concevoir, à moins d'en faire un effet sans autre cause que la volonté de Dieu. Pourquoi, maintenant, ces esprits ne peuvent-ils plus remonter là d'où ils ont bien pu descendre, et pourquoi ceux qui sont restés là-haut ne peuvent-ils, comme les autres l'ont fait, en tomber à leur tour ? Toujours par la volonté de Dieu, qui veut ce qu'il veut, et peut tout ce qu'il veut. Mystère donc sur mystère, et rien que mystère ! La raison n'a que voir dans tout cela. Seulement la question qui se représente constamment à propos des faits révélés reste debout, attendant, intacte, sa solution rationnelle :

c'est la question de savoir comment la connaissance des mystères nous a été communiquée, même en supposant la réalité d'une révélation. Car celle-ci ne peut pénétrer en nous que par le raisonnement, par les idées, par les signes. Il faut que les uns disent : « Voilà les faits que Dieu a révélés ; » et que les autres répondent, tacitement du moins : « Nous les acceptons comme vrais, parce que nous avons confiance en vous, qui vous dites les organes de Dieu. » Comment se fait-il alors que les faits affirmés par la révélation se trouvent être en contradiction directe avec les idées rationnelles que le langage exprime, avec le raisonnement, par conséquent, qui est l'unique moyen de manifestation pour la raison, de relation entre les intelligences, de communication et d'association entre les hommes ? Ce sera un mystère aussi ; il faut bien se contenter de cette explication ou plutôt de ce déni d'explication, puisqu'il n'y a que cela à dire. Mais alors nous avons des mystères accumulés sur des mystères et n'ayant qu'un mystère pour base ; ce qui constitue un système où la raison n'entre jamais et ne saurait entrer pour rien. Toute tentative pour l'y faire intervenir est le comble de la déraison : car elle se résume toujours, en dernière analyse, dans la proposition absurde adressée à l'intelligence, savoir : celle d'accepter purement et simplement ce qu'il lui est impossible d'admettre, à moins de renoncer à être l'intelligence. N'est-ce pas là du galimatias simple et pur ?

R. rat. L'enfer est l'expiation des fautes commises, ou ce n'est rien de rationnel.

Cat. D. Qu'est-ce qui augmente surtout les peines des réprouvés ?

Cat. R. C'est la pensée de l'interminable éternité des souffrances.

Réfl. L'épithète *interminable* accolée au mot *éternité*, qui

a pour valeur réelle négation du temps, de toute succession, de toute durée, caractérise bien la science actuelle, entièrement composée d'expressions qui s'entre-choquent et s'entre-détruisent, ne laissant après elles dans l'esprit que des sons vagues sans une seule idée claire et justiciable devant la raison. Si les réprouvés raisonnent comme il aurait fallu qu'ils raisonnassent pour échapper à la réprobation, ils doivent conclure que des fautes temporelles ne peuvent en bonne justice être punies que temporellement, et qu'en outre il n'est pas plus possible de jouir que de souffrir dans l'éternité, où manque nécessairement l'élément indispensable de toute sensation, de tout sentiment senti, savoir le temps, la succession, et le raisonnement qui est le mouvement *intellectualisé*. Tout cela, du reste, s'harmonise parfaitement avec la pensée des réprouvés, des réprouvés qui sont des âmes, et des âmes qui pensent ! En vérité, il vaut mieux renoncer à toute pensée que de penser aussi extravagamment.

R. rat. Les âmes punies dans une vie quelconque doivent accepter leurs souffrances en expiation des fautes qu'elles ont commises dans une vie précédente, et éviter d'en commettre à l'avenir afin de ne plus être dans le cas de devoir les expier.

Cat. D. Qu'est-ce que le paradis ?

Cat. R. C'est un lieu de délices, où les élus voient éternellement Dieu tel qu'il est, et où ils jouissent d'une félicité ineffable.

Réfl. Ce que nous avons dit à propos de l'enfer s'applique exactement au paradis : c'est la même complication de contradictions. Nous ajouterons que *voir Dieu tel qu'il est* vient encore embrouiller les intelligences auxquelles elle fait espérer une félicité ineffable, à coup sûr, puisqu'elle ne saurait être conçue. Dieu, *tel qu'il est*, fait supposer que Dieu

est d'une manière déterminable, qu'il est par conséquent quelque chose, quelqu'un, si l'on veut, mais par cela même quelque chose aussi, c'est-à-dire rien de réel du moins pour la partie qu'il sera donné aux fidèles de voir, car les choses sont fugitives, éphémères, n'ont point de persistance, point de substance, aucune réalité. Quant à voir Dieu, nous venons de dire qu'on ne peut se former aucune idée nette d'une telle vision, qui cependant ne serait une véritable vision que pour autant qu'on en aurait une idée susceptible d'être exprimée et comprise.

Ce n'est pas la première fois que la singulière expression *voir Dieu* tombe sous notre plume. Avant de terminer nos réflexions à ce sujet, nous ferons observer que, si l'on voyait Dieu, Dieu serait un simple phénomène, ne serait rien. Car ce qu'on voit, comme ce qu'on entend, en un mot comme ce que l'on touche au moyen d'un des organes des sens, ne nous est connu que par la modification de nous-mêmes. Nous nous sentons voyant Dieu, comme nous nous sentons entendant un bruit ou touchant un corps. Le corps, l'objet sonore, Dieu, ne sont également que des manifestations de la force modificatrice, que des apparences, des illusions, des accidents de notre vie intellectuelle, successivement étendue dans le temps. Voir Dieu est donc la preuve incontestable que Dieu n'existe pas. Est-ce là le service que le catéchisme attend de ce qu'il appelle la *vision béatifique éternelle* ?

R. rat. Le paradis est la récompense des bonnes actions, ou ce n'est rien de rationnel.

Cat. D. Quelle est la principale jouissance des bienheureux dans le ciel ?

Cat. R. Celle de contempler Dieu face à face, et de posséder en lui tout bien.

Réfl. Nous nous sommes assez expliqué sur cette con-

temptation, que les mots *face à face* ne font que matérialiser davantage et conséquemment rendre moins admissible encore par la raison. La possession de tout bien en Dieu est la suite naturelle de cette vision : nous nous dispenserons de l'analyser. Nous dirons seulement que c'est du panthéisme *anthropomorphisé*, ou de l'absurde frotté d'absurde.

R. rat. Il n'y a qu'une jouissance, c'est celle de la récompense qu'on sait avoir méritée par ses œuvres.

Cat. D. La vue et la possession de Dieu seront-elles la seule jouissance des bienheureux ?

Cat. R. Non, ils auront encore celle de se trouver dans la société des anges et des saints et d'avoir toujours présente à la mémoire la bienheureuse éternité.

Réfl. La société des saints, du moins après qu'ils auront, comme on le suppose, repris leurs corps, offre quelque chose de possible, qui manque complètement à la société des anges, purs esprits sans corps, sans organismes : car l'union d'un esprit avec un organisme est une condition indispensable pour qu'il y ait raisonnement et par suite relation intellectuelle, société. Nous ne parlerons de la bienheureuse éternité que les justes auront *toujours* à la mémoire, que pour faire observer qu'avant le dernier jugement les justes n'ont pas de mémoire puisqu'ils n'ont ni organes, ni centre d'organisme où les impressions restent et donnent lieu, par le développement du langage, à la mémoire intellectuelle des idées qui sont ensuite rappelées à volonté par l'âme rendue active. La *résurrection de la chair*, pour nous conformer au langage du catéchisme, reconstituerait cette mémoire à la vérité, mais ne saurait jamais la rendre *éternelle*, à moins d'un miracle éternel aussi, et qui forcerait les bienheureux, comme il nous forcerait nous-mêmes si nous l'admettions, à ne plus regarder le raisonnement et la rai-

son que comme des déceptions. Il y a là une richesse de contradictions qu'il est, nous semble-t-il, superflu de fouiller plus avant.

R. rat. Nous n'avons pas plus à nous occuper de jouissances que nous ne comprenons pas, que de peines que la justice condamne et que notre raison repousse.

Concluons : il ne s'agit plus de nos jours des débats futiles sur la compagnie des anges et des saints, ni même sur la vue et la possession de Dieu ; ce n'est pas en contemplant son nombril qu'on doit désormais chercher la lumière céleste : la situation est devenue trop grave pour que nous nous arrêtions à de pareilles rêveries. Il s'agit du salut de l'humanité, et il n'y a que le raisonnement stimulé par le besoin général qui puisse nous en indiquer la voie. Dans le principe, la seule question qu'avaient eu à se poser quelques intelligences d'élite, était la question religieuse ; car alors l'existence des sociétés, de laquelle dépendait l'existence de l'humanité, reposait exclusivement sur les religions, en d'autres termes sur les révélations, embrassées par la foi, exprimées par le culte. Après cette époque, la question devint toute politique : les hommes avides et ambitieux s'en emparèrent, et la société, profondément démoralisée par leurs tristes luttes, ne fut bientôt plus qu'une arène où l'on se disputa le pouvoir et la fortune, et où fortune et pouvoir échurent toujours à la violence ou à l'imposture, à la bassesse ou à l'audace.

Finalement, il n'y a plus eu d'autre question que la question sociale ; elle domine seule aujourd'hui, et elle domine tout, politique et religion. On se la dissimule quelquefois ; on voudrait pouvoir l'oublier : mais c'est en vain ; elle se redresse constamment, sombre et farouche. Cette question, la plaie béante de notre société, *c'est le dénûment du plus grand nombre, dévoilé à tous*. De temps en temps, le peuple qui s'agite sur son lit de douleur en suspend la solution ;

mais dès qu'il s'affaisse de nouveau sous le poids des misères que ses efforts pour y échapper n'ont fait que rendre plus lourd, la terrible question reparaît au sein de quelques instants de calme, et elle reparaitra toujours plus impérieuse et plus urgente jusqu'à ce qu'elle soit résolue *à la satisfaction de tous*, sans exception. L'ignorance et l'injustice poussent nos sociétés à leur ruine : demandons à la raison de nous arrêter sur la pente fatale qui nous mène, avec elles, à notre perte. Nous n'avons pour cela qu'un moyen : c'est de donner la morale pour base unique à la société, mais la morale démontrée, c'est-à-dire le devoir de tous fondé sur l'intérêt réel de chacun ; et la religion pour sanction unique à la morale, mais la religion du dévouement de chaque homme à tous les autres.

FIN

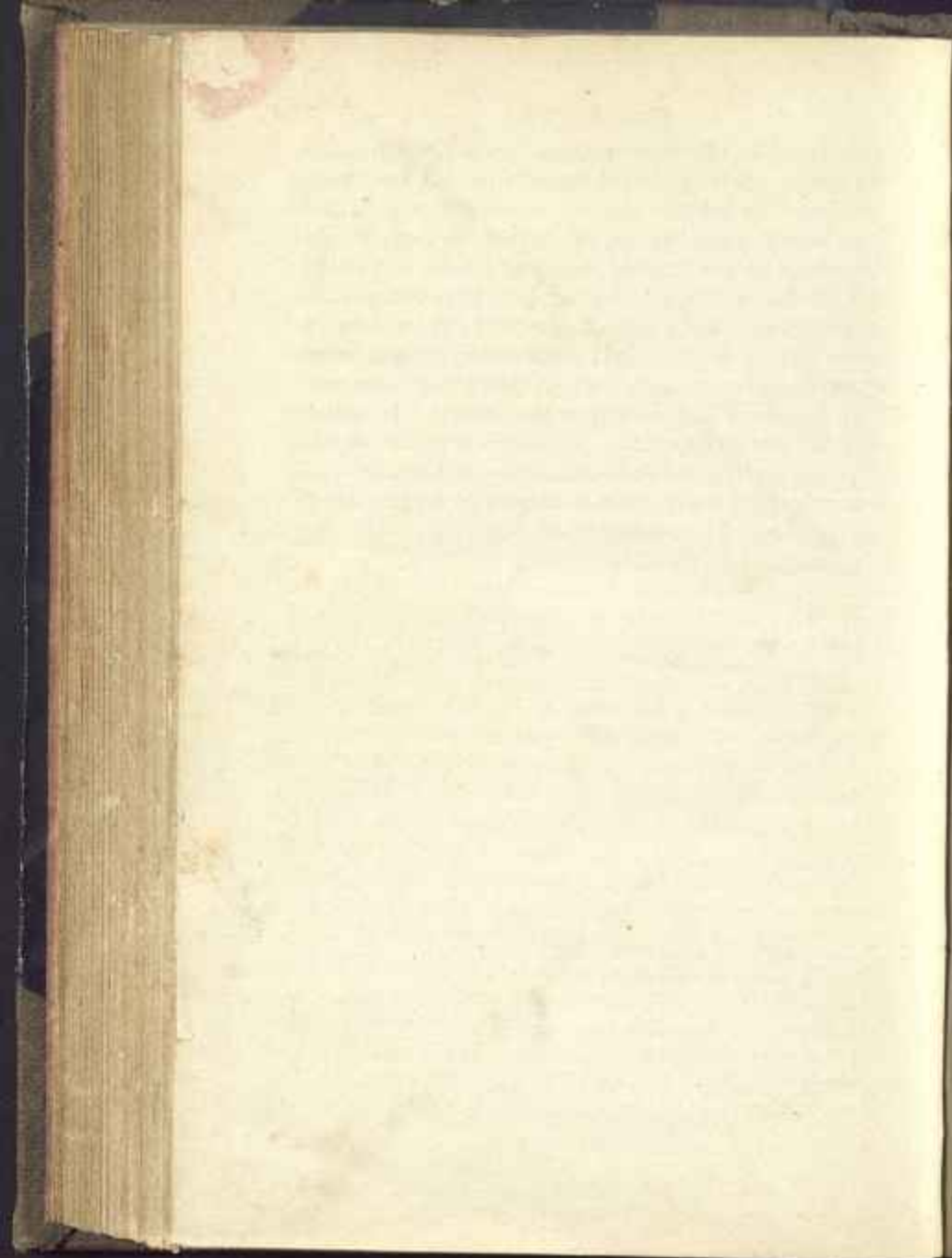


TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
PRÉFACE	5
LEÇON I. — De la doctrine chrétienne	55
LEÇON II. — De l'homme et de sa fin, et du chrétien	58
LEÇON III. — De la foi, de la nécessité de la foi, de l'Écriture sainte et des traditions	43
LEÇON IV. — De Dieu, des attributs de Dieu et de la sainte Trinité	57
LEÇON V. — De la création et des anges	70
LEÇON VI. — De l'incarnation de Jésus-Christ; de sa vie, de sa passion et de sa mort; de sa résurrection et de son ascension	77
LEÇON VII. — Du Saint-Esprit, de l'Église et de la communion des saints	84
LEÇON VIII. — De la rémission des péchés, de la résurrection de la chair et de la vie éternelle	90
LEÇON IX. — De l'espérance, de la grâce et de la prière	97
LEÇON X. — De l'oraison dominicale	106
LEÇON XI. — De la salutation angélique, et de l'invocation des saints	108
LEÇON XII. — De la charité	111
LEÇON XIII. — Des dix commandements de Dieu	121
LEÇON XIV. — Des cinq commandements de l'Église	136
LEÇON XV. — Des sacrements	142
LEÇON XVI. — Du baptême et de ses effets	148
LEÇON XVII. — De la confirmation et de ses effets	155
LEÇON XVIII. — Du sacrement de l'eucharistie, et du culte qui lui est dû	156

	Pages.
LEÇON XIX. — De la communion et de la manière de bien communier.	164
LEÇON XX. — Du saint sacrifice de la messe.	170
LEÇON XXI. Du sacrement de pénitence, de l'examen de conscience, de la contrition, de la confession, de la réticence des péchés, de l'absolution et de la satisfaction.	181
LEÇON XXII. — De l'extrême-onction, de l'ordre et du mariage.	207
LEÇON XXIII. — Du péché.	211
LEÇON XXIV. — De la vertu et des bonnes œuvres.	216
LEÇON XXV. — Des fins dernières de l'homme, de la mort, du jugement, de l'enfer et du paradis.	221

U 1016

Bp074

